



Maison d'Enfants du Chaudan

Odenore

Observatoire des non-recours aux droits et services

ANALYSE COMPREHENSIVE DE LA PARTICIPATION ET NON PARTICIPATION DES USAGERS DE LA MECS DU CHAUDAN AUX GROUPES D'EXPRESSION

RAPPORT FINAL

Appel d'offres 2011 de l'Observatoire national de l'enfance en danger
Convention n° 199/2011

Juillet 2013

Auteurs :

ODENORE : Michelle Daran, Pierre Mazet, Philippe Warin, avec la collaboration de Catherine Chauveaud.

Maison d'Enfants du Chaudan – Association Le Gai Logis : Patrice Calmo, Directeur Général et Laurent Pachod, Chargé de Mission "Droits et Participation des Usagers".

SOMMAIRE

Introduction	4
1 - Objectifs et déroulement de la recherche	6
2- Organisation du rapport	8
Partie I : La démarche participative à la MECS du Chaudan et les premiers résultats	9
1 - Le droit et la place des usagers comme référentiels dans l'institution	9
1.1 – L'inscription longue de la participation des usagers	9
1.2 – La participation des parents et des usagers en marche	11
1.3 – Les outils issus du travail collectif mené avec le Cabinet CIRESE	12
2 - Un outil emblématique : les groupes d'expression	14
2.1 – La mise en place	14
2.2 – Bilan des premiers groupes d'expression (2009 – 2011)	15
3 - La question de la participation des usagers et leurs droits : premiers éléments d'analyse	19
3.1 – La participation dans les groupes d'expression, du point de vue des professionnels	20
Partie II : Les groupes d'expression, monographie descriptive et éléments d'analyse	25
1 - Les groupes d'expression des enfants et des jeunes	25
1.1 – La mise en place des groupes	25
1.2 – La présence aux groupes d'expression	26
1.3 – Le déroulement des groupes d'expression jeunes et enfants	29
2 - Le groupe d'expression des parents	48
2.1 – La difficile mobilisation des parents de l'hébergement	48
2.2 – Les parents des SASEP	49
Partie III : Les groupes d'expression : en être ou pas ?	55
1 - Les jeunes présents dans les groupes d'expression	55
1.1 – Les plus jeunes (5 - 15 ans)	56
1.2 – Les plus grands (16 – 21 ans)	57
2 - Les jeunes qui ne sont pas venus aux groupes d'expression	59
2.1 – Les petits des SASEP (5 – 10 ans)	59
2.2 – Les grands de l'hébergement	60
3 - Bilan et analyse des entretiens réalisés avec les jeunes	62

4 - L'inégal intérêt des parents pour les groupes d'expression	64
4.1 – Des parents volontaires dans les SASEP	64
4.2 – Les parents de l'hébergement réfractaires aux groupes d'expression	66
5 - Bilan et analyse des entretiens réalisés avec les parents	68
Partie IV : Participation et non participation des usagers et modes participatifs	71
1 - La problématique spécifique des dispositifs "groupes d'expression" des enfants et des jeunes	71
1.1 – Ce que nous dit la présence/absence des enfants et des jeunes lors des groupes d'expression	71
1.2 – Retour sur l'organisation du dispositif	75
2 - La problématique spécifique des dispositifs "groupes d'expression" des parents	77
2.1 – La difficile équation de la participation des parents de l'hébergement	78
2.2 – Des parents mobilisables dans les SASEP	81
2.3 – Ce que signale la différence de mobilisation des parents du milieu ouvert et de l'hébergement	82
Conclusion	84
1 - La participation organisée à la MECS du Chaudan	84
2 - Sur l'autonomie des participants	86
3 - Sur l'engagement dans la durée	90
4 - Sur les rapports aux autres organisés autour d'accords	92
5 - Premières pistes de réflexion de la direction de la MECS du Chaudan à partir des éléments issus du rapport de recherche	94
Bibliographie	100

INTRODUCTION

Les dispositifs participatifs se développent dans le secteur de la protection de l'enfance (Becquemin, 2011 ; Clariana, 2012). La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a défini les modalités légales de la participation des publics (Conseil de la Vie Sociale, participation à l'écriture du Projet Personnalisé d'Accompagnement, ...). Elle distingue « la participation directe [...] à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement » des personnes bénéficiaires (Art. L 311-3) et la participation visant à « associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service » (Art. L 311-6). A ce second niveau, dont il est question dans cette recherche, des « innovations socio-éducatives » – comme les appelle Pascale Breugnot (2011) – ont ouvert la voie au renouvellement des pratiques professionnelles. Elles ont également nourri certaines orientations de la réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007, notamment en matière de « relations renouvelées avec les familles ». Certaines de ces dispositions prévoient « le renforcement du droit à l'information, la participation des enfants et de leurs parents, et la mise en place d'outils de formalisation des relations entre professionnels et usagers » ; elles consolident des garanties déjà octroyées par la loi de janvier 2002 (Sanchez *et al.*, 2010, 10).

Avant même ces dernières évolutions législatives, le besoin de faire participer les publics a été de nombreuses fois souligné, en même temps que les difficultés d'un tel projet. Les conclusions du rapport Bianco-Lamy à l'origine de la loi du 6 juin 1984 relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'Etat, reconnaissent aux familles cinq droits fondamentaux : le droit d'être informées, le droit d'être assistées, le droit d'être associées, le droit de participer aux décisions, et le droit pour l'enfant d'être associé aux décisions (Bianco, Lamy, 1980). A la suite, des rapports bien informés ont mis en garde contre tout angélisme, constatant notamment au niveau des accueils et placements d'enfants ou d'adolescents le poids écrasant des juges et des professionnels dans les décisions concernant directement les familles (Naves, Cathala, 2000), ou le difficile dialogue entre les familles et les professionnels (Roméo, 2001). C'est-dire combien l'exercice de la participation organisée par des structures comme les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) est chargé d'enjeux fondamentaux dans la mesure où il touche les rapports institués avec les enfants, les jeunes majeurs et leurs parents. Aussi, tout examen de la participation des publics doit-il tenir compte de l'ampleur du défi social qui attend les structures qui essaient de le relever. C'est bien ce que rappelle Catherine Sellenet dans son travail sur la participation des parents dans les MECS : « *La construction d'un partenariat avec les parents est sans nul doute un projet, puis un trajet d'autant plus difficile à tenir que de part et d'autres vont émerger des réticences, des malentendus, des peurs. C'est un itinéraire difficile [...].* » (Sellenet, 2012, 58).

Concernant les MECS, il paraît difficile d'affirmer que le besoin de participation des publics est commandé principalement par des raisons gestionnaires, ou par la seule logique d'un « *social défini par les moyens concrets de sa réalisation durable* » (Chauvière, 2011, 5). Certes, les MECS, comme la plupart des acteurs du secteur social et médicosocial, sont soumises à un contexte d'incertitude : politiques départementales de protection de l'enfance hétérogènes, incertitude budgétaire, incertitude conventionnelle, etc. Pour autant, et selon les termes mêmes du « *Texte cadre* » de

l'Association nationale de maisons d'enfants à caractère social (ANMECS)¹, la participation organisée des publics apparaît davantage comme la réponse nécessaire à d'autres évolutions.

Sur le long terme, la transformation des exigences légales en matière de protection de l'enfance a conduit progressivement les structures à sortir du « *modèle substitutif* » fondé sur les textes ayant posé les principes de « *l'assistance éducative* »². Comme l'explique très bien Abdel Afquir dans son mémoire de diplôme supérieur en travail social, l'évolution des pratiques professionnelles et des modes d'organisation et de direction au sein des MECS au cours des trois dernières décennies a été celle du passage de la « *substitution à la suppléance* » : il ne s'agit plus de remplacer la famille en toutes choses, mais de pallier une absence sans chercher à la combler (Afquir, 2007). L'auteur montre en quoi « *c'est bien à partir d'un principe de la subsidiarité de la responsabilité parentale confiée à l'établissement que s'organisent les interventions des maisons d'enfants* » (p. 40). La participation des parents apparaît alors comme une pratique pour soutenir *la parentalité* à la fois en tant qu'exercice de droits et de devoirs, expérience subjective chargée d'affects et d'imaginaire, et pratique au quotidien de soins et d'éducation (Houzel, 2003).

En même temps, la participation des enfants et des jeunes contribue à redéfinir l'action éducative en établissement, dans un contexte marqué par l'hétérogénéité des populations accueillies (liée à la disparition du public traditionnel des orphelins et abandonnés³) et les difficultés du vivre ensemble. Sur ce plan, l'ANMECS note : « *Malgré [la] réactivité des MECS, malgré leur adaptabilité, nombre d'entre elles traversent des périodes plus ou moins difficiles et s'interrogent sur leur identité, notamment à cause de l'hétérogénéité des populations accueillies, de l'augmentation des jeunes présentant des troubles psychiques, des phénomènes de violence, de la difficulté à faire vivre des collectifs harmonieux...* ».⁴ Aussi, la participation des enfants et des jeunes cherche-t-elle à faire du quotidien le cadre et la matière d'une action éducative tournée vers l'apprentissage de *l'individualité*, c'est-à-dire de la responsabilité et de l'autonomie, qui, dans les sociétés modernes, sont devenues des exigences fonctionnelles et morales (Dubet, 2005). Par conséquent, le défi de la participation consiste à organiser de façon active des rapports avec les publics dans le but de faciliter *la parentalité des parents et l'individualité des enfants et des jeunes*. En ce sens, la participation dans les MECS recoupe l'enjeu plus général de la visée du travail social aujourd'hui (Jaeger *et al.*, 2009).

Ces éléments de contexte étant rappelés, quelles réflexions appelle l'expérience de la participation au sein de la MECS du Chaudan, telle qu'elle apparaît à l'issue de l'enquête ? Pour répondre à cette question, nous proposons d'abord de caractériser la participation organisée par cette structure, puis de discuter en conclusion plusieurs de ses mécanismes fondamentaux. Mais auparavant, il importe de rappeler les objectifs et le déroulement de l'enquête confiée à l'Odenore.

¹ ANMECS, « Dessiner l'architecture d'une refondation », <http://www.anmeecs.fr/dessiner-l-architecture-d-une-refondation-a327.html>

² Pour rappel, il s'agit :

- De l'ordonnance du 23 décembre 1958 relative à la protection judiciaire de l'Enfance et de l'Adolescence en danger.
- Du décret du 7 janvier 1959 relatif à la protection sociale de l'enfance en danger, qui charge l'autorité administrative d'exercer « une action sociale préventive auprès des familles dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité de leurs enfants ».

³ Il y a plus de dix ans, Christian Szwed, notait déjà que « seuls 4,68% des enfants admis en MECS sont véritablement orphelins ou abandonnés » (Szwed, 2002, p. 31).

⁴ ANMECS, *op. cit.*

1 - OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE LA RECHERCHE

Le projet de recherche partenarial MECS du Chaudan-Odenore, intégré à la recherche intitulée « *Recherches sur une expérience de démocratie participative en protection de l'enfance* », visait à apporter des éléments de compréhension de la participation et non participation des usagers aux dispositifs participatifs « groupes d'expression » (GE) mis en place par la MECS du Chaudan.

Il prévoyait à cette fin de rencontrer des jeunes et des parents, à savoir les usagers de l'institution, ayant participé ou n'ayant pas participé aux groupes d'expression et de réaliser avec eux des entretiens individuels afin de comprendre les motifs de leur non-recours à ces dispositifs d'une part, les raisons et leur vécu de leur participation d'autre part. Notre protocole d'enquête⁵ était ainsi découpé en trois étapes : une première étape « d'entrée sur le terrain », une seconde dévolue à « l'approche des non-recourants », enfin une troisième portant sur l' « approche des recourants ».

Si ce protocole d'enquête est resté globalement valide, il a néanmoins fait l'objet d'un certain nombre d'ajustements méthodologiques, issus des réflexions au sein de l'équipe Odenore mais aussi des discussions avec la MECS du Chaudan, qu'il importe de restituer au préalable.

Il a en premier lieu été décidé de débiter notre travail de terrain à partir du lancement des nouveaux groupes d'expression prévus à l'automne 2011. La MECS du Chaudan a en effet mis en place plusieurs vagues de groupes d'expression, avec les différents usagers de son institution. C'est à partir de cette expérience, et de la plus ou moins bonne participation de ses usagers, que la question du non recours est apparue constituer un angle d'analyse intéressant pour la MECS. Il aurait donc été possible, en principe, d'interroger des usagers ayant participé ou n'ayant pas participé aux précédents groupes, qui s'étaient tenus en 2010. Afin de conserver une unité à notre matériau d'enquête (entretiens et observations) et d'être en phase avec le matériau recueilli, nous avons fait le choix d'interroger des usagers recourants et non-recourants au dispositif que nous pouvions observer et suivre dans le temps.

Il était prévu que ces nouveaux groupes d'expression soient lancés à l'automne 2011. Or, ils n'ont finalement débuté qu'en mars 2012, ce qui a eu pour effet de décaler d'autant notre protocole d'enquête. Compte tenu de ce différé dans le lancement des groupes d'expression, notre première phase d'étude, dévolue à une prise de contact avec l'institution, a par conséquent été beaucoup plus longue et fournie que prévu initialement.

Il s'est en effet révélé que l'historique de la participation des usagers dans l'institution était simultanément très riche et assez peu formalisé. Il nous a fallu classer et ordonner la documentation abondante qui nous a été remise initialement, puis à partir des éléments qui y étaient mentionnés aller exhumer des éléments d'information parfois dormants ou quelque peu oubliés ; enfin il a été parfois nécessaire de co-construire les données sur les dispositifs passés.

Par ailleurs, il nous a fallu un certain temps pour nous familiariser avec l'institution. La MECS du Chaudan est composé de plusieurs services, mais aussi propose différentes modalités d'accueil et de prise en charge : on compte, par exemple, 4 groupes différents d'usagers concernés par les

⁵ Comme décrit dans la note de travail figurant dans la convention de recherche (Note de travail Odenore, datée du 26 avril 2011).

dispositifs participatifs qui constituaient notre objet d'étude. Mais elle est aussi foisonnante en termes de dispositifs, de groupes de travail et de démarches amorcées en interne (cf. Tableau de présentation de l'institution – cf. document annexe) : le lancement récent du projet d'Université Populaire des Parents de Savoie⁶ constitue le dernier exemple en date d'une démarche participative initiée parallèlement et en plus des GE, du projet de parents tuteurs ou autre espace de médiation. Cette multiplication des démarches engagées a parfois rendu difficile la compréhension et le suivi des activités de l'institution, en particulier lorsqu'on lui est extérieur. Nous avons ainsi appris en cours d'enquête l'abandon du GE parents d'enfants hébergés- en partie remplacé par le projet de parents tuteurs - alors que ce public constituait au départ le cœur de l'interrogation sur la non participation aux groupes d'expression.

La première phase de notre enquête, ayant donné lieu au rapport d'étape rendu en avril 2012, nous a néanmoins permis de réaliser l'ensemble des pré-requis prévus pour cette première étape, et d'engager un certain nombre d'entretiens et d'observations :

- Collecte des documents et données, tant sur les jeunes et leurs familles, que sur les dispositifs passés ou en cours (comptes rendus de tous les Comités de Pilotage disponibles depuis l'année 2000).
- Réalisation de 12 entretiens avec les éducateurs et/ou responsables de chaque unité ou service de la MECS (sept services au total), ainsi qu'avec le directeur de la MECS et le chargé de mission « Droits et Participation des Usagers » (DPU).
- Observation de 4 des 6 étapes de consultation des groupes d'expression enfants/jeunes⁷ mis en place, les 21, 26 et 28 mars 2012.

Devant les difficultés pour constituer des groupes d'expression avec les parents d'enfants hébergés⁸, la MECS du Chaudan a décidé de ne pas mettre en place de groupe d'expression pour cette catégorie d'usagers l'année de notre période d'enquête. Nous avons par conséquent réalisé 4 entretiens avec des parents d'enfants hébergés conviés aux précédents dispositifs qui leur étaient destinés en 2009 et en 2010.

La seconde phase de notre enquête s'est déroulée entre avril et septembre 2012. Elle nous a permis de réaliser les entretiens prévus auprès des participants et non participants aux GE mis en place dans le périmètre de notre enquête.

Nous avons ainsi réalisé comme prévu au protocole 10 entretiens avec les enfants et 8 avec les parents (juin et juillet 2012) ainsi qu'un entretien téléphonique avec la formatrice chargée d'initier les animateurs à la conduite de réunions.

⁶ Le concept d'Université Populaire de Parents est rattaché à l'Association des Collectifs d'Enfants, Parents, Professionnels (Acep). L'Acep favorise la réflexion et le mouvement d'idées autour de la participation active des citoyens à la couverture de leurs besoins sociaux, l'évolution et la force de la parentalité aujourd'hui, les formes participatives de l'action sociale etc. Les Upp, visent à permettre à des parents de faire valoir la légitimité de leur parole et une parole légitimée dans l'espace public en étant accompagnés d'un universitaire pour réaliser un travail exploratoire sur un thème arrêté.

⁷ Quatre groupes se réunissant à la même heure, il ne nous a pas été possible d'assister à la totalité de ces séances.

⁸ Voir plus loin, « *Les groupes d'expression parents, ou la difficile mobilisation des usagers* », p. 16

Nous avons par ailleurs observé la tenue de l'étape de consultation du GE des parents d'enfants en SASEP (Service d'action sociale et éducative de proximité) qui a eu lieu le 11 mai 2012. Enfin, nous avons collecté tous les documents disponibles utiles, émis par l'institution au cours de la démarche (comptes rendus des GE, et documents de travail de la réunion de concertation, documents intermédiaires de présentation et de synthèse réalisés pour le comité de pilotage, etc.).

Le travail sur le terrain a été accompagné par le soutien logistique du chargé de mission, avec qui nous avons organisé la phase délicate des rendez-vous (proposition des jeunes, enfants et parents à interviewer, demande d'autorisation pour communiquer les coordonnées des parents, pour rencontrer les enfants, mise à disposition de locaux le cas échéant, pour rencontrer les personnes).

Nous avons par ailleurs échangé tout au long de notre intervention sur le terrain, pour recueillir des données supplémentaires, vérifier des éléments, organiser notre travail d'observation dans les GE. Nous avons reçu un accueil ouvert et bénéficié d'une grande disponibilité de la part de l'institution et plus particulièrement du chargé de mission. Qu'ils en soient ici remerciés.

2 - ORGANISATION DU RAPPORT

Le rapport reprend dans une première partie les éléments de calage historique du dispositif de participation des usagers décrits dans la note intermédiaire (avril 2012), où l'on voit que la place des usagers dans l'institution constitue un axe de réflexion fort depuis longtemps à la MECS du Chaudan. Ceci à partir de l'expérience de mobilisation des professionnels et des parents autour de la démarche initiée avec le cabinet CIRESE et le lancement des premiers groupes d'expression (partie I).

Dans un deuxième temps, nous nous sommes attachés à décrire l'expérience des groupes d'expression – deuxième série pour les jeunes, troisième pour les parents – telle qu'elle s'est tenue au Chaudan au premier trimestre 2012. Il s'agissait ici de produire un tableau le plus exhaustif possible des différents éléments décrivant la mise en place et la tenue de ces groupes, tant sur le plan qualitatif que quantitatif ; un premier niveau d'analyse est alors proposé sur la base de ces éléments (partie II).

Ceci nous a permis dans un troisième temps de rentrer dans le cœur de la démarche d'étude qui consistait à rencontrer des protagonistes de ces groupes et à développer les premières hypothèses concernant la question du recours ou du non recours à ce type de dispositif de la part des usagers qui en sont destinataires (partie III).

Ce travail de mise à plat et d'analyse du dispositif et de ses usagers nous permettant enfin d'avancer sur une proposition d'analyse compréhensive des déterminants qui seraient à l'œuvre dans la posture de recours ou de non recours des usagers du Chaudan vis-à-vis de la démarche de recueil et de valorisation de leurs « expressions » par l'institution (partie IV).

Enfin, une conclusion reprend des éléments du rapport pour ouvrir une discussion générale sur les mécanismes fondamentaux de la participation des publics. Sa forme préfigure la rédaction d'un article, en vue de valoriser la recherche pour l'ONED, menée par l'Odenore et la MECS du Chaudan.

PARTIE I

LA DEMARCHE PARTICIPATIVE A LA MECS DU CHAUDAN ET LES PREMIERS GROUPES D'EXPRESSION

Cette première partie⁹ s'appuie sur les documents recueillis auprès de l'institution et sur les entretiens réalisés auprès des professionnels. Elle permet de dresser une manière d'état des lieux historique de la thématique de la participation dans l'institution¹⁰ et de rappeler le cadre institutionnel dans lequel le dispositif participatif étudié – les groupes d'expression – s'inscrit, tant d'un point de vue chronologique qu'au regard de la diversité des outils ou espaces participatifs existant dans l'institution au moment de notre enquête.

1 - LE DROIT ET LA PLACE DES USAGERS COMME REFERENTIELS DANS L'INSTITUTION

La question de la place des usagers et de la mobilisation de leur parole est en effet une histoire longue à la MECS du Chaudan. Posée dès le courant des années 1990, elle s'est néanmoins (ré)affirmée avec les évolutions du paysage réglementaire introduites par la loi de 2002 sur les établissements sociaux et médico-sociaux. Cette loi a en effet incité les responsables à entreprendre une série de démarches et de réflexions finalisées sur la prise en compte de la place des usagers dans l'institution.

1.1 - L'inscription longue de la participation des usagers

La participation des usagers est portée, dès l'origine, par une conviction forte au niveau de la direction : celle de l'impérieuse nécessité de refonder la gouvernance des institutions de l'enfermement en y associant les « bénéficiaires », qui deviendront plus tard les « usagers » des services. En référence aux orientations de la convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989 par l'ONU, l'approche centrée sur le droit des usagers va peu à peu s'imposer comme référentiel dans l'organisation et l'expérimentation des modes de prises en charge de la maison d'enfants. La création originale des SASEP, accueil de jour à mi-chemin entre la mesure d'AEMO et le placement en internat éducatif, amènera ainsi, dès 1992, à travailler avec les parents sur le projet de l'enfant et la résolution des difficultés familiales. Ce sera très tôt le cas à la MECS du Chaudan, où « les méthodologies d'intervention éducative et sociale [...] se veulent une tentative, voire une autorisation de ressaisissement pour les parents des questions éducatives au sens large » (Calmo, 2008). Il est important de le préciser pour comprendre que les dispositifs de participation étudiés ici font partie d'un processus ancien et plus vaste.

Bien que largement promu, ce référentiel diffuse néanmoins lentement au niveau de la pratique des professionnels : une étude menée en 2001 par l'Université de Savoie sur le devenir des enfants

⁹ Cette partie reprend les éléments du document intermédiaire réalisé au mois d'avril 2012.

¹⁰ L'analyse que nous portons est donc conditionnée par le niveau de connaissance et d'information auquel nous avons pu accéder.

placés au Gai Logis¹¹ pointe en effet la « diffraction » des références professionnelles en matière de prise en charge.

Le contexte législatif, en pleine évolution, va cependant donner une nouvelle assise à l'approche par le droit des usagers dans les institutions sociales. La promulgation de la loi du 2 janvier 2002 « rénovant l'action sociale et médico-sociale » crée, dans sa section 2 « *Des droits des usagers du secteur social et médico-social* », un certain nombre d'obligations pour les établissements vis-à-vis des personnes accueillies.

« L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Lui sont assurés [...] la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne. »

Pour garantir ce droit, le code de l'action sociale et des familles fait obligation aux établissements de remettre à la personne - ou à son représentant légal :

- Le livret d'accueil.
- La charte des droits et libertés.
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement « *qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective.* »
- Un contrat de séjour ou un document individuel de prise en charge (DIPEC) élaboré avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal.

Pour faire valoir ses droits, la personne accueillie peut faire appel à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et le président du Conseil général¹². Ainsi, chaque établissement ou service doit mettre en œuvre, pour associer les bénéficiaires au fonctionnement de l'institution qui les accueille :

- Un Conseil de la vie sociale (CVS), ou d'autres formes de participation (les MECS n'étant pas tenues de créer un CVS, elles peuvent mettre en place des formes substitutives de participation).
- Un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service. Le règlement de fonctionnement est établi après consultation du Conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.
- Un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.¹³

Cet ensemble de nouvelles obligations, notamment celle de rédiger un projet d'établissement de l'institution, va constituer une opportunité pour mettre en place une réflexion collective de l'ensemble des personnels sur l'utilité de la démarche participative ; avec, pour la direction, l'objectif sous jacent de parvenir à formaliser davantage un référentiel commun chez les professionnels.

¹¹ Roland Raymond, Frédérique Giuliani, « *Devient ce qui peut s'interpréter* », Université de Savoie – CERAT/CRESAL, mai 2002.

¹² A ce jour, cette liste n'a pas été établie dans le département de la Savoie.

¹³ Extraits de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, J.O n° 2 du 3 janvier 2002 p. 124.

Chaque service devait ainsi écrire son projet, l'ensemble des projets de service constituant le projet d'établissement – non encore abouti au moment de l'enquête ; la démarche était, cela dit, fortement centrée sur une dimension de formation à un référentiel commun de la participation des usagers, davantage que sur la production d'un document institutionnel.

1.2 - La participation des parents et des usagers en marche

La participation des usagers constitue un thème récurrent dans l'institution du Chaudan : en 2001 déjà, ce thème apparaît dans un travail d'analyse et de réflexion réunissant des cadres de l'institution ainsi que deux éducateurs, au sein d'un « groupe de pilotage ». L'objet central, *la place et la participation des parents*, est décliné en trois axes de travail :

- Une enquête auprès des professionnels – élargie ensuite aux parents – sur les actions mises en œuvre au sein de l'institution qui concourent à formaliser ce droit.
- Un recensement des projets qui impliquent les parents et les enfants à la MECS Chaudan, avec une réflexion sur la création d'un espace de rencontres dédié à l'échange sur ces questions.
- Une mobilisation autour d'ateliers dits « créatifs » pour faire émerger le potentiel des parents et des enfants¹⁴.

Ce travail va entrer en résonance avec la loi de 2002 sur le droit des usagers : le « groupe de pilotage », conforté dans sa démarche, va prendre appui sur les exigences de la loi vis-à-vis des établissements sociaux pour lancer une démarche collective conçue comme une démarche de formation pour l'ensemble des personnels sur ces questions.

« Nous sommes partis de la réalité de nos pratiques professionnelles, du travail d'enquête (questionnaires et interviews en direction des professionnels et des usagers autour du droit et de la participation des usagers réalisé par Maryvonne Kerié¹⁵ et du travail de recherche mis en œuvre par le département de sociologie de l'Université de Savoie pour repenser un avenir commun, partager une culture d'entreprise et refonder le projet d'établissement. »¹⁶

Il s'agit alors de revisiter les pratiques professionnelles à l'aune du droit et de la participation des usagers, afin d'élaborer des outils de travail concrets (ex: Conseil de la vie sociale, livret d'accueil, etc.). Le directeur de la MECS précise *« qu'il poursuit à travers cette démarche de projet, trois objectifs : la nécessaire ré-interrogation des méthodologies d'intervention éducative et sociale et des modèles théoriques qui les soutiennent, le nécessaire partage d'une culture commune d'entreprise, la nécessaire réécriture d'un projet d'établissement partagé »¹⁷.*

Le cabinet CIRESE, collectif de sociologues et de cliniciens, est choisi comme intervenant à partir de l'année 2004 pour accompagner la MECS dans cette démarche ; il est prévu un temps long d'intervention (2 ans et demi) pour pouvoir engager tous les acteurs dans la démarche action : les professionnels - éducateurs ou non - mais aussi les parents, les enfants et les partenaires du territoire (mission locale jeunes, PJJ, ASE, police, etc.).

¹⁴ Cf. Les comptes rendus des Groupes de pilotage 2001 et 2002.

¹⁵ Educatrice et chargée de mission au sein de la MECS.

¹⁶ P. Calmo, « Compte rendu du Groupe de Pilotage du 5 décembre 2003 ».

¹⁷ Ibid.

Le groupe de pilotage, dorénavant constitué d'un représentant de chaque service et de l'équipe de direction, va organiser et accompagner la démarche. Celle-ci mobilise la majorité des professionnels, dans plusieurs ateliers, destinés notamment à l'écriture des projets de services, dont la collation doit servir de trame au projet d'établissement.

Une vaste mobilisation des parents et des enfants (50 de chaque) permet par ailleurs de constituer neuf groupes de travail organisés sur trois séances thématiques : la mesure éducative de placement (début, déroulement, fin), les « éprouvés », les besoins et les propositions.

« L'organisation générale prévoit de créer différents groupes de rencontres, de huit personnes, composés de parents et de professionnels de la Maison d'Enfants du Chaudan. Plusieurs groupes vont ainsi se réunir, à un rythme d'environ une à deux fois tous les deux mois, chaque groupe étant indépendant.

Pour chaque groupe, il est prévu un médiateur et un rapporteur.

Les groupes pourraient échanger sur des thèmes du quotidien (le téléphone, la télévision, les tâches collectives, le rythme de l'internat, le temps de devoir scolaire, etc.).

Les rapporteurs feraient passer aux autres groupes leurs propres comptes rendus afin que chacun se saisisse du travail des autres, mais aussi que tous les acteurs aient le sentiment de participer à un mouvement collectif au sein de l'institution et ainsi créer du lien entre les usagers. »¹⁸

Malgré les craintes de départ chez les professionnels, concernant la prise de parole des parents, l'expérience paraît avoir été très porteuse en termes de propositions et d'échanges. Il y eut 27 comptes rendus de groupes qui débouchèrent sur pas moins de 50 propositions d'action. Celles-ci furent envoyées aux parents, à qui l'on demandait d'effectuer un classement. Les 10 propositions arrivées en tête furent retenues après débat avec les parents.¹⁹

Il convient d'insister, dans le cadre de la présente étude centrée sur l'accès aux droits des usagers, sur cette réalisation, menée par le cabinet CIRESE, qui a connu un réel succès dans sa proposition et son suivi. Indéniablement, la mobilisation était au rendez-vous et a produit une série de propositions dont se sont emparés les professionnels. Les groupes d'expression en sont d'ailleurs directement issus.

1.3 - Les outils issus du travail collectif mené avec le cabinet CIRESE

A partir de 2008, la MECS du Chaudan annonce la création de pas moins de 11 dispositifs, pour partie contenus dans la loi de 2002, pour partie créés par l'institution :

- 1- Le livret d'accueil (co-élaboré dans le cadre d'ateliers parents-enfants)²⁰.
- 2- Le DIPEC (document individuel de prise en charge), lui aussi élaboré en collaboration avec les parents et les jeunes.

¹⁸ Extrait du compte rendu du comité de pilotage du 3 décembre 2004.

¹⁹ Dans l'ordre : la nécessité d'une meilleure anticipation et planification des séances de rencontres avec les professionnels, recevoir séparément les parents en cas de conflit du couple, mettre en place des groupes de parents, penser à un accueil progressif, tenir compte de la fratrie -le cas échéant - lors de l'admission d'un enfant, généraliser les propositions d'activité ouvertes à la participation des parents, travailler la place des parents et des éducateurs sur les attributs de l'autorité parentale, mettre en place des activités conviviales parents-enfants-professionnels, rendre lisibles et appropriables les objectifs de prise en charge et le projet éducatif de l'enfant, soutenir les parents et mettre en place un groupe de parole.

²⁰ A noter que la « co-élaboration » n'est pas inscrite dans les textes réglementaires.

- 3- Le règlement de fonctionnement, général et spécifique à chaque service, réécrit chaque année avec les intéressés et présenté collectivement aux parents.
- 4- La charte des droits et libertés (qui fait l'objet d'un travail d'explication auprès des intéressés, et de traduction le cas échéant).
- 5- Les groupes d'expression, en lieu et place du Conseil de vie sociale dont les MECS sont dispensées. Ces groupes d'expression sont constitués de parents et d'enfants accueillis, séparément.
- 6- Le questionnaire d'appréciation de la mesure, qui permet de faire le bilan à la fin de la mesure d'accompagnement éducatif.
- 7- Des groupes projets, qui mettent en place les propositions issues des groupes d'expression et validées par la direction ;
- 8- La participation des parents et des enfants à la réalisation du rapport de fin de mesure d'accompagnement éducatif, à travers un écrit joint au document remis au service prescripteur et qui peut être contradictoire.
- 9- La création d'un « espace parents », lieu de rencontres et de médiation entre les parents et les enfants, hors présence des éducateurs.
- 10- L'installation d'un groupe de « parents tuteurs », anciens parents pour la plupart, en charge d'accueillir les nouveaux.
- 11- La création d'un espace de médiation pour les parents (pour conflits institution/parents)

La loi fait obligation de mettre en place des questionnaires d'appréciation comme autre forme de participation, à défaut du CVS ou de groupes d'expression.

Comme nous l'avons vu plus haut, seuls les six premiers points sont rendus obligatoires par la loi de 2002. La MECS a donc, de ce point de vue, fortement investi la thématique des droits et de la place des usagers à travers la mise en place de ces différents dispositifs. Dans l'histoire de cette démarche institutionnelle, un pas a été franchi avec l'embauche définitive d'un chargé de mission « DPU » (Droits et Participation des Usagers) à partir de l'année 2010, installant la problématique du droit des usagers au sein de l'institution, et non plus en recourant à l'apport de ressources externes.

Les dispositifs recensés ne sont certes pas tous au même degré de réalisation ni de maturité : certains restent encore aujourd'hui²¹ à l'état de projet (espace de médiation ou parents tuteurs). D'autres ont connu des démarrages rapides pour marquer ensuite le pas, ou sont inversement dans une phase ascendante en termes d'adhésion des professionnels et/ou des usagers, ou de productions.

Le dispositif qui est ici l'objet de notre étude – les groupes d'expression – a donc été pensé dans un continuum d'outils et de dispositifs participatifs constituant une *offre de participation globale*. Il connaît à la fois une réussite certaine tout en posant, comme on va le voir, un certain nombre de questions quant à sa mise en œuvre et ses effets.

²¹ Pour autant que nous en avons eu connaissance.

2 - UN OUTIL EMBLEMATIQUE : LES GROUPES D'EXPRESSION

Pour répondre aux exigences des textes de 2002, le choix a été fait de mettre en place des groupes d'expression, conformément aux dispositions de l'article D311-3 du Code de l'action sociale et des familles qui stipule :

« Le conseil de la vie sociale est mis en place lorsque l'établissement ou le service assure un hébergement ou un accueil de jour continu ou une activité d'aide par le travail au sens du premier alinéa de l'article L. 344-2. Il n'est pas obligatoire lorsque l'établissement ou service accueille majoritairement des mineurs de moins de onze ans, des personnes relevant majoritairement du dernier alinéa de l'article D. 311-9 ainsi que dans les lieux de vie et d'accueil relevant du III de l'article L. 312-1.

Lorsque le conseil de la vie sociale n'est pas mis en place, il est institué un groupe d'expression ou toute autre forme de participation. »

Les groupes d'expression constituent aussi un outil de la démarche d'évaluation interne que met en place la MECS à la même époque (2009), toujours en application de la loi de 2002²². Ils relèvent en effet des processus d'évaluation collective, au même titre que les bilans d'équipe :

« Ce processus d'évaluation est réalisé à partir d'une approche individuelle et collective : un processus d'évaluation individuelle concernant chaque salarié, chaque jeune, chaque parent, chaque partenaire ou prescripteur à partir d'outils diversifiés (bilan écrit, bilan oral, grilles d'analyses, enquêtes de satisfaction,...) et un processus d'évaluation collective concernant chaque équipe, des groupes de parents, des groupes d'enfants à partir d'outils diversifiés (bilans d'équipe, groupes d'expression...). »²³

Les groupes d'expression pour les usagers que sont les parents et les enfants accueillis, s'inscrivent ainsi dans une double démarche de mise en conformité avec les textes réglementaires mais aussi d'affirmation du modèle évaluatif comme support à l'intervention sociale : *« Le référentiel d'évaluation interne élaboré au sein de la MECS du Chaudan renvoie donc à une approche évaluative plurielle dans la mesure où l'ensemble des acteurs concernés participe au processus (enfants, parents, professionnels, partenaires). »²⁴*

2.1 - La mise en place

A partir de 2008, la réflexion s'engage donc sur les modalités d'installation des groupes d'expression. En réponse aux besoins exprimés lors des travaux de groupes avec les parents, l'objectif est de permettre aux usagers (parents et enfants pris distinctement) de s'exprimer sur les sujets qui les concernent collectivement : organisation, encadrement, moyens matériels...²⁵ Les questions qui ont

²² Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, article L.312-8 : "Les établissements et services procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent [...] les résultats de l'évaluation sont communiqués tous les cinq ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation."

²³ P. Calmo, P. Dayet, A. Penas, 2009, « Dispositif de l'évaluation interne au sein de la MECS du Chaudan », interne, p. 3.

²⁴ Ibid., p. 4

²⁵ « Le groupe d'expression donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipement, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ses participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge. » Extrait de l'art. 14 de la loi 2002-2, cité in Note interne, ibid., 2009, annexe 6.

trait à la prise en charge individuelle de chaque enfant ne sont pas abordées dans le cadre de ces réunions collectives.

Il est ainsi décidé le schéma suivant : jeunes et parents sont répartis en différents groupes, selon le mode de prise en charge et l'âge des jeunes, chaque groupe étant co-animé par un professionnel et animé par un « usager », jeune ou parent. Chaque groupe d'expression fait l'objet d'un compte rendu co-rédigé par les deux animateurs, qui reprend l'ensemble des commentaires et des propositions discutés en séance. Ces « avis », selon le terme employé par les animateurs, sont débattus, classés et sélectionnés par un comité *ad hoc* composé des animateurs et de la direction, et font l'objet d'une restitution auprès des groupes d'expression.

Certaines propositions peuvent être prolongées par la mise en place d'un « groupe projet » qui porte leur réalisation, les autres font l'objet d'un travail direct entre les professionnels et les jeunes.

Les premiers groupes d'expression « jeunes » sont constitués en 2009, les groupes « parents » en 2010. Ils vont alors connaître des destinées contrastées.

2.2 - Bilan des premiers Groupes d'expression (2009-2011)

2.2.1 - Les groupes d'expression « jeunes » : un bilan plutôt positif

Les professionnels sont chargés, dans chaque service, de mobiliser les jeunes et les enfants pour les faire participer aux groupes et leur permettre de désigner un animateur parmi eux qui co-animera la séance avec un éducateur. Animateurs jeunes et professionnels sont formés sur une demi-journée par l'un des psychologues de l'institution aux techniques de l'animation de groupes.

Six groupes sont constitués par tranches d'âge : quatre pour les unités d'hébergement, deux pour les SASEP. Chaque groupe comprend de 10 à 13 jeunes, réunis pendant 1h30 pour débattre de questions touchant à leur quotidien, à leur relation aux éducateurs et à leur vie dans l'institution. Ces groupes d'expression vont se réunir une fois, sur une période qui s'étend de juin à octobre 2009 : 3 groupes les 19, 22 et 24 juin et 3 groupes du 30 septembre au 14 octobre. Ils seront suivis par une séance de concertation (en mars 2010) entre les animateurs sur les propositions recueillies et par une séance de restitution à l'ensemble des participants (en juin 2010). Si près de 60% des jeunes invités assistent aux groupes d'expression, leur présence est cependant inégale selon les groupes, les tranches d'âge et le mode d'accueil.

Données extraites des documents d'évaluation de la MECS		Présents	Excusés	Absents	Total
Hébergement	5-11 ans	8	0	1	9
	12-16 ans	8	0	5	13
	12-16 ans	4	2	5	11
	17-21 ans	4	1	8	13
SASEP	5-10 ans	9	0	4	13
	11-18 ans	7	0	2	9
TOTAL		40	3	25	68

Les jeunes des « accueils de jour » (SASEP) sont davantage présents ; de manière générale, c'est le cas pour les plus jeunes, quel que soit le mode d'accueil, l'absentéisme s'élevant avec l'âge. Ils s'expriment tous, même si on note que ce sont les remarques et les propositions des plus âgés qui seront davantage retenues lors de la phase de concertation.

Six mois plus tard (mars 2010) a lieu la réunion de concertation, qui réunit 5 des animateurs jeunes et les 6 professionnels avec le directeur et le psychologue ; les demandes et propositions sont classées par type selon qu'elles se réfèrent à des éléments matériels, des éléments d'organisation ou des éléments humains²⁶.

On note une forte concentration de demandes de type « matériel », les demandes relevant de la dimension humaine étant plutôt rares (13% à peine, et absentes dans un groupe sur deux)²⁷.

Les professionnels réalisent alors un travail de tri des propositions, en fonction de leur fréquence d'apparition dans les groupes et de leur faisabilité. Une vingtaine seront retenues, classées selon le niveau de traitement requis : celles qui nécessitent la mise en place d'un « groupe projet » pour leur réalisation (ex : création d'un espace « city-stade » à l'extérieur ou fabrication de poufs), celles qui sont à traiter directement entre les jeunes et les professionnels concernés, celles enfin devant faire l'objet d'un travail spécifique au sein des équipes éducatives²⁸.

L'ensemble des propositions retenues est alors présenté au sein de chaque groupe lors de la phase de restitution qui se déroule au mois de juin 2010. Les participants à ces réunions de concertation sont un peu moins nombreux (35 présents pour 29 absents ou excusés, alors qu'ils étaient 40 présents dans les groupes d'expression). Mais il convient surtout de remarquer que ce ne sont pas forcément les jeunes des groupes d'expression réunis l'année précédente qui sont présents : pour certains groupes, en effet, près d'un an s'est écoulé entre les deux séquences, comme le montre le tableau suivant.

<i>Données extraites des documents d'évaluation de la MECS</i>		Date du groupe d'expression	Date de la séance de restitution
Hébergement	5-11 ans	22/06/2009	09/06/2010
	12-16 ans	24/06/2009	07/06/2010
	12-16 ans	14/10/2009	11/06/2010
	17-21 ans	02/10/2009	18/06/2010
SASEP	5-10 ans	30/09/2009	09/06/2010
	11-18 ans	19/06/2009	08/06/2010

²⁶ Matériel : projets de travaux, affectation ou entretien de locaux, alimentation / Organisation : vie quotidienne, activités, fonctionnement de l'établissement / Humain : accueil, respect de la dignité, accompagnement, etc.

²⁷ « De l'analyse des groupes d'expression », Maison d'enfants du Chaudan, note interne.

²⁸ Voir dans le document annexe, la liste des différentes propositions ainsi que leur « classement ».

De fait, les structures ont pour partie renouvelé leurs effectifs : soit à cause des départs/arrivées, soit parce que les jeunes changent de groupe du fait de leur âge ou de la recombinaison décidée par les équipes éducatives²⁹.

Sur l'ensemble des propositions, deux propositions vont donner lieu à la création de deux « groupes projet » distincts, dans lesquels pas moins de 18 jeunes (dont 4 qui ne sont plus pris en charge par la MECS) s'inscrivent pour s'atteler au montage de l'opération. Il s'agit de la décoration de pièces de vie dans les accueils de jour et de la réalisation d'un « city-stade » à proximité de l'internat - mais ouvert à tous les enfants et les jeunes de la MECS.

Ce dernier projet va mobiliser beaucoup d'énergie tant du côté des jeunes inscrits que des professionnels : montage technique et financier, recherche de sponsors, de financements bancaires ... vont aboutir au succès de l'entreprise et à l'inauguration de l'équipement à la rentrée 2011. Il constitue à ce jour un résultat visible et tangible, qui permet d'attester de l'intérêt de la démarche des groupes d'expression et de projet.

Restent les autres projets et propositions, dont l'avancement est suivi par le Comité de Pilotage à partir des procédures « d'auto-évaluation »³⁰ pratiquées par les professionnels pour mesurer notamment l'avancement des réalisations dans chaque service. Ces procédures d'auto-évaluation concernent l'ensemble du dispositif d'évaluation interne prévu à la MECS du Chaudan, qui porte notamment sur le rapport éducatif (prise en charge et fin de mesure), les questionnaires d'appréciation de la mesure éducative destinés aux parents/enfants, et l'espace de médiation (non créé à ce jour).

Un nouveau cycle de « groupes d'expression jeunes » a été annoncé pour la rentrée 2011, prévu pour se caler sur le déroulement de la présente étude en tant que lieu d'observation par ODENORE de la démarche participative mise en œuvre au Chaudan. Il débute au mois de mars 2012, avec six groupes d'expression comme lors du premier cycle, ainsi qu'on le verra plus loin, dans la mesure où l'observation de ces GE a constitué une étape de la recherche à part entière.

2.2.2 - Les groupes d'expression « parents », ou la difficile mobilisation des usagers

Imaginé en 2008 dans le cadre de la même démarche de mise en œuvre du droit des usagers dans les institutions d'accueil, les GE parents vont cependant connaître une histoire différente. Ils ne seront pas organisés en même temps que les premiers mais à partir du mois de mai 2010 et surtout, il y aura une nette différence entre les groupes selon qu'ils relèvent des structures d'hébergement ou des SASEP.

A/ Les groupes parents des SASEP : échec puis réussite

La même procédure de sollicitation est utilisée (repérage des parents susceptibles de co-animer les groupes d'expression, proposition de formation, information et invitation aux autres parents) mais

²⁹ En 2010, il est procédé au renouvellement quasi complet du personnel et des hébergés sur une structure suite à de graves problèmes de violence.

³⁰ Compte rendu du Comité de Pilotage du 11/12/2010 : « Concernant l'auto évaluation des pratiques, il a été souligné que l'objectif était que les équipes se saisissent de la question de l'évaluation. Il a été distingué l'évaluation quantitative qui s'attache uniquement à la réalisation ou non des avis [i.e. : des propositions issues des GE] de l'évaluation qualitative qui vise à faire émerger le processus éducatif qui a conduit ou non à la réalisation des besoins. »

sur les 29 parents invités au groupe d'expression du mois de mai 2010, aucun ne viendra. Après un travail de reprise de la démarche réalisé par le Comité de Pilotage, préconisant un certain nombre de changements dans la gestion de la communication aux familles³¹, une deuxième réunion du groupe est programmée en juin 2010, à laquelle 8 parents assisteront, sur les 29 invités.

Il ressort de ce premier GE des parents SASEP :

- Une forte demande d'information sur l'association, les services, les autres personnels, etc. ainsi que sur les activités proposées aux enfants.
- Le souhait de renforcer les temps d'échanges et d'activités avec les parents.
- La demande de rapprochement des deux SASEP, notamment pour profiter des espaces extérieurs.
- Un certain nombre de questions liées au fonctionnement des structures adressées aux professionnels présents (horaires, déplacements, fréquence des bilans...).

Comme pour les GE jeunes, le compte rendu de cette réunion fait l'objet d'une concertation organisée fin août 2010, entre les professionnels et les animateurs ; un document avec « questions (posées) - réponses (apportées) » est rédigé ensuite puis envoyé à l'ensemble des parents, participants ou non au GE, qui tient lieu de « restitution » du groupe d'expression.

Un second groupe sera organisé l'année suivante, en mai 2011, avec 24 parents invités et 7 participants. Là encore, l'échange va porter sur des points d'organisation et de gestion des rapports avec l'institution : ménager plus de temps d'échanges spécifiques parents-professionnels, s'assurer que les consignes sont bien intégrées du fait de la barrière de la langue parfois, s'assurer que les accompagnateurs ont des portables pendant les sorties, recevoir les courriers suffisamment à l'avance pour s'organiser, être présents lors des bilans avec la Délégation Territoriale à la Vie Sociale (DTVS)³², pouvoir rencontrer la « hiérarchie » régulièrement et pas seulement au moment de l'admission, etc. Le temps de concertation réalisé entre 3 parents, une chef de service et le chargé de mission permet de retenir un certain nombre de points sur lequel le document de restitution va pouvoir donner de plus amples explications et/ou propositions d'actions à l'ensemble des parents, au mois de septembre 2011.

Après un début hésitant, la démarche arrive donc à bonne fin, avec l'organisation de deux GE pour les parents des SASEP, qui permettent la tenue de débats entre professionnels et parents - même s'ils sont peu nombreux -, un travail de reprise des demandes exposées et la réponse argumentée de la part des professionnels.

B / Les parents de l'hébergement

La mise en place des groupes d'expression des parents de l'hébergement a été plus problématique : lancée à la même période (animateurs pressentis en mars 2010, invitations aux parents en avril,

³¹ Notamment : les nombreux rendez-vous internes ou externes pour les parents, l'horaire (en journée), le jour choisi, le turn-over des enfants sur les SASEP, la nature des courriers envoyés (trop compliqués), le lieu (les parents SASEP ne connaissent pas l'internat de la MECS), etc. Cf. L. Pachod, « Diagnostic des problématiques des groupes d'expression parents », Note du CoPil du 11/05/2010.

³² La Délégation Territoriale à la Vie Sociale est une entité territoriale qui développe les politiques d'action sociale portées par le département : personnes âgées, personnes handicapées, cohésion sociale et protection de l'enfance.

réunion programmée en mai), la démarche sera un échec, les parents de l'hébergement ne se déplaçant pas.

Une deuxième tentative de réunion des groupes d'expression en janvier 2011 ne sera pas non plus suivie d'effets, au sens où seuls les deux parents qui s'étaient portés volontaires pour co-animer le groupe étaient présents.

Cette situation interroge les professionnels et le Comité de Pilotage : comment comprendre ce désintérêt apparent pour participer à un débat collectif avec l'institution qui accueille leur(s) enfant(s) ? On peut en effet rappeler que les expériences précédentes, avec le cabinet CIRESE, organisant un travail collectif parents - professionnels, avaient été couronnées de succès, sur le plan de la fréquentation (50 parents mobilisés dans les ateliers).

Le rapport aux parents constituant la pierre angulaire de la lente construction du droit des usagers dans l'institution, cette désaffection crée un signal pour le Comité de Pilotage - devenu entretemps « Comité de Pilotage du droit et de la participation des usagers » - et dont le recentrage autour de cette seule thématique a été réaffirmé³³. L'hypothèse est alors faite que ce déficit démocratique relève des mécanismes de « non recours » de la part des usagers. C'est aussi l'occasion pour les professionnels de la MECS et la direction, de s'interroger sur « l'état des lieux » de la démarche institutionnelle qui a posé le droit et la participation des usagers au centre du référentiel éducatif, à l'occasion, rappelons-le, de l'écriture collective du projet d'établissement en application de la loi de 2002.

Des usagers conviés à participer à la (re)définition des règles qui les concernent mais qui, en quelque sorte, déclinent la proposition : à quoi cela renvoie-t-il ? Pour commencer à répondre à cette question, nous avons rencontré les acteurs professionnels sur le terrain.

3 - LA QUESTION DE LA PARTICIPATION DES USAGERS ET DE LEURS DROITS : PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE

La première partie de cette enquête comprenait une phase exploratoire visant à prendre contact et se familiariser avec l'institution. Pour ce faire, nous avons notamment réalisé 12 entretiens avec des responsables ou éducateurs de chacune des unités qui composent la MECS – hors service "Trajectoires" –, afin de cerner la géographie institutionnelle, l'organisation des services, la composition et le fonctionnement de chacune des unités. Pensés pour appréhender concrètement la réalité d'une institution particulièrement complexe, ces entretiens ont été l'occasion d'interroger les professionnels sur leur participation aux groupes d'expression ayant déjà eu lieu, sur les effets de ces groupes dans leur travail et leurs pratiques, enfin sur leur perception de la participation des usagers au sein de leur institution.

³³ Cf. Compte rendu du Comité de Pilotage du 6 octobre 2011 : « Il est rappelé parallèlement que la fonction première du comité est le pilotage et la coordination des DPU et que le comité n'a pas pour vocation d'origine d'être le lieu de traitement d'un ensemble d'autres projets. »

De cette série d'entretiens ressortent deux constats déterminants dans l'appréhension de la question de la participation des usagers dans l'institution :

- Sous l'unité apparente de la notion, la participation des usagers au sein de cette institution recouvre en fait des réalités et des enjeux très différents. Deux grands axes de partage structurent la compréhension de cette question : celui qui distingue les enfants/jeunes et les parents d'une part ; celui qui distingue les SASEP et l'hébergement d'autre part. Ce double principe de distribution oblige par conséquent à penser la question de la participation en quatre dimensions, en fonction du type d'utilisateur auquel on se réfère.

- Il existe un grand nombre de « moments ou d'espaces de participation » offerts aux enfants et parents dans le cadre courant des relations ou de la vie au sein de l'institution. Bien que notre enquête porte spécifiquement sur la mise en place, le fonctionnement et le non recours à ces dispositifs spécifiques que sont les GE, il nous a paru indispensable de faire état des différents lieux où une participation des usagers, tant enfants que parents, est possible voire s'exerce ; cela afin de situer les outils spécifiques que sont les groupes d'expression dans le cadre plus large des « occasions de participation » existantes, et d'être en mesure d'interroger leurs rapports et leurs articulations.

Nous rapportons ici, sans trop entrer dans le détail, les éléments du matériau collecté durant notre première phase d'enquête. Ils suivent le double principe de distinction évoqué ci-avant. Ce sont les points de vue et perceptions des acteurs professionnels. Sans être exhaustifs, ni rechercher la représentativité, ils nous paraissent constituer un point de vue moyen sur les questions abordées.

3.1 - La participation dans les groupes d'expression, du point de vue des professionnels

Comme stipulé ci-dessus, il existe en fait 4 types différents d'utilisateurs dans l'institution. Or, selon que l'on cherche à mobiliser les enfants (SASEP, Hébergement), les jeunes majeurs ou les parents, on ne rencontre, de fait, pas le même type de problématique, ni la même participation.

3.1.1 - La participation des jeunes et des enfants

Pour les enfants des SASEP, les groupes d'expression ont bien fonctionné. Ils ont permis de faire de nombreuses propositions (sur les jeux, la télé, la décoration des lieux) qui ont débouché sur des projets créatifs, en cours de réalisation au moment de notre enquête. Seul problème mentionné : compte tenu de la durée des mesures prononcées pour ces enfants (habituellement de 6 mois), peu d'enfants présents dans les groupes d'expression ont pu assister à la restitution et participer au groupe projet prévu pour mettre en place les « avis » émis. De ce point de vue, il y a une mauvaise articulation entre la durée de présence des enfants dans l'institution et la durée de déroulement des groupes d'expression et de projet.

Pour les enfants hébergés, les groupes d'expression ont eux aussi été positifs. Selon les professionnels, ils offrent un espace d'expression plus libre que les réunions ayant lieu dans les différentes unités (voir ci-après) : « ça les change de leur cadre d'expression habituel ». Rassemblés sur la base d'une classe d'âge, de manière commune aux différents services et sans la présence de

leurs propres éducateurs, la parole y est plus libre et propice à des propositions d'un autre ordre que « des demandes uniquement matérielles sur la télé. »

Il a en revanche été difficile de mobiliser les jeunes majeurs. Plus âgés, à l'extérieur dans la journée (parfois assez loin lorsqu'ils sont en apprentissage) et souvent fatigués le soir, ils ont d'autres rythmes et horaires de vie que les autres jeunes hébergés – la séance des groupes avait lieu à 18h, il a été difficile de les faire « ressortir ». Qui plus est, certains d'entre eux ne sont pas habitués à parler en public, et sont par conséquent réticents à la démarche.

3.1.2 - La participation des parents

Très contrastée, selon que l'on observe le fonctionnement des SASEP ou de l'hébergement.

A/ La bonne participation des parents d'enfants en SASEP

La participation des parents de SASEP a bien fonctionné. Dans la première SASEP, il y a eu une forte mobilisation, avec des propositions et des idées qui ont été retenues et finalisées – ainsi les éducateurs possèdent-ils à présent un téléphone mobile sur lequel il est possible de les joindre. En revanche, il ne reste plus aucun parent ou enfant de la première vague de GE. Au moment de notre enquête, l'annonce d'un prochain groupe d'expression avait été faite, et un courrier officiel envoyé³⁴. Il est en effet toujours nécessaire de beaucoup solliciter les parents pour les faire participer à ce genre de réunion. Les éducateurs vont d'ailleurs parfois chercher physiquement les parents, et les raccompagnent chez eux à l'issue des séances. Dans le second SASEP, ceux qui ont assisté aux groupes sont très demandeurs d'une suite, qui doit arriver prochainement avec un nouveau groupe d'expression.

Pour les mesures dites administratives, il paraît plus simple de faire adhérer les parents. Pour les enfants placés sur décision du juge, la démarche est parfois plus délicate et dépend fortement de la manière dont le juge présente la mesure à la famille – comme quelque chose de coercitif ou comme une proposition d'accompagnement. En tout état de cause, selon l'une des éducatrices, lorsque l'on parvient à établir un lien de confiance avec les parents, « *tout est possible en matière de participation* ».

B/ La difficile participation des parents d'enfants hébergés

Plusieurs éléments sont avancés pour expliquer la difficile participation des parents d'enfants hébergés aux groupes d'expression mis en place. Les professionnels rappellent en premier lieu la différence fondamentale avec les parents des enfants en SASEP, qui préservent leur *fonction parentale* en maintenant les enfants au domicile parental, contrairement aux parents d'enfants placés en hébergement : les relations sont par conséquent plus compliquées par nature.

Pour beaucoup, il paraît difficile de « mobiliser les parents sur du collectif », quand leur enfant n'est pas directement concerné : mobilisables quand il s'agit de leur enfant, ils le seraient moins pour aborder des sujets plus généraux, relatifs à l'institution. Pour certains professionnels, les parents viennent plutôt quand on les convoque, et pas quand on les invite pour participer à quelque chose. Pour d'autres, c'est au contraire parce que les parents sont épuisés, par des années de relations et

³⁴ Il s'agit du GE parents des SASEP qui se tiendra le 11 mai 2012.

de gestion problématiques à propos de leur enfant - en particulier quand les prises en charge sont anciennes - qu'ils ne répondent pas à l'appel ou sont moins mobilisables.

Il est de même évoqué une possible fatigue ou lassitude des parents en matière de sollicitations, parents qui seraient en quelque manière « *essorés par la demande permanente de parole* » en provenance de l'institution. Et de signaler que les « *parents aimeraient peut-être qu'on vienne les solliciter sur d'autres questions que l'internat de leurs enfants, sur des sorties familiales ou des choses festives par exemple.* »

C/ L'impossible participation des parents de jeunes majeurs

Les parents du SAJM (Service accueil jeune majeur) sont quasiment absents du service, par définition. Dans la mesure où l'on aide les jeunes à se séparer des parents, il est difficile de penser à les remettre dans le jeu, nous précise une éducatrice.

3.1.3 - Les différents lieux ou espaces de participation existant dans l'institution

Faire état des espaces de rencontre et/ou de participation existants au sein des différents services de l'institution, aussi bien pour les enfants/jeunes accueillis ou hébergés, que pour leurs parents, nous paraît nécessaire pour deux raisons.

D'une part, pour être en capacité de rapporter la non participation des usagers à des dispositifs explicitement estampillés comme participatifs – ici les groupes d'expression – à d'autres formes de participation, plus informelles, plus coutumières ou plus intégrées. Il est en effet possible que certains usagers ne participent pas aux groupes d'expression, mais participent par ailleurs à d'autres dispositifs de l'institution.

D'autre part, pour préciser les attendus de la participation des usagers dans ce dispositif spécifique des groupes d'expression, par différence avec les autres espaces potentiels existants.

A/ Les espaces de participation dans les SASEP

Le travail en SASEP implique une proximité permanente avec les parents. Les enfants sont accueillis le mercredi après midi et le soir après l'école, ce qui donne une occasion de rencontre quasi quotidienne avec les parents. De plus, des temps partagés sont prévus, dans le cadre de la démarche de « faire avec » rassemblant parents, enfants et éducateurs. Par ailleurs, des entretiens obligatoires avec la famille ont lieu, toutes les trois semaines en moyenne, en plus de la prise en charge des enfants. Enfin, il existe des temps collectifs où toute la famille et parfois plusieurs familles sont réunies pour faire des sorties sur le week-end end ou le dimanche.

En plus de ces contacts réguliers et directs entre parents et éducateurs, les SASEP ont mis en place des groupes de parole. Ces groupes doivent permettre de discuter et d'échanger sur la fonction parentale ; ils sont animés par un éducateur et un psychologue. Il n'y a pas nécessairement de thème à ces réunions, elles ont lieu « séance tenante ».

Devant l'essoufflement du groupe de parole de l'un des deux SASEP³⁵, mais aussi pour répondre au fait que certains enfants appartenant à la même fratrie étaient répartis dans deux SASEP différents alors que le même travail d'accompagnement à la parentalité devait être conduit, un groupe de parole commun aux deux SASEP a été mis en place. Proposition a été faite aux parents de constituer un groupe en leur laissant déterminer le jour et l'heure de ces rencontres. Ils ont accepté la proposition et décidé de se rencontrer le vendredi soir, toutes les 5 semaines.

Autre lieu de rencontre collective : la rédaction du Règlement de fonctionnement. « *On a fait participer les parents, 4 surtout. Ils ont commencé en 2010 et là on est en voie de finalisation. C'est fait avec les jeunes, sur des temps collectifs, mais certains sont plus porteurs que d'autres* ».

B/ Les espaces de participation dans les unités d'hébergement

Les groupes d'hébergement possèdent deux espaces principaux de participation des usagers.

Le premier, permanent, concerne les enfants et jeunes hébergés. Il consiste dans une réunion, généralement hebdomadaire, permettant de présenter les activités de la semaine, de reprendre les règles du vivre ensemble, d'échanger sur un sujet de discussion amené par les enfants ou les jeunes. Ces rencontres peuvent être ritualisées, en laissant l'ordre du jour aux enfants avant présentation des activités par les éducateurs, ou se faire de manière plus variable, avec les enfants présents à ce moment là, sans que tous soient nécessairement présents. Ces réunions sont prévues pour discuter de sujets concernant la vie du groupe : elles ne sont pas le lieu pour faire état de demandes personnelles. Signalons que dans l'unité accueillant les jeunes adolescents, cette réunion permet aussi d'aborder des sujets plus larges, comme l'autonomie ou la place des femmes dans la société française, et de travailler sur des projets.

Le second espace de participation, ponctuel, porte sur le règlement de fonctionnement. Dès le début de l'année scolaire, les enfants/jeunes travaillent sur ce document. Ils reprennent le document existant, le discutent et lui apportent le cas échéant des modifications. Ce travail n'est pas nécessairement formalisé dans un espace ou à un temps spécifiques³⁶ et peut se faire au gré des disponibilités et activités de chacun. Dans l'un des groupes, le choix a été fait, cette année, d'associer les parents (9 familles en tout), par petits groupes, autour de la thématique et de deux ou trois questions.

La présentation du nouveau règlement a été faite par les jeunes, après la rentrée, au directeur et éducateurs des différents groupes, mais aussi aux parents, qui avaient été invités. La volonté était d'associer davantage enfants et parents et d'adopter une démarche davantage participative, tant au niveau de la rédaction que de la présentation du document : ce sont les jeunes qui ont pris la parole pour expliquer les panneaux affichés présentant le document. Cette façon de faire marque une rupture : auparavant, le « règlement de vie » était simplement lu aux parents et enfants.

En revanche, il n'existe pas d'équivalent des groupes de paroles « parents » dans les unités d'hébergement. Les éducateurs voient en général les parents une fois par mois, voire davantage

³⁵ « Il n'y a plus de réunion depuis 1 an. En fait ça n'a jamais bien marché ; le dernier, en octobre 2010 a eu un participant. »

³⁶ A l'inverse, il y a 2 ans, l'un des groupes a fait le choix de sortir des murs pour travailler ce document ; ils se sont rendus dans un gîte, sur un week-end entier : le travail a pris pour trame les droits de l'enfant.

lorsqu'il faut les raccompagner chez eux le week-end, mais aucun espace pérenne n'est prévu pour échanger, avec eux, sur des questions extérieures à la stricte situation de leur enfant.

La spécificité du SAJM : la question du collectif est une question en tant que telle dans ce service. L'accompagnement est très individualisé, et les jeunes sont parfois relativement isolés ; les occasions de rencontre en commun sont assez rares : « *ici, le collectif, on essaie de le faire pendant les vacances par exemple, de créer des moments festifs pour mobiliser la parole. On pense aussi à mixer avec les autres jeunes, faire des réunions avec les autres services, sur la culture par exemple ; là, on a une jeune fille qui va intervenir à la Courte Echelle* ». Depuis 2009, un groupe de parole a été mis en place. Il se réunit une fois par mois, sur un thème différent à chaque fois (la solitude, les addictions, ...).

C/ De nouvelles formes de participation à l'étude

Devant la difficulté à mobiliser la parole des parents de l'hébergement, le Comité de Pilotage réfléchit à la mise en place d'un « groupe de parents tuteurs », parents volontaires qui serviraient d'interlocuteurs et de "passeurs" pour les autres parents, notamment les nouveaux arrivés. Le projet est en gestation depuis la création de l'espace parents et enfants, en 2009³⁷ :

« *Le mode d'utilisation de l'espace parents et enfants :*

- *permettre aux parents de se retrouver seuls avec leurs enfants dans un lieu particulier (après le repas de la table d'hôtes par exemple) ;*
- *se rencontrer dans le cadre de groupes de paroles ;*
- *un lieu d'information pour l'accueil des nouveaux parents par d'autres parents ressources.*

*Un règlement sera proposé pour que ce lieu soit investi par les parents mais sous notre contrôle. »*³⁸

Le constat, au bout de quelques mois de fonctionnement, de la faible fréquentation de cet espace a réactivé les réflexions sur la possibilité de formaliser un groupe de parents « tuteurs » qui « *permettrait de mettre en œuvre une disposition proposée par les parents lors de l'élaboration du projet d'établissement et non mise en œuvre, à savoir la constitution d'un groupe de parents qui pourraient lors des pré-admission rencontrer les parents qui le souhaitent afin de leur délivrer informations et conseils (si besoin).* »³⁹

Ce projet semble acté au mois d'octobre 2011 : « *Concernant le groupe de parents tuteurs pour les unités d'hébergement, deux démarches vont être engagées en parallèle : repérage des parents potentiels d'ici le prochain CoPil, un courrier sera rédigé et envoyé aux parents.* »⁴⁰ Au mois de décembre, une liste de 12 parents est retenue ; ils seront conviés à échanger avec le directeur et invités à « *échanger à différents niveaux : recherche ODENORE, groupe d'expression parents, espace de médiation, accueil des parents arrivants, etc.* » Il semblerait ainsi que l'on ait glissé, insensiblement, de la difficile sollicitation des parents de l'hébergement dans le cadre des groupes d'expression à la sollicitation de certains d'entre eux pour constituer un groupe permanent de consultation et de conseil aux autres parents.

³⁷ Dans un CR du Comité de Pilotage de juillet 2008, la question est posée de constituer un groupe de « parents ressource ».

³⁸ Extrait du CR du Comité de Pilotage du 19 mars 2009.

³⁹ Extrait du CR du Comité de Pilotage du 23 septembre 2010.

⁴⁰ CR du CoPil du 6 octobre 2011.

PARTIE II

LES GROUPES D'EXPRESSION, MONOGRAPHIE DESCRIPTIVE ET ELEMENTS D'ANALYSE

Cette partie résulte du premier travail de terrain que nous avons engagé lors de l'observation directe de la tenue des groupes, complété par l'analyse des données issues de ces rencontres - statistiques de fréquentation, contenu des échanges, modalités et déroulement des groupes.

1 - LES GROUPES D'EXPRESSION DES ENFANTS ET DES JEUNES

1.1 - La mise en place des groupes

La procédure de mise en place des groupes en 2012 a repris dans un premier temps celle de 2009, à savoir : constitution de groupe par les éducateurs et le chargé de mission, information des intéressés, désignation des animateurs au sein de chaque groupe par les jeunes eux-mêmes, affichages des réunions et sollicitation des jeunes et des enfants par les éducateurs pour les inciter à participer.

A la différence de la première vague, la présence du chargé de mission a permis un plus grand « lissage » des pratiques d'information et de sollicitation, même s'il subsiste des différences entre les groupes dans leur déroulement concret.

Dans un bilan réalisé en 2011 par le chargé de mission, on relève que « *la Maison d'enfants du Chaudan avait prévu de réaliser des groupes d'expression tous les ans. Pour autant, avant de renouveler l'expérience réalisée en 2009, il était nécessaire que les jeunes constatent que leur expression était bien prise en compte.* »⁴¹ C'est la raison pour laquelle trois ans vont s'écouler avant de réamorcer la démarche, programmée en février et mars 2012 (les GE se dérouleront dans la dernière semaine de mars 2012). La méthodologie « *sera la même que celle employée pour l'organisation précédente* » : 6 groupes constitués en fonction de l'âge des participants et par type de prise en charge (« milieu ouvert », à savoir SASEP, ou internat). Le choix de la reconduction à l'identique a notamment été dicté par le souci de pouvoir rester dans la même configuration sur les deux périodes (2009 et 2012) lors de l'étude ODENORE.

Quatre groupes d'âge sont constitués pour l'internat, deux pour le milieu ouvert. A l'internat, les jeunes sont répartis par tranches d'âge et les structures d'accueil sont mélangées : deux groupes de « grands » (16-21 ans) où sont répartis à égalité les jeunes du SAJM, de la Villa et de l'accueil de jour, un groupe de « moyens » (13-15 ans) avec quelques jeunes de la Villa, de l'accueil de jour (les plus jeunes), du G 2 et du G 3, un groupe de « petits » (5-12 ans) avec le reste des jeunes et enfants du G 2 et G 3. Au SASEP, il n'y a pas de mélange des deux structures qui correspondent déjà à une répartition selon l'âge (les petits à la Courte Echelle, les plus grands au Lieu-dit).

⁴¹ Note de présentation-bilan des GE, non datée, attribuée à L. Pachod, chargé de mission DPU.

Dans chaque service, les éducateurs présentent la constitution des groupes et font procéder à la désignation des animateurs et de leurs suppléants parmi les jeunes (« celui-ci est élu par les autres jeunes du groupe »)⁴². Les suppléants assisteront au groupe d'expression au même titre que les animateurs. Le professionnel se porte volontaire (en 2012, tous étaient membres du comité de pilotage) pour co-piloter le groupe d'expression avec les deux jeunes, avec le principe que « l'animateur professionnel qui co-anime le groupe ne doit pas être celui qui intervient sur le plan éducatif auprès des jeunes participants, afin de faciliter la prise de parole. »⁴³ A partir de là, l'éducateur animateur contacte les jeunes du groupe pour débattre des modalités et organiser la tenue du groupe d'expression (« chaque animateur contactera le co-animateur pour une mise en perspective de l'intérêt des groupes, une discussion quant aux finalités, une prise de connaissance de la liste des participants. »⁴⁴).

Les consignes sont données (à l'écrit, lors des comités de pilotage) pour la conduite de ces groupes d'expression, et un temps de formation est prévu pour les animateurs (professionnels et jeunes). Ce temps de formation a été assuré par une intervenante professionnelle extérieure à l'institution qui accompagne les jeunes dans leur projet de Junior association⁴⁵. Les professionnels ont été rencontrés dans le cadre d'une réunion plénière relative à la thématique "de la participation des jeunes". Ensuite, deux formations ont été respectivement dispensées aux animateurs jeunes et co-animateurs professionnels, au cours desquelles les méthodes de conduites de réunion avec les jeunes ont été présentées et discutées (comment laisser la parole libre, comment ne pas imposer son idée en tant qu'animateur, etc.). Pour les jeunes, en l'absence du chargé de mission au moment de la rencontre⁴⁶, l'intervenante⁴⁷ a découvert le groupe des animateurs et leur a proposé de réfléchir à la manière dont on pouvait exposer un projet ; plutôt réticents au départ, les jeunes se sont ensuite emparés de la parole et ont joué le jeu, avec les supports proposés – post-it, smileys, etc. – prolongeant tard la réunion autour d'un repas qui leur avait été préparé spécialement pour l'occasion par le cuisinier de l'établissement.

Les jeunes sont ensuite invités par courrier nominatif et par affichage aux dates retenues. Les groupes se sont déroulés dans la dernière semaine de mars 2012, respectivement les 21 et 26 mars pour les deux SASSEP, le 28 mars pour les quatre groupes « hébergement ».

1.2 - La présence aux groupes d'expression

Globalement, près des deux tiers des jeunes et des enfants conviés sont venus assister et débattre dans les groupes d'expression, ce qui, du point de vue statistique, peut être considéré comme une légère amélioration par rapport aux données de la première organisation des GE où l'on relevait moins de 60% de présents. A l'époque, sur les 68 jeunes et enfants accueillis à la MECS, 28 étaient absents au GE ; ils sont toujours presque autant à être absents en 2012 (27) mais le nombre d'enfants accueillis a augmenté (77 au mois de février 2012), ce qui fait baisser le ratio des absences (de 41% à 35%). Les comparaisons statistiques ne peuvent aller beaucoup plus loin, d'une part à

⁴² Note de présentation-bilan des GE, non datée, attribuée à L. Pachod

⁴³ Idem – Organisation des étapes à venir.

⁴⁴ Idem.

⁴⁵ Entretien téléphonique avec l'intervenante réalisé au mois d'octobre 2012.

⁴⁶ Pour cause d'arrêt maladie.

⁴⁷ Cette intervenante est militante de différents mouvements de pédagogie, comme la Ligue de l'enseignement et Relais Départemental du Réseau National des Juniors Associations.

cause de la faiblesse des échantillons observés, d'autre part parce que les chiffres recouvrent des réalités assez différentes entre les deux périodes. Pour mémoire⁴⁸ : en hébergement, le groupe des « petits » était beaucoup plus réduit (9 enfants contre 14 aujourd'hui), il y avait deux groupes de « moyens » au lieu d'un seul - un de 13 et un de 12, avec une très faible présence sur l'un des deux (4 présents sur 11) - et un seul groupe de « grands », toujours avec une faible présence ; en SASEP, les enfants pris en charge étaient un peu moins nombreux (22 contre 26 aujourd'hui).

Pour autant, il reste une constante : la présence des jeunes et des enfants au sein des groupes d'expression est très différenciée selon l'âge et le mode de prise en charge.

1.2.1 - La présence des jeunes et des enfants

En SASEP, sur 26 jeunes et enfants invités à participer, 15 sont présents dans les groupes (soit 57%) ; en hébergement, sur 51 jeunes invités, 35 seront présents (soit 68%). Mais ces proportions gomment en fait une réalité plus contrastée :

	Présents	<i>Dont animateurs du groupe</i>	Absents	TOTAL
SASEP Courte échelle	7	1	7	14
SASEP Lieu dit	8	1	4	12
Hébggt 5-12 ans	12	2	1	13
Hébggt 13-15 ans	13	2	4	17
Hébggt 16-21 ans	4	1	6	10
Hébggt 16-21 ans	6	2	5	11
TOTAL	50	9	27	77

Présence au GE de mars 2012, par groupe. Tableau réalisé par les auteurs.

En SASEP, on note un fort « absentéisme » dans le groupe des petits (la Courte Echelle), où la moitié des enfants conviés ne sont pas venus, alors que chez les plus grands (le Lieu-dit) les absents sont moins nombreux (un tiers des effectifs).

En hébergement, les petits et les moyens sont présents à 90 % et 75 %, tandis que les grands sont absents pour plus de la moitié d'entre eux (60% et 45%). Il y aurait en quelque sorte une forte présence des enfants et des jeunes en hébergement, ainsi que des jeunes en SASEP, et un net absentéisme des « grands » en hébergement et des tout petits en SASEP. Cette situation est elle conjoncturelle ou davantage liée aux modalités de la participation mise en œuvre ?

Il convient néanmoins de ne pas sur-interpréter ces données, qui constituent un arrêt sur image dans un processus long de mobilisation des jeunes. Il y a toutefois certaines constantes que l'on peut signaler.

1.2.2 - Qui vient aux groupes d'expression ?

Ce sont les jeunes en internat, de 5 à 15 ans : 25 sur 30 sont présents à la réunion du GE et, dans une moindre mesure, les « moins jeunes » du SASEP (de 11 à 17 ans).

⁴⁸ Voir Partie I.

Les jeunes de l'hébergement n'ont sans doute moins la possibilité de s'abstraire de la proposition de participation dans la mesure où, du fait de leur résidence dans l'établissement, les groupes d'expression sont programmés dans leur emploi du temps. Si à cet égard, ces jeunes s'apparentent à un « public captif », en aucun cas il n'est évidemment obligé ou soumis. Les professionnels interviennent en amont pour annoncer, expliquer, organiser et rappeler les GE. Mais la participation reste avant tout volontaire. La présence à la réunion s'effectue dans le flux des activités organisées à l'internat, s'inscrit en quelque sorte dans l'environnement d'organisation des enfants et des jeunes adolescents. Ainsi, dans le groupe des plus jeunes (5-12 ans), ils sont tous présents sauf un (retenu à l'extérieur).

Pour les jeunes du SASEP, la configuration est un peu différente, en ce sens que ce sont les plus jeunes qui sont absents : seule la moitié des enfants de la Courte échelle assiste au GE. Les plus grands du SASEP, au Lieu-dit, viennent davantage au groupe d'expression. Là aussi, il y a un effet de "public captif", au sens où il n'y a pas eu de jeune du Lieu-dit qui se serait soustrait à la réunion en restant dehors par exemple. Les jeunes sont amenés au Lieu-dit par les éducateurs, qui les transportent en voiture depuis leur lieu de scolarisation ou leur domicile, le cas échéant. Il s'agit donc aussi d'un public relativement captif avec la différence par rapport à l'internat que les jeunes du Lieu-dit sont parfois absents à leur(s) rendez-vous éducatif(s)/récréatif(s) hebdomadaire(s) pour des raisons de contraintes extérieures. Ce qui n'est pas le cas des grands de l'internat et des plus petits du SASEP.

1.2.3 - Qui ne vient pas aux GE et pourquoi ?

Ce sont les très jeunes du SASEP, et les grands de l'hébergement. Sur les 14 jeunes et très jeunes du SASEP la Courte échelle, 7 ont déclaré forfait le jour du GE.

Les raisons invoquées (par les parents) sont en partie conjoncturelles : une fratrie avec un malade, hospitalisé de surcroît (de ce fait la mère ne peut pas amener les deux autres), un enfant déclaré malade (mais signalé déjà comme n'étant pas sûr de venir), une autre enfant malade (mais signalée aussi comme ne pouvant venir du fait d'une activité extérieure), un enfant ayant un rendez vous avec les psychologues du CMP. Un dernier enfant est signalé comme ayant des problèmes de trajet ce jour-là (les enfants de la Courte échelle sont en principe amenés par les parents, contrairement à ceux du Lieu-dit).

On voit ici que la présence/absence des enfants est moins contrainte par la structure, dans la mesure où ce sont les parents qui amènent les enfants ; il s'agit de surcroît de jeunes voire de très jeunes enfants (6,5 ans en moyenne), dont on peut supposer que certains d'entre eux n'aient pas transmis à leurs parents la totalité de l'information sur les GE qui leur avait été dispensée. Au-delà de ces suppositions, les chiffres ne nous donnent à voir en l'état actuel, que cette réalité : un enfant sur deux n'est pas venu au GE. Mais les effectifs étant réduits, il est difficile de tirer des enseignements statistiques de ce constat : ainsi, s'il n'y avait pas eu une hospitalisation, ce sont trois enfants de plus qui auraient été présents.

Chez les grands, deux groupes ont été constitués, répartissant de manière égale les jeunes de la Villa (internat), ceux du Service d'accompagnement des jeunes majeurs (en appartement), et deux jeunes

de l'accueil de jour. Plus de la moitié des jeunes sont absents sur ces deux groupes, particulièrement dans l'un des deux, où seuls 4 jeunes sont présents sur les 10 invités.

Motif avancé de l'absence	Malade	Refus	PB de trajet	Autre	Sans motif donné	TOTAL Absents
Groupe 16-21 11 inscrits	1	1	1		2	5
Groupe 16-21 10 inscrits		5		1		6

Les motifs avancés ont été reportés sur les grilles de présence par les co-animateurs des GE (plus exactement par les éducateurs). Nous avons été amenés, lors des entretiens, à rencontrer certains d'entre eux sur cette question de leur absence lors des GE. Mais à ce stade de l'observation, et quel que soit le motif invoqué ou rapporté, on voit que les GE n'ont pas retenu l'intérêt d'une grande partie (plus de la moitié) des plus grands. Leur comportement se rapproche sans doute de celui des « usagers » ou citoyens qu'il est souvent difficile de mobiliser pour participer à des réunions, débats, forums... sur des questions générales qui les concernent *a priori*. Pour une partie d'entre eux, la nécessité de participer au GE n'a pas été déterminante.

1.3 - Le déroulement des groupes d'expression jeunes et enfants

1.3.1 - Du point de vue de leur formalisation par l'institution

La tenue des GE a donné lieu à 6 comptes rendus. Ils retracent ce qui s'est déroulé dans les groupes d'expression⁴⁹. Ils sont notamment prévus pour alimenter les réunions de concertation qui font suite à ces groupes, afin de trier parmi les demandes formulées et d'apporter des réponses. Ces comptes rendus peuvent varier dans leur présentation, leur rédaction, mais aussi dans les éléments qu'ils font figurer.

Formellement, certains donnent des indications sur la date et la durée de la séance, d'autres non ; certains mentionnent les présents et les absents, voire précisent pourquoi certains enfants sont absents, les autres non ; certains font figurer des commentaires ou des données de contexte sur le déroulement de la séance, d'autres non. Enfin certains de ces comptes rendus sont cosignés par tous les animateurs, d'autres non.

En termes de contenu, certains font état de la présentation du dispositif et des méthodes d'animation employées, d'autres non ; certains individualisent les propositions ou idées émises, en les rapportant aux enfants ou jeunes qui les ont formulées, d'autres non ; certains classent les propositions, d'autres les font figurer à la suite ; certains font état des conclusions, d'autres non. Globalement, les comptes rendus produits vont donc de la simple liste de propositions à des versions ressemblant davantage à une synthèse rédigée du déroulement des GE.

En tant que telle, cette hétérogénéité formelle rend sans doute compte de l'hétérogénéité de la composition des groupes constitués, en termes d'âge mais aussi de statut des enfants/jeunes dans l'institution (SASEP ou hébergement). Mais elle atteste aussi d'une diversité dans les méthodes d'animation : certains groupes ont organisé la séance autour de 3 questions et font notamment

⁴⁹ Cf. Document annexe.

figurer une question portant sur ce qu'aiment les enfants dans l'institution par exemple, alors que d'autres n'ont thématiqué que les aspects problématiques ou manquants. Ce manque d'unité est sans doute à rapporter au statut, peu défini et a priori limité, que la démarche a accordé à cet outil de report : les comptes rendus paraissent avant tout pensés pour faire état des différentes demandes formulées dans la perspective de leur traitement au niveau des réunions de concertation, qui leur font suite.

Or, en l'état, ces comptes rendus sont réducteurs de ce qui s'est réellement déroulé dans les divers groupes d'expression que nous avons pu observer. S'il est entendu qu'un compte rendu ne peut restituer l'intégralité de ce qu'il rapporte, il est malgré tout remarquable que la manière dont ils sont rédigés laisse de côté une part importante de ce qui constitue la chair du matériau principal de ces groupes, voire des enseignements à tirer du déroulement de ces séances et de la mise en place de ce type de démarche.

Ce détail formel et instrumental est selon nous tout sauf secondaire. Il pose en effet une double question méthodologique : celle, interne, de ce qu'une institution choisit ou prévoit de formaliser, c'est-à-dire de rendre visible dans ce type de démarche. Mais aussi celle externe, quant à ce qu'il est possible d'évaluer relativement au matériau dont on dispose – nous revenons sur cet aspect ci après.

1.3.2 - Du point de vue de l'observation directe

Nous avons été amenés à assister au déroulement de certains groupes, deux en SASEP et deux en hébergement (quatre sur six au total). Nous rapportons ici les éléments que nous avons relevés en situation d'observation, sans intervention de notre part lors des échanges et qui nous paraissent susceptibles de donner une idée du déroulement, de l'ambiance et de ce qui s'est joué dans ces groupes ; nous ne faisons pas état des « avis » exprimés tels qu'ils sont déjà restitués dans les comptes rendus.

A/ Au SASEP, Le Lieu-dit

L'installation du groupe (8 jeunes, de 11 à 15 ans ; l'animatrice jeune a 17 ans).

Avant la séance, la co-animatrice (professionnelle) du groupe rappelle les consignes à l'animatrice-jeune : elles ont mis au point un système de *post-it* de différentes couleurs, qui correspondent à trois thèmes de discussion : ce que j'aime au Gai Logis / ce que je n'aime pas ou qui pose problème / ce que je veux améliorer. Les *post-it* seront distribués aux jeunes participants qui, après avoir écrit leurs remarques et souhaits, les liront aux autres. Le tout sera repris sur un tableau par l'animatrice-jeune.

Les jeunes arrivent dans la salle de réunion en ordre dispersé, ils sont assez agités. Sur l'insistance de la co-animatrice (professionnelle), les éducateurs du groupe - qui étaient restés dans la pièce voisine - sont appelés à assister à la séance par l'animatrice-jeune (ce qui n'est en principe pas prévu dans les consignes générales données par le Comité de Pilotage qui souhaite "libérer la parole" des jeunes hors de la présence de leur éducateur).

Le déroulement de la réunion

Le commencement est un peu ardu parce que les jeunes ont du mal à se mettre au travail (« *on veut jouer* »), ils se chamaillent, rient entre eux, etc. Tous ne sont pas là, l'un d'entre eux rejoint le groupe au bout d'un quart d'heure (il était dans la cour).

Modalités de l'animation	Animateur professionnel	Explique et donne les consignes en début de réunion Intervient régulièrement dans la discussion, pour expliquer, relancer (" <i>je suis étonnée que vous ne parliez pas de la nourriture...</i> ") Fait le résumé des différents points de la réunion
	Animateur jeune	Prend son rôle au sérieux, propose le jeu des <i>post it</i> et cherche à faire adhérer le groupe (" <i>allez, faites des smiley si vous ne savez pas écrire</i> ") Interpelle les jeunes, relance, donne son avis, s'implique avec véhémence, morigène (" <i>vous vous croyez où ? c'est pas Rothschild le Gai Logis!</i> "). Donne souvent son point de vue, change de place en quelque sorte (" <i>alors moi ce que j'ai à dire c'est que 1) j'aime l'ambiance, 2) j'aime pas la SASEP, 3) je sais pas quoi changer</i> ")
Respect des consignes		Le jeu des <i>post-it</i> tourne court, sert plutôt d'amorce à la discussion Les jeunes préfèrent donner un catalogue de leurs doléances (" <i>on aime pas la bouffe</i> ", " <i>on aime pas venir au SASEP</i> ") et de leurs demandes (" <i>des cages de foot</i> ", <i>changer le Trafic</i> ")
Les thèmes abordés		Le quotidien (nourriture, jeux...), mais aussi l'envie ou pas de venir au SASEP Ils abordent aussi la question des relations avec les éducateurs, sur demande de l'animatrice professionnelle, après quelques réticences (" <i>les éduc, ils vont nous tailler si on parle</i> ")
Le comportement des participants		Assemblée plutôt agitée dans l'ensemble, beaucoup de moments de dispersion de l'attention. Certains jeunes sont muets (2), d'autres ne souhaitent pas s'exprimer ; d'autres encore (2) parlent beaucoup, interpellent, coupent la parole, se moquent parfois les uns des autres. Trois jeunes "jouent le jeu", par moments, essaient de répondre à la consigne (dites ce qui va, ce qu'on peut améliorer, ce qui ne va pas): rôle de modérateurs. Certains disent qu'ils s'ennuient, qu'ils veulent que ça s'arrête pour aller jouer.

Les conclusions

La fin de la réunion, après 45 mn, est dans la continuité de son déroulement : un peu difficile à tenir, du fait de l'impatience des enfants, mais l'objectif est atteint, à savoir repartir avec un déroulé de points qui seront soumis à la discussion entre les animateurs des GE et la direction de l'établissement. La co-animatrice (professionnelle) fait un rapide résumé des différents points abordés, propose de faire un compte rendu qu'elle fera passer à l'animatrice jeune pour validation. Le compte rendu fera 1,5 page, signé de l'animatrice jeune uniquement. Notons que celui-ci apparaît très "lissé" par rapport à tout ce qui a été dit ; certains éléments relatifs aux éducateurs ou responsables notamment sont absents.

B/ Au SASEP Courte échelle

L'installation du groupe (7 jeunes, de 5 à 10 ans ; l'animateur jeune a 11 ans et vient du Lieu dit, les enfants du groupe ayant été jugés trop jeunes pour assurer l'animation).

L'installation se fait lentement, les enfants arrivent peu à peu, à partir de 9h30, la réunion est prévue à 10h mais ne débutera qu'à 10h45. Sur les 14 attendus, seuls 6 enfants sont présents auxquels il faut ajouter l'animateur jeune. Une stagiaire assiste aussi à la réunion.

Le déroulement de la réunion

L'animateur professionnel rappelle les consignes, sollicite la mémoire des enfants ("*vous vous souvenez, on vous a parlé de cette réunion*"), dit en quoi elle consiste, etc. Il procède (longuement) à l'appel et essaie de bien identifier chacun dans la mesure où il ne connaît pas les enfants de ce groupe. Les enfants jouent le jeu, au début, ils parlent surtout du goûter qu'ils vont avoir à la fin.

Modalités de l'animation	Animateur professionnel	S'applique bien à faire comprendre la règle du jeu Peine un peu à faire réagir les enfants, certains occupent beaucoup d'espace, du coup les autres ne parlent pas. Ne fait pas de tour de table pour prendre tous les avis
	Animateur jeune	Très impliqué dans son rôle, lit un papier de consignes qu'il a préparé (on l'a aidé dit-il). S'exprime clairement, cherche à faire parler les enfants Lit ensuite les propositions qu'il a préparées aussi Prend des notes, relance la discussion
Respect des consignes		Difficile de suivre l'exercice imposé, les enfants se dispersent vite et semblent peu intéressés par la réunion Catalogue de propositions, variées voire loufoques (" <i>une piscine avec un tremplin</i> ")
Les thèmes abordés		" <i>Qu'est ce que vous voulez au SASEP ? Qui change ou en plus ?</i> " Effet catalogue assuré La question des jeux, des moments et des lieux ; souvent un peu décousu
Le comportement des participants		Certains enfants ne parlent pas du tout, d'autres parlent peu, d'autres sont dans la prise de parole (" <i>alors moi je voudrais...</i> ", " <i>alors chez moi il y a...</i> ") Certains enfants veulent s'allonger, disent qu'ils sont fatigués Surenchère dans les propositions, à celui qui aura l'idée la plus drôle pour faire rire les autres (" <i>on veut une télé</i> " - " <i>mais on en a déjà une!</i> ") La parole se cherche au début, puis quelques uns s'en saisissent et ne la lâchent plus

Les conclusions

La réunion s'arrête au bout de 20 minutes, les enfants n'étant plus assez attentifs. On sert les gâteaux (l'animateur jeune s'en occupe), les enfants deviennent plutôt silencieux. Le compte rendu sera rédigé par l'animateur professionnel, sur ½ page, avec les deux noms des animateurs (mais pas leurs signatures).

C/ Le groupe des 5-12 ans en hébergement

L'installation du groupe (11 jeunes, présents dès le départ, les 2 animateurs jeunes ont 13 ans).

Les enfants arrivent dans la salle de réunion, par grappes et au compte goutte. S'installent, jouent et crient sur les odeurs dans la salle : la salle, au rez-de-chaussée a été traitée, fortes effluves de produits chimiques. Brouhaha général, les co-animatrices (professionnelles) paraissent plus ou moins à l'aise.

Le déroulement de la réunion

L'animateur jeune ne veut pas commencer en l'absence de son co-animateur, qui n'est pas là – il ne se présentera que tardivement, aux ¾ de la séance environ. Il dessine au tableau. Les co-animatrices (professionnelles) tentent de lancer la réunion, en interrogeant les enfants : savez-vous pourquoi on est là ? Réponses en tous sens, certaines dites, d'autres hurlées. Tentatives de cadrages successives, avec plus ou moins de succès. Prise en main par l'animateur enfant, qui explique les raisons de leur présence ici et les objectifs, ce qui permet de lancer la réunion.

Modalités de l'animation	Animatrices professionnelles	Les animatrices paraissent un peu perplexes devant ces enfants, décontenancées par leurs propos et dépassées par leur agitation. Elles se demandent plusieurs fois comment elles vont faire. Ne connaissant pas ces enfants, et en l'absence d'outil afin de les identifier clairement, il leur est difficile de diriger les prises de parole, de tendre des perches, et demander opinion/avis des enfants dont elles ne connaissent pas les prénoms. Elles insisteront à plusieurs reprises sur le fait de ne pas se brider ou se censurer dans les demandes ou propositions (" <i>vous pouvez tout dire, nous on note, tout est possible</i> ").
	Animateur(s) jeune(s)	L'animateur enfant présent est très impliqué. Malgré l'absence du co-animateur jeune, il prend la main et mène le déroulement de la séance. Il explique la démarche, le fonctionnement d'un GE, et donne des consignes : nécessité de s'écouter (" <i>on parle mais dans le respect de la parole des autres</i> "), quoi proposer etc. Il propose de

		faire un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer ; puis expose son propre projet, très ficelé et pensé en amont ; il insiste à plusieurs reprises sur la nécessité de penser le financement des projets.
Respect des consignes		Peu de consignes édictées, sinon le fait de s'écouter, de ne pas parler tous en même temps, et la possibilité de tout dire, tout demander de la part des animatrices professionnelles.
Les thèmes abordés		Les demandes se font par jets, soit tous en même temps, soit les uns après les autres. Elles portent sur des demandes d'équipement (skate park, balançoire, salle pour danser ou de musculation), sur des sorties (concerts, matchs de foot ou de catch) ou des voyages (au Maroc, au Chili), ou sur des demandes plus « internes » (repeindre la façade ou avoir davantage d'argent de poche et de temps pour téléphoner à ses parents). L'animateur enfant présente assez longuement son projet de sortie à la ferme des crocodiles.
Le comportement des participants		Globalement agité. Cette difficulté s'est maintenue tout au long de la réunion, régulièrement pour ne pas dire perpétuellement interrompue par des cris, un brouhaha généralisé, l'absence d'écoute, les invectives entre enfants ; et des tentatives parallèles de recadrage par l'animateur enfant.

Les conclusions

Après plus d'une heure de réunion, la clôture se fait, à l'image de son déroulement, un peu dans tous les sens. Un compte-rendu est rédigé et signé par l'animateur jeune. L'une des animatrices professionnelles demande aux enfants « *pourquoi ils sont venus* », s'ils avaient envie ou étaient obligés, mais un peu tard, pour la plupart les enfants sont passés à autre chose et elle obtient peu de réponses. Les discussions se poursuivent malgré tout de manière « informelle » entre certains enfants et les animatrices professionnelles (ces demandes seront d'ailleurs prises en compte) et entre l'animateur enfant (un peu désabusé « *non mais laisse, ils sont venus que pour la bouffe* ») et les animatrices professionnelles qui salueront sa prestation (« *franchement, c'est chapeau, ton intervention, tenir un groupe de jeunes comme ça pendant une heure et demie...* »).

D/ Le groupe de 16-21, en hébergement

L'installation du groupe (6 jeunes de 17 à 19 ans, du SAJM et de la Villa, les 2 animateurs jeunes ont 16 et 18 ans).

Les jeunes sont à l'heure, du moins ceux qui assisteront à la réunion, sauf un des deux animateurs qui va arriver en cours de séance. L'animatrice professionnelle se présente rapidement, présente l'objet de la réunion puis laisse la main à l'animateur jeune, qui s'investit dans la conduite de la réunion. Quelques échanges pour savoir qui va venir ou pas, personne ne sait exactement (il manque encore l'autre animateur jeune), il est convenu de démarrer à l'heure.

Le déroulement

Modalités de l'animation	Animateur professionnel	Joue le jeu de la parole aux animateurs jeunes, mais ne semble pas toujours très au fait des consignes qui ont été données pour les GE Prend des notes, ne débat pas avec les jeunes, les laisse parler entre eux, relance parfois une question en cours de débat
	Animateur(s) jeune(s)	Le premier très structuré dans ses propos, consensuel dans la conduite de la réunion. Fait avancer les différents points, résume les échanges en fin de réunion Le second davantage dans la demande et l'interpellation vis à vis de l'institution
Respect des consignes		Respectées, dans l'ensemble : tour de table, demandes, avis sur la vie quotidienne et ce qui pourrait être "amélioré"
Les thèmes abordés		Dans un premier temps, listage des "réclamations" (" <i>mes ampoules ne marchent pas</i> ", " <i>j'ai un souci avec le miroir de ma salle de bain</i> "...), et des achats qui pourraient être faits (" <i>un nouveau barbecue</i> ", " <i>un micro-onde</i> "...). Certaines demandes sont faites par automatisme (" <i>mais ça, on s'en occupe déjà avec l'association</i> "), réflexe consumériste. Puis les difficultés avec les éducateurs, et les revendications qui vont avec, se font

	<p>jour, en termes d'organisation (les réunions du lundi qui durent trop longtemps, les éducateurs qui n'accompagnent pas en voiture les jeunes qui ont un problème d'emploi du temps), d'éthique (fouiller les affaires ne doit pas être possible), de respect (les veilleurs de nuit qui les réveillent dans leurs rondes, les éducateurs qui font des plaisanteries à leur endroit), etc.</p> <p>Sont aussi longuement commentés les avatars de la vie quotidienne, notamment le choix des menus et l'absence de diététique</p>
Le comportement des participants	<p>Les jeunes sont un peu "relâchés" au début, rechignent à rentrer dans le jeu, puis s'y attèlent. Peu à peu le débat se structure, l'arrivée du deuxième animateur jeune relance la discussion sur des points plus "durs" de la relation aux éducateurs</p> <p>Plutôt constructifs, quoique toujours dans une double attitude de demande et de distance avec l'institution</p>

Conclusion de la réunion

L'animateur jeune présent dès le début fait un résumé des échanges et se propose pour le compte rendu. Ce dernier fait deux pages complètes, il est très détaillé, avec le nom des trois animateurs (mais pas leurs signatures).

1.3.3 - Analyses tirées des observations réalisées

Les observations réalisées permettent de pointer un certain nombre d'éléments.

Elles soulignent en premier lieu les difficultés à animer de tels groupes, en particulier avec des enfants jeunes (en dessous de 15 ans), qui ne saisissent pas nécessairement le cadre et l'espace de ces rencontres et l'enjeu de leur participation par le biais de tels dispositifs. Les maintenir concentrés, ou motivés, sur quelque chose qu'ils ne comprennent pas ne va pas de soi. Ces réunions ont ainsi souvent été perçues, par les plus jeunes en particulier, soit comme de temps perdu « *alors qu'on aurait pu jouer* », soit à l'inverse considérées comme un temps de jeu à prendre, comme l'atteste le déroulement de certains groupes...

On note par ailleurs une inégalité certaine dans les prises de parole : certains enfants la monopolisent, quand d'autres restent muets, soit parce qu'ils sont naturellement timides, soit qu'ils sont impressionnés par le groupe et l'obligation de prendre la parole dans un collectif. Cela apparaît d'autant plus vrai pour les plus petits faisant partie d'un groupe comportant des enfants plus âgés, qui leur laissent peu d'espace dans des séances par ailleurs très agitées. Certains enfants sont en effet apparus perdus, voire effrayés par le déroulement de la séance. Des différences d'âge importantes créent de ce point de vue un décalage, et des conditions peu propices à la bonne et égale possibilité d'expression de tous les enfants.

Parallèlement, les professionnels paraissent parfois démunis pour animer ces séances de discussion. Malgré leur « formation », le déroulement de certains GE atteste un certain manque de préparation. Le principe adopté – désigner des professionnels n'intervenant pas auprès du groupe d'enfant du GE, selon l'idée que la présence de leurs éducateurs briderait les enfants, tentés de se censurer dans leur propos sur l'institution en raison de la présence de leurs éducateurs – s'il est pertinent en soi, n'a sans doute pas facilité l'animation des séances. Dans deux des GE observés, les professionnels sont parus dépassés et décontenancés par des enfants qu'ils ne connaissaient pas, qui plus est beaucoup plus jeunes et agités que ceux auxquels ils ont affaire habituellement. Ne connaissant pas leurs prénoms, ou les confondant, il a été d'autant plus compliqué d'organiser les prises de parole, ou de

rappeler à l'ordre certains enfants. Dans l'un des groupes, il a fallu finalement appeler les éducateurs pour remettre les choses en place.

A l'inverse, les capacités d'investissement et d'animation des animateurs enfant ou jeune, sont remarquables. Ils ont fait preuve d'un réel engagement, d'une bonne compréhension des consignes et des enjeux, montrant un réel intérêt personnel et souvent des capacités certaines d'animation du groupe.

Dans l'un des groupes, on note par ailleurs un décalage dans la manière de présenter le cadre et les critères d'expression des propositions. Les professionnels adoptent une position de libération inconditionnelle de la parole, en incitant les enfants à dire tout ce qu'ils veulent, sans limitation (« *vous pouvez tout dire, on va tout noter* », « *Tout est possible* ») selon l'idée que les propositions seront ensuite discutées par le directeur. L'animateur enfant adopte quant à lui une position qu'on pourrait dire réaliste et pragmatique, en rappelant la nécessité de pouvoir financer les projets ou idées : « *oui, mais il faut pouvoir le financer si on a un projet, sinon ça ne passera pas auprès du directeur. Si on fait une activité, un match, il faudra des sous, ce que le directeur va choisir, il faudra des sous* », « *Ça sert à rien un voyage au Chili, Monsieur D m'a dit qu'on pouvait pas dépasser la France !* ».

Cette différence dans la méthode d'animation est selon nous importante : elle conditionne de fait un horizon d'attente, plus ou moins étendu, pour les enfants, et en retour les capacités de l'institution à apporter des réponses à ces demandes. Elles posent en quelque sorte les « règles du jeu ». Comme nous le verrons avec le traitement réservé aux « souhaits non retenus ». Il serait intéressant de comprendre comment les enfants/jeunes percevront les retours qui leur seront faits sur la démarche des GE.

1.3.4 - Des suites données aux groupes d'expression : la phase de concertation, documents et analyses

Les réunions de concertation ont eu respectivement lieu les 23 mai et 20 juin. Elles avaient pour objectif « *d'échanger des expressions qui ont été énoncées dans les groupes et de décider collectivement des points à retenir et des modalités de leur mise en œuvre* ». Le chargé de mission DPU indique que les animateurs et co-animateurs ont été invités par voie postale puis accueillis pour un temps de travail. Tous étaient destinataires d'une pochette nominative contenant un document sur lequel les expressions de l'ensemble des groupes – reportées depuis les comptes rendus établis – étaient rassemblées et classées en trois catégories (demandes matérielles, demandes organisationnelles et demandes humaines), à l'instar de ce qui avait été fait dans la précédente vague de groupes d'expression.

Parmi les expressions retranscrites, il a été demandé aux animateurs de sélectionner celles qui leur semblaient les plus importantes, puis de les classer selon trois modalités de réalisation : 1 - les propositions qui peuvent faire l'objet de projets entre les jeunes et les professionnel(le)s ; 2 - Les propositions auxquelles les professionnel(le)s doivent réfléchir ; 3 - Les propositions qui nécessitent la constitution de groupes projet. Ils ont par ailleurs reçu pour consigne de prendre en compte un certain nombre de « grandes thématiques », c'est-à-dire de propositions ressorties plusieurs fois dans plus de deux groupes : l'argent de poche ; l'acquisition de matériel et l'investissement des

espaces de vie des jeunes ; l'organisation des couchers et celle de nouvelles interactions jeunes/jeunes ou jeunes /professionnel(le)s.

A/ Première étape de concertation : la sélection des besoins et des propositions que les animateurs jeunes et les co-animateurs professionnels ne souhaitent pas retenir

L'ensemble de ces expressions recueillies (62) représente un nombre considérable de besoins et de propositions à devoir éventuellement mettre au travail (cf. tableau suivant). L'importance du matériau récolté ainsi que son traitement explique *de facto* que la tenue de ces groupes d'expression soit espacée (juin, septembre et octobre 2009 et pour les derniers mars 2012). Il s'agit de se représenter ces groupes d'expression comme des outils de participation inscrivant les jeunes et les professionnels dans un processus qui permet à l'ensemble des acteurs de se projeter, de modifier des représentations, des pratiques éducatives, de coréaliser ensemble des projets (exemple du « city stade » qui aura occupé une grande partie des acteurs durant une année et demie).

Pour autant, la sélection réalisée par les animateurs et les co-animateurs est laissée à la libre appréciation de ces derniers, même si pour y parvenir une méthodologie est déclinée et mise en œuvre⁵⁰. Elle pose donc de ce fait, la question « du pourquoi ces besoins et propositions n'ont pas été retenus ? ». A partir de quels critères, de quels éléments d'argumentation ?

S'il paraît évident que certaines propositions puissent avoir été écartées par les animateurs et les co-animateurs, (pour exemple : « aller au Chili ... aller au Chili, oui mais pour aller y faire quoi ? », enlever les éducateurs ... ce qui pour une institution éducative est évidemment impossible et relève plus de la provocation que d'autre chose, « organiser un voyage en Afrique (Djibouti) ... oui mais pour aller y faire quoi ? », etc.) parce qu'imprécises, impossibles ou irréalistes. Certaines d'entre elles encore, comme « permettre l'accès de personnes malades ou handicapées à la Maison d'Enfants » ou « changer la télévision de la salle des jeunes », sont effectives (l'accès des personnes handicapées est possible dans tous les rez-de-chaussée et la télévision de la salle des jeunes avait été changée auparavant).

Nous pouvons également nous questionner sur le fait que d'autres n'aient pas été retenues (pour exemple : « acheter des vélos pour le sport et déplacements », « changer les pommeaux de douches de la salle de bain des filles », les jeunes disent être éblouis par les lampes des veilleurs de nuit, les jeunes trouvent qu'il n'y a pas d'égalité entre les trajets assurés pour les uns et pas pour les autres par les éducateurs, etc.). Ces besoins et propositions non retenus sont de nature différente (demandes matérielles, demandes humaines ...). Au-delà de la méthodologie arrêtée et mise en œuvre, se pose la question de savoir ce qui a présidé à la nature de ces choix par les animateurs et co-animateurs : la personnalité, la pugnacité, un certain intérêt personnel de certains animateurs jeunes ; l'influence, le positionnement de certains co-animateurs professionnels ? C'est sur le fond, une interrogation sur l'organisation et sur la dynamique de ces temps de concertation qui favorisent l'apprentissage de la démocratie, la prise de responsabilité, la capacité à argumenter, à co-décider entre animateurs jeunes et co-animateurs professionnels.

⁵⁰ Au plan de la méthodologie, il leur est proposé de sélectionner parmi les besoins et propositions exprimés, ceux qui leur semblent les plus importants puis de les classer en 3 catégories : les «demandes « matérielles », les demandes « organisationnelles », les demandes « humaines ». Cet exercice amène bien évidemment à ne pas retenir un certain nombre de besoins et de propositions exprimés par les participants aux groupes d'expression.

**Besoins et propositions exprimés par les participants aux groupes d'expression et non retenus
par les animateurs enfants/jeunes et les co-animateurs professionnels**

Groupe d'expression Sasep 5-10 ans

- 1 Plus de matériels (feutres, jeux, etc ...), plus de décoration
- 2 Utiliser et aménager le balcon du Sasep la Courte Echelle en espace de jeux
- 3 Avoir des cages de foot et des jeux (balançoire) au Sasep Le Lieudit

Groupe d'expression hébergement 5-12 ans

- 1 Faire une activité cuisine
- 2 Pouvoir se coucher plus tard le mardi soir
- 3 Aller voir un match de foot à Marseille et à Lyon
- 4 Aller au Maroc voir un concert de Mister You
- 5 Aller au Chili
- 6 Aller voir un match de catch
- 7 Faire une activité motocross ou quad
- 9 Avoir un skate parc

Groupe d'expression SASEP 11-17 ans

- 1 Installer une cabane plus grande au Sasep Le Lieudit
- 2 Agrandir le potager pour consommer les produits qui en sortent
- 3 Manger de temps en temps à l'extérieur du Sasep Le Lieudit le mercredi

Groupe d'expression hébergement 13-15 ans

- 1 Consacrer une journée au bricolage (maquette)
- 2 Repousser l'heure du coucher à 22 h sur l'unité d'hébergement 15-18 ans et d'une demie heure pour l'une des unités d'hébergement 6-14 ans
- 3 Organiser une journée à Chambéry
- 4 Changer les lieux de pique nique et essayer d'aller plus loin pour découvrir d'autres lieux
- 5 Organiser un voyage en Afrique (Djibouti)
- 6 Organiser des activités laser-game, équitation, karting
- 7 Organiser des repas à l'extérieur le dimanche soir pour l'unité d'hébergement 15-18 ans
- 8 Permettre l'accès de personnes malades ou handicapées à la Maison d'Enfants
- 9 Enlever les éducateurs

Groupe d'expression hébergement et hébergement externalisé 16-21 ans

- 1 Changer le matériel de musculation (unité d'hébergement 15-18 ans)
- 2 Acheter des vélos pour sport et déplacements (unité d'hébergement 15-18 ans et service d'accompagnement jeunes majeurs)
- 3 Installer une table de ping-pong (unité d'hébergement 15-18 ans)
- 4 Changer la télévision de la salle des jeunes (unité d'hébergement 15-18 ans)
- 5 Changer les pommeaux des douches de la salle de bain des filles (unité d'hébergement 15-18 ans)
- 6 Favoriser les exercices physiques, s'occuper sainement (unité d'hébergement 15-18 ans et service d'accompagnement jeunes majeurs)
- 7 Vaincre l'isolement (service d'accompagnement jeunes majeurs)

8	Les jeunes trouvent qu'il n'y a pas d'égalité entre les trajets assurés pour les uns et pas pour les autres par les éducateurs (unité d'hébergement 15-18 ans)
9	Les jeunes disent être éblouis par les lampes des veilleurs de nuit (unité d'hébergement 15-18 ans)
10	Mettre en place des temps où tous les jeunes pourraient se rencontrer (service d'accompagnement jeunes majeurs)
Total général des propositions ou des avis non retenus : 33	

En fusionnant les besoins et les propositions présentés à la direction et ceux qui n'ont pas été retenus par les animateurs et les co-animateurs, le total est de 62 (29+33). Il y a un certain équilibre entre le nombre des propositions retenues et présentées à la direction en seconde phase de la réunion de concertation et celles qui ont été écartées par les animateurs et les co-animateurs dans le cadre de la première phase de la réunion de concertation.

Groupe d'expression	Nombre de propositions écartées par les animateurs et les co-animateurs (1 ^{ère} Phase) en réunion de concertation	Nombre de propositions retenues par les animateurs et co-animateurs et présentées en réunion de concertation (2 ^{ème} phase) avec la direction
1 Groupe d'expression Sasep 5-10 ans	3	2
1 Groupe d'expression Sasep 11-17 ans	3	2
1 Groupe d'expression hébergement 5-12 ans	9	7
1 Groupe d'expression hébergement 13-15 ans	8	7
2 Groupes d'expression hébergement et hébergement externalisé 16-21 ans	10	11
Total général	33	29

Un autre document de travail produit par le chargé de mission DPU (cf. document annexe) dresse un bilan de la démarche participative. Ce document résulte en partie de prises de notes et comprend par ailleurs une séquence d'analyse personnelle. Il rend compte des échanges qui ont eu lieu lors des discussions entre les enfants/jeunes et le directeur sur les avis qu'ils avaient sélectionnés, les arguments présentés par les jeunes pour retenir prioritairement certains avis plus que d'autres, et la réponse faite par le directeur à la demande formulée. D'après le chargé de mission DPU, ce document n'a fait l'objet d'aucune communication à l'interne ; il n'est d'ailleurs pas prévu de faire circuler en interne le relevé des échanges. Ce document de travail apporte un certain nombre d'informations sur des éléments sur les points forts mais aussi les manques, faiblesses ou impensés.

Ce document montre en premier lieu que les GE permettent manifestement d'aborder des sujets qu'il est impossible d'évoquer en d'autres lieux ou espaces. Le fait de se trouver hors de son unité d'hébergement, en particulier, et sans la présence de ses éducateurs, permet de faire état de problèmes qu'il serait en tout état de cause délicat d'exprimer frontalement au sein des unités ; ou qui ne reçoivent pas le même écho justement parce qu'ils s'expriment en dehors du cadre de vie quotidien. C'est le cas de demandes concernant le fait d'avoir plus de temps pour téléphoner à sa famille et un plus grand respect de l'intimité des échanges, du passage ressenti comme intrusif des éducateurs dans les appartements des jeunes majeurs, ou des « réunions du lundi » jugées trop longues.

Ce relevé signale ensuite la capacité d'écoute et de réception des critiques par l'institution. A la différence des GE, les réunions de concertation – comme on va le voir ensuite avec la deuxième étape du processus – se font en présence et, pourrait-on dire, à l'intention du directeur. C'est vers lui que convergent les propositions retenues par les animateurs ; c'est d'ailleurs en ces termes que le dessin général des GE a le plus souvent été présenté. Il ne s'agit plus seulement ici de faire des propositions ou de critiquer l'institution, à l'abri du regard des éducateurs et responsable et même encouragé à le faire – comme dans les GE – mais de les porter à la connaissance du directeur. Or, d'après les prises de notes auxquelles nous avons eu accès, les jeunes proposent et discutent réellement avec ce dernier. La pertinence des propositions faites est souvent signalée, et l'une des remarques, portant sur le timing des activités trop précipitées, a même donné lieu à la reconnaissance d'un dysfonctionnement, simultané d'un certain aveu d'impuissance de la part de l'institution : *« Cette remarque a été reconnue comme tout à fait justifiée. Les raisons organisationnelles de cette précipitation ont été explicitées. Bien que ce ne soit pas une réponse en soi, il a été difficile de répondre autre chose aux jeunes que le fait que les professionnels essaieront d'y réfléchir et d'être plus attentifs. »*

Il évoque aussi la question centrale de la sélection des demandes et propositions. Plusieurs aspects de ce « travail de traduction » mis en avant dans le document méritent d'être présentés. En particulier, il est dit que *« la sélection exclut la totalité des expressions auxquelles il pouvait paraître difficile, voir impossible, d'apporter une réponse satisfaisante aux jeunes (exemple : « organiser un voyage en Afrique », « enlever les éducateurs » ou « aller à un concert de Mister You au Chili »). Sur ce point, même si les demandes matérielles représentent le type d'expression le plus important, les besoins les plus onéreux ou « consuméristes » (achat de matériel déjà existant) n'ont pas été retenus (exemple : « création d'un Skate Park », « changer la télévision de la salle des jeunes à la Villa », « changer le matériel de musculation ») ». Un certain décalage apparaît avec le point de vue d'animateurs, professionnels en particulier, qui ont insisté sur le fait qu'il était possible de tout dire, sans censure.*

De même, si l'ensemble de la démarche est marqué par une volonté de coproduction, avec une validation commune par les animateurs professionnels et enfants/jeunes à chaque étape du processus, certaines séquences restent à la maîtrise unique de l'institution, représentée ici par son animateur. Il est par exemple demandé aux jeunes de hiérarchiser et trier les propositions émises selon trois modalités de réalisation : propositions qui peuvent faire l'objet de projets entre les jeunes et les professionnel(le)s ; propositions auxquelles les professionnel(le)s doivent réfléchir ; propositions qui nécessitent la constitution de groupes projet.

Outre le fait que les différences sont parfois quelque peu sibyllines entre les « propositions qui peuvent faire l'objet d'un projet » et celles qui « nécessitent la création d'un groupe projet », la mise en œuvre de ces modalités mérite d'être discutée. A l'analyse, on peut se demander ce qui justifie qu'un avis exprimé soit classé dans telle modalité plutôt que dans telle autre. Pourquoi, par exemple, le fait que la réunion du lundi dure trop longtemps, et que les demandes des jeunes ne sont pas entendues est classé « réflexion pour éducateurs », quand le ressenti des jeunes d'une intrusion dans leur espace propre (appartements) est classé comme une « création de groupe projet », ou que la question du timing trop précipité doit être réfléchi par les éducateurs seuls, sans partage avec les enfants. A cet endroit, on touche peut-être une limite de la coproduction si souvent évoquée : on demande aux jeunes de produire des propositions, mais on en écarte un certain nombre sans autre

forme d'explication ; on demande aux animateurs jeunes de réagir et de classer les propositions retenues, mais c'est selon un certain nombre de consignes et à partir de catégories définies initialement et *in fine* par l'institution.

Selon le chargé de mission DPU, le travail de classement selon les trois modalités de réalisation, réalisé à cette étape de la concertation, n'a pas vocation à opérer une réelle distribution entre les différents ordres de projet. Celle-ci est surtout pensée comme un outil d'animation. D'ailleurs, il n'y a pas à cette étape de validation formelle des suites données aux projets ou propositions, ou des réponses aux questions soulevées. C'est à l'étape suivante, de la présentation des demandes et propositions retenues au directeur et au chargé DPU que les propositions sont hiérarchisées dans le cadre d'un débat avec les animateurs jeunes et co-animateurs professionnels.

Tout l'intérêt de la démarche à cette étape est que les animateurs enfants/jeunes se retrouvent en position de classer des avis – et donc de responsabilité – en fondant leur appréciation sur des critères qu'ils peuvent justifier – autonomie de jugement. C'est autant l'exercice que le résultat (les besoins et propositions retenues ne sont pas hiérarchisés) qui compte. Ce que la démarche peut avoir éventuellement de flou, n'enlève rien à l'intérêt éducatif de la démarche. Du reste, c'est peut-être le flou qui permet à celle-ci de fonctionner, de ne pas apparaître comme « un jeu fait d'avance ».

B/ Deuxième étape de concertation : la présentation des besoins et des propositions retenus par les animateurs jeunes et les co-animateurs professionnels au directeur et au chargé de mission DPU

L'étape suivante de la concertation réunit les animateurs enfants/jeunes, les co-animateurs/professionnels, le chargé de mission et le directeur. Elle a objectif d'échanger autour des besoins et des propositions exprimés par les participants aux 6 groupes d'expression. Cette étape se déroule en deux temps :

- Dans un premier temps, les animateurs et les co-animateurs se réunissent en 4 groupes de réflexion (1 groupe 5/12 ans hébergement, 1 groupe 13/15 ans hébergement, 1 groupe 16/21 ans hébergement et 1 groupe 5/17 ans SASEP). Au plan de la méthodologie, il leur est proposé de sélectionner parmi les besoins et propositions exprimés, ceux qui leur semblent les plus importants puis de les classer en 3 catégories : les demandes « matérielles », les demandes « organisationnelles », les demandes « humaines ». Cet exercice amène bien évidemment à ne pas retenir un certain nombre de besoins et de propositions exprimés par les participants aux groupes d'expression.
- Dans un second temps, le chargé de mission DPU et le directeur participent à cette étape de concertation. Les jeunes doivent soutenir et argumenter leur choix. Même si l'avis du directeur pèse dans l'arrêt définitif des choix, il n'a pas, à ce stade, de portée décisionnelle. On est clairement dans le cadre d'un débat argumenté, où chaque participant est à égalité de voix. De cette façon, les animateurs enfants/jeunes font l'expérience d'un échange concerté qui s'inscrit dans un processus de co-production de décisions jeunes/professionnel(le)s. La visée éducative se poursuit.

La deuxième étape de la concertation a donc réuni les 23 mai et 20 juin 2012, pour faire suite à la tenue des 6 groupes d'expression⁵¹ d'enfants et de jeunes, les animateurs jeunes, les co-animateurs professionnels, le directeur et le chargé de mission DPU (18 personnes). L'objectif étant de « *mettre au travail dans un esprit démocratique et de codécision les besoins et propositions retenus par les animateurs jeunes et les co-animateurs professionnels (16 personnes) dans le cadre de la 1^{ère} phase de concertation.* »

Le long tableau suivant ne récapitule pas de manière exhaustive l'ensemble des besoins et des propositions exprimés par les participants aux 6 groupes d'expression, dans la mesure où il a été demandé aux jeunes animateurs et aux professionnels co-animateurs des groupes d'expression (soit 16 personnes) de ne retenir que les propositions leur paraissant comme les plus importantes. Il montre la richesse des modalités de réponse et des actions mises en œuvre. Il indique également les décisions qui suivent.

Les éléments du tableau montrent que des échanges ont eu lieu. Les besoins et propositions qui ont été présentés sont repris, précisés et souvent élargis. Les discussions amènent les enfants/jeunes animateurs à découvrir que passer à l'action implique nécessairement de tenir compte des réalités. L'action éducative attendue au travers de la participation ainsi organisée se poursuit.

⁵¹ Pour rappel, 6 groupes d'expression d'enfants et de jeunes se sont tenus les 21, 26 et 28 mars 2012 : 2 groupes d'expression SASEP (prises en charge milieu ouvert), 5/10 ans et 11/17 ans et 4 groupes d'expression (prises en charge hébergement et hébergement externalisé/jeunes majeurs) : 5/12 ans, 13/15 ans et 2 groupes 16/21 ans.

	Besoins et propositions exprimés par les participants aux groupes d'expression	Modalités de réponses et actions mises en œuvre	Acteurs mobilisés	Date de réalisation
1	Plus d'activités en plein air (Groupe d'expression Sasep 5-10 ans)	Cette demande des enfants vient interroger les professionnels du Sasep 5-10 ans qui ne bénéficient pas d'un espace extérieur au service éducatif dans la mesure où ils occupent un grand appartement. C'est un point qui sera mis à l'ordre du jour des réflexions de l'équipe éducative et qui fera ensuite l'objet d'échanges entre les enfants, les professionnels, voire les parents.	Professionnels et jeunes	Pas de mise en œuvre pour l'instant (équipe concernée à réinterroger)
2	Aménagement du parc près de la Courte Echelle (jeux pour les enfants) (Groupe d'expression Sasep 5-10 ans)	Il est expliqué aux enfants et aux jeunes que ce parc n'est pas la propriété de l'association le Gai Logis mais celle de la Ville d'Albertville. De ce fait, les professionnels de la MECS ne peuvent envisager aucun projet d'aménagement. (Y aurait-il pertinence à échanger avec les habitants du quartier afin de vérifier si des besoins s'expriment dans le même sens ?)		
3	Varié les repas le mercredi et préparer les menus (Groupe d'expression Sasep 11-17 ans)	Un travail ayant pour objet la question des conduites alimentaires est engagé depuis une année scolaire par un groupe de réflexion composé de différents professionnels de la MECS (cuisinier, éducateurs, maîtresses de maison, etc ...). Ce groupe a fait la proposition que chaque service éducatif et que l'équipe cuisine puissent bénéficier d'une formation spécifique de 2 jours animée par une diététicienne de l'association Education Santé Savoie. Chaque service devra élaborer un projet qui prenne en compte un certain nombre de recommandations (équilibre des petits déjeuners, des goûters, des repas, etc). Il est convenu que cette démarche soit participative et associe enfants, jeunes et parents (participation à l'élaboration des menus, ateliers cuisine, etc).	Professionnels et dans un second temps les jeunes	En cours et finalisation en fonction de la dynamique de chaque service éducatif d'ici à fin 2013
4	Faire des chantiers pour financer les différents achats (Groupe d'expression Sasep 11-17 ans)	Il existe déjà des chantiers pour les jeunes qui leur permettent de financer des achats personnels. Il pourrait être envisagé que des chantiers permettent d'indemniser les jeunes mais aussi qu'ils servent au financement de projets collectifs. Cette demande a été l'occasion que les jeunes se voient expliquer pourquoi les enfants accompagnés sur l'hébergement disposent d'argent de poche alors que ce n'est pas le cas pour ceux des Sasep puisqu'ils résident au domicile de leurs parents. Les échanges ont permis aux jeunes des unités d'hébergement de se rendre compte qu'ils bénéficiaient parfois davantage d'argent de poche que ce que d'autres enfants perçoivent de leurs parents.	Professionnels et jeunes	Pas de mise en œuvre pour l'instant (équipe concernée à réinterroger)
5	Repeindre le couloir du G2 (Groupe d'expression hébergement 5-12 ans)	Il sera organisé des chantiers éducatifs permettant aux jeunes de faire une première expérience de travail indemnisé au cours de l'été 2013.	Jeunes et professionnels	3 ^{ème} trimestre 2013
6	Augmentation de l'argent de poche (Groupe d'expression hébergement 5-12 ans)	Il a été proposé que quelques jeunes qui représenteraient leur unité d'hébergement puissent se rencontrer en présence d'un professionnel pour argumenter la demande d'augmentation de l'argent poche et faire des propositions précises sur ce point car il n'est pas fait état de propositions chiffrées.	Jeunes et professionnels	Réalisation non encore envisagée
7	Faire une grande sortie avec les jeunes des deux unités d'hébergement 6-14 ans (ex: faire une sortie à la ferme des crocodiles à Pierrelatte)	La sortie à Pierrelatte sera proposée aux jeunes des deux unités d'hébergement en tant que sortie de fin d'année. Cette demande a servi de prétexte pour que les équipes éducatives concernées repensent l'organisation de la sortie de fin d'année	Jeunes et professionnels	2 ^{ème} trimestre 2013

	(Groupe d'expression hébergement 5-12 ans)	dans une logique plus participative des jeunes.		
8	Réparer les douches (Groupe d'expression hébergement 5-12 ans)	Il s'agit des douches et des sanitaires de l'unité d'hébergement du Groupe 2 (6-14 ans). Ces sanitaires sont particulièrement dégradés (par quelques jeunes qui y ont résidé auparavant et par l'usure du temps). La réfection complète des sanitaires (filles et garçons) a été réalisée pour un montant de 12 000 euros en juillet et août 2012.	L'institution	Immédiate
9	Avoir plus de temps pour téléphoner à sa famille et que l'intimité des échanges soit mieux respectée (Groupe d'expression hébergement 5-12 ans)	Le directeur, sur la question de l'intimité des échanges, a précisé deux choses : <ul style="list-style-type: none"> - Dans certaines situations qui sont extrêmement minoritaires, les professionnels ont l'obligation d'écouter les conversations téléphoniques parents/enfants. (Il s'agit tout le temps d'une décision judiciaire stipulée sur l'ordonnance en assistance éducative par le juge des enfants. Il s'agit d'une mesure de protection des enfants). - Dans 90 % des situations, il n'y a aucune raison pour que les adultes écoutent les conversations téléphoniques parents/enfants. Il est fait l'hypothèse que dans la mesure où le téléphone fixe est situé dans le bureau des éducateurs, ces derniers hésitent à laisser seul le jeune dans leur bureau (présence d'effets personnels, d'argent, de l'ordinateur, ... etc). Un travail de réflexion va être engagé au sein du comité de pilotage "droits et participation des usagers". L'une des hypothèses du comité de pilotage consiste à proposer que les 3 unités d'hébergement puissent se doter d'une autre ligne téléphonique (téléphone portable ?) dont il conviendrait d'arrêter avec les jeunes les règles d'utilisation.	L'institution, les jeunes et les professionnels	1^{er} semestre 2013
10	Avoir une balançoire (Groupe d'expression hébergement 5-12 ans)	Les jeunes ont argumenté ce souhait en expliquant que les plus petits n'avaient pas d'espaces de jeux à eux alors que les plus grands avaient pu, dans le cadre d'un groupe projet, participer à la création d'un city stade. Il a été reconnu par les adultes qu'il n'y avait rien en matière de jeux pour les tous petits et qu'il serait utile d'y penser. Au fil de l'échange et compte tenu du coût que représentent quelques jeux de plein air pour les tous petits que cette demande fasse l'objet d'un groupe projet. A ce titre il a été envisagé que les enfants qui le souhaitent puissent être accompagnés par les jeunes qui ont déjà conduit le projet du city stade en 2011 et qui possèdent de ce fait une grande expérience. Une mutualisation des compétences entre jeunes pourraient ainsi faciliter l'élaboration du projet, la recherche de financement, etc ...	Enfants, jeunes et professionnels	Courant 2013
11	Avoir une salle pour danser, pour la musculation et du foot en salle (Groupes d'expression hébergement 5-12 ans et 13-15 ans)	Dans le cadre des échanges qui se sont déroulés au sein des réunions de concertation, les jeunes, eux-mêmes, n'estiment pas qu'une salle pour le foot ou pour la danse soit nécessaire car ils peuvent utiliser des gymnases qui existent sur Albertville (ex : Jeanne d'Arc). En revanche, ils souhaiteraient pouvoir avoir accès à des appareils de musculation. Il a été proposé par les adultes que les jeunes intéressés puissent utiliser les appareils	L'institution, les services, les professionnels	1^{er} trimestre 2013

		<p>qui sont à disposition sur l'unité d'hébergement 15-18 ans et qu'ils soient accompagnés par une éducatrice sportive afin d'éviter une mauvaise utilisation et des blessures.</p> <p>Dans ce cadre et à la demande des jeunes, les psychologues de l'institution se sont proposés de partager avec les enfants du groupe à l'origine de la demande, une salle qu'ils occupent occasionnellement. Ainsi, un projet de cogestion de cette salle est actuellement en cours.</p>		
12	<p>Repeindre la façade de la Maison d'Enfants <i>(Groupes d'expression hébergement 5-12 ans et 13-15 ans)</i></p>	<p>L'ampleur et le coût (environ 80 000 €) de la réfection de la façade de la Maison d'Enfants a fait l'objet d'échanges.</p> <p>C'est un projet qui a fait préalablement l'objet d'un devis et qui n'a pu être financé.</p> <p>Le directeur confirme aux jeunes que ce projet est toujours d'actualité mais qu'il rencontre des difficultés à pouvoir le faire financer par le Conseil général.</p>	L'institution	Réalisation non encore envisagée
13	<p>Organiser une journée où les jeunes joueraient les adultes et les adultes les jeunes <i>(Groupes d'expression hébergement 13-15 ans)</i></p>	<p>Cette proposition est retenue et soulignée comme très intéressante. Il est proposé que cela puisse se faire d'abord par service éducatif. C'est un projet qui sera organisé en collaboration étroite entre les jeunes et les professionnels.</p> <p>L'unité d'hébergement 15-18 ans ayant déjà organisé cet échange de rôles (une vidéo a été réalisée), des mutualisations de connaissances sont envisagées pour ce projet.</p>	Jeunes et professionnels	1 ^{er} ou 2 ^{ème} trimestre 2013
14	<p>Organiser une projection du film Titanic avec un buffet <i>(Groupe d'expression hébergement 13-15 ans)</i></p>	<p>Cette proposition est retenue mais l'ensemble des jeunes présents aux réunions de concertation a également proposé que le choix du film fasse l'objet d'un questionnaire qui présenterait 3 titres de film afin de ne pas arrêter unilatéralement un seul titre de film et de l'imposer aux autres jeunes.</p> <p>Il s'agira donc de rédiger un questionnaire qui sera soumis aux enfants et aux jeunes et qui sera dépouillé afin de choisir le titre de film qui aura recueilli le plus grand nombre de votes.</p> <p>Les jeunes ont également émis l'idée que la projection du film soit suivie d'un temps d'échange et d'un buffet. Ce projet est actuellement conduit principalement par une jeune (celle qui a fait d'ailleurs cette proposition) accompagnée par une éducatrice.</p> <p>Ce projet devrait être abouti dans le courant du premier trimestre 2013.</p>	Jeunes et professionnels	En cour de réalisation
15	<p>Plus de transparence quant à l'utilisation des 5 euros prélevés sur l'argent de poche, par les éducateurs, pour la sortie de fin d'année <i>(Groupe d'expression hébergement 13-15 ans)</i></p>	<p>Les jeunes disent n'avoir aucune lisibilité en ce qui concerne le prélèvement mensuel des 5 euros sur leur argent de poche et l'utilisation qui en est faite par les éducateurs. Il va être institué une co-gestion jeunes/professionnels des 5 euros prélevés sur l'argent de poche des enfants et des jeunes. Pour cela il est envisagé que sur les deux services d'hébergement accueillant des enfants et des jeunes de 6 à 14 ans une co-gestion soit mise en œuvre. Elle fera l'objet sur chacun des deux groupes d'hébergement d'un travail permettant à deux jeunes et à un éducateur de co-gérer cet argent et de faire des propositions de sorties de fin d'année scolaire afin de décider collectivement de l'utilisation de l'argent et du choix de la sortie.</p>	Jeunes et professionnels	1 ^{er} trimestre 2013
16	<p>Pouvoir garder le téléphone pour les collégiens du G3 <i>(Groupe d'expression hébergement 13-15 ans)</i></p>	<p>Les règles d'utilisation des téléphones ont été rappelées et discutées, notamment, entre les jeunes et le directeur dans le cadre des réunions de concertation. Ces règles d'utilisation sont l'un des éléments qui figure dans chaque règlement de</p>		

		fonctionnement élaboré au sein de chaque unité d'hébergement. Le directeur a rappelé que ces règlements de fonctionnement étaient élaborés en associant les enfants et les jeunes et parfois même les parents. Il est donc utile que la question des règles d'utilisation du téléphone portable soit "ré-abordée" dans le cadre du travail collectif qui est effectué chaque année (entre septembre et novembre) à propos du règlement de fonctionnement au sein des unités d'hébergement. Par ailleurs, il apparaît que les jeunes peuvent disposer de leur portable à tout moment (le matin, à midi, à partir de 13h, avant le collège ou l'école, le soir en rentrant ...) lorsqu'ils sont à l'extérieur de l'internat éducatif. Les jeunes ont également la possibilité de demander à sortir de l'unité d'hébergement pour téléphoner à partir de leur portable (ce qui en réalité se fait déjà). Dans ces conditions, le directeur renvoie l'ensemble des parties (jeunes/éducateurs) à la poursuite d'un échange sur cette question à la rentrée scolaire 2013 (travail autour de l'élaboration des règlements de fonctionnement).		
17	Le rythme des activités extérieures, comme les sorties, les loisirs, etc ... est trop précipité (Groupe d'expression hébergement 13-15 ans)	Cette remarque a été reconnue comme tout à fait justifiée par les professionnels présents aux réunions de concertation et le directeur. Les raisons organisationnelles de ce sentiment de "précipitation" a fait l'objet d'un échange jeunes/adultes. Les emplois du temps de certains jeunes sont particulièrement denses (école, loisirs, rendez-vous médicaux, entretiens éducatifs, entretiens familiaux, soutien scolaire, etc ...). Les professionnels et le directeur sont assez démunis et n'ont pas apporté de réponses en tant que telles. Les adultes s'engagent à tenter d'y réfléchir et à y être plus attentifs.		
18	Repas pas assez équilibrés (+ de fruits), diversifier les menus (Groupe d'expression hébergement et hébergement externalisé 16-21 ans et groupe d'expression hébergement 13-15 ans)	Un travail ayant pour objet la question des conduites alimentaires est engagé depuis une année scolaire par un groupe de réflexion composé de différents professionnels de la MECS (cuisinier, éducateurs, maîtresses de maison, etc.). Ce groupe a fait la proposition que chaque service éducatif et que l'équipe cuisine puissent bénéficier d'une formation spécifique de 2 jours animée par une diététicienne de l'association Education Santé Savoie. Chaque service devra élaborer un projet qui prenne en compte un certain nombre de recommandations (équilibre des petits déjeuners, des goûters, des repas, etc.). Il est convenu que cette démarche soit participative et associe enfants, jeunes et parents (participation à l'élaboration des menus, ateliers cuisine, etc.).	Professionnels et dans un second temps les jeunes	En cours et finalisation en fonction de la dynamique de chaque service éducatif d'ici à fin 2013
19	Organiser un grand tournoi de foot en juin (Groupe d'expression hébergement 16-21 ans)	Un tournoi de foot organisé par les Sasep s'est tenu le 27 juin 2012. Un autre tournoi était prévu et organisé par la Junior association le 9 juillet, jour de l'inauguration de l'espace sportif. Pour des raisons d'organisation le tournoi n'a pas pu avoir lieu à cette date (Notamment parce qu'un grand nombre d'enfants et de jeunes était déjà parti en vacances ou avait d'autres engagements).	Les jeunes et les professionnels	Juin 2012
20	La réunion du lundi dure trop longtemps et devrait être bimensuelle : les demandes des jeunes ne sont pas entendues, il faudrait travailler à ce que la réunion soit plus	Il apparaît comme nécessaire à tous de rediscuter l'objet, le contenu, la fréquence et la durée de ce type de réunion. Cette demande des jeunes fera l'objet d'un travail entre le chef de service éducatif en responsabilité des deux services, les équipes éducatives et les jeunes concernés.	Jeunes et professionnels	Début 2013

	pertinente <i>(Groupe d'expression hébergement et hébergement externalisé 16-21 ans)</i>			
21	Acheter un nouveau four à micro-ondes <i>(Groupe d'expression hébergement et hébergement externalisé 16-21 ans)</i>	Un jeune qui ne fait pas partie de l'unité d'hébergement concernée (15-18 ans) fait remarquer que la cuisine de l'unité d'hébergement en question venait d'être refaite (coût 6 000 € en janvier 2012). Pour autant, l'achat d'un micro onde qui paraît utile sera réalisé dans le cadre des investissements 2013.	L'institution	1^{er} trimestre 2013
22	Mettre une table de pique nique devant l'unité d'hébergement 15-18 ans, changer le barbecue de l'unité d'hébergement 15-18 ans, avoir de nouveaux canapés de l'unité d'hébergement 15-18 ans, refaire la salle de bain des garçons de l'unité d'hébergement 15-18 ans <i>(Groupe d'expression hébergement et hébergement externalisé 16-21 ans)</i>	Il a été répondu que pour tous les travaux de rénovation et les achats demandés, une réunion se tiendra sur l'unité d'hébergement concernée en présence du directeur et du chef de service, afin d'envisager collectivement les réponses à apporter.		1^{er} trimestre 2013
23	Ne pas rester sans activités pendant les vacances scolaires <i>(Groupe d'expression hébergement et hébergement externalisé 16-21 ans)</i>	Cette demande concerne les jeunes et plus particulièrement les jeunes majeurs qui sont hébergés à l'extérieur de la MECS (studio, appartements). Il a été pris prétexte de cette demande pour revisiter le projet de service du dispositif éducatif qui accompagne les jeunes qui ont émis cette demande. Il conviendra de mieux articuler à la fois nécessité de prise d'autonomie et plus grande proximité en matière d'accompagnement des plus grands.	Le service, les jeunes, les professionnels	En cours de finalisation début 2013
24	Problème de radiateur dans une chambre <i>(Groupe d'expression hébergement et hébergement externalisé 16-21 ans)</i>	Les travaux nécessaires ont été réalisés au sein de l'unité d'hébergement 15-18 ans.	L'institution	Immédiate
25	Augmenter l'argent pour les achats de vêtements et augmenter l'argent de poche à 40 euros par mois <i>(Groupe d'expression hébergement et hébergement externalisé 16-21 ans)</i>	En septembre 2009, l'un des groupes d'expression (17-21 ans) qui s'était tenu avait demandé l'augmentation de l'argent de poche donné mensuellement aux jeunes. Cette demande apparue comme justifiée, l'argent de poche distribué aux jeunes avait été augmenté au cours du 1 ^{er} trimestre 2010. Des propositions ont été présentées par les jeunes pour concilier l'augmentation du budget pour les vêtements et l'argent de poche : une augmentation de l'argent de poche devant permettre aux jeunes de faire eux-mêmes le choix de son utilisation, et aux besoins, de son investissement dans le budget vêtement. Pour une meilleure visibilité, les professionnels du service éducatif concerné (SAJM) ont formalisé un document d'information qui détaille le montant des sommes à allouer à chaque jeune en fonction de la situation de chacun d'entre eux (la même somme ne peut pas être allouée mensuellement à chacun des jeunes car il est tenu compte de chaque situation ... étudiant, apprenti, en emploi, etc.). Un travail en commission (direction, service éducatif, jeunes) se mettra en place afin d'examiner et de décider des possibilités à envisager.	L'institution et le service	1^{er} semestre 2013

L'acte éducatif se poursuit, cette fois dans une confrontation avec ce qui est possible de faire et ce qui ne l'est pas. A cette deuxième étape de la concertation, l'apprentissage de la responsabilité se situe plus loin puisque que les enfants et les jeunes participent à la préparation des choix. C'est en leur permettant de comprendre qu'ils participent à une action collective en vue de satisfaire des intérêts qui en partie les dépassent, que la participation à l'œuvre leur apprend qu'être autonome c'est – aussi – agir en fonction de la réalité. Le tableau montre bien que tous les besoins et propositions ne peuvent être suivis de réponse et que celle-ci peut attendre, et surtout qu'en toute chose il y a besoin d'être réalistes pour les satisfaire.

Cette étape est exigeante, parce qu'elle est centrale dans l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie. S'affronter au principe de réalité permet de grandir. Mais comme l'indique le rapport de la MECS de janvier 2013, dès lors qu'on les y invite, les jeunes sont tout à fait en capacité de hausser leur niveau de participation et se mettre en situation de pouvoir agir pour eux-mêmes et pour les autres. Ainsi, l'expérience du « city stade » qui avait fait l'objet d'une demande retenue par les jeunes et pour laquelle l'équipe de direction avait renvoyé les jeunes à eux-mêmes (« *votre proposition est intéressante mais demande une forte mobilisation des professionnels qui ont d'autres priorités et la Maison d'Enfants du Chaudan ne pourra pas financer ce projet. Sauf à considérer que vous puissiez créer un « groupe projet » avec l'aide de professionnels pour tenter de réaliser ce que vous proposez* »). Un groupe de jeunes (une huitaine), un éducateur, l'agent d'entretien, un administrateur et le chargé de mission DPU ont, durant un an et demi, travaillé à ce projet (élaboration du projet, choix de l'implantation, appel d'offre, choix du prestataire, élaboration d'un budget, recherche de financement, participation aux travaux dans le cadre de chantiers éducatifs, supervisés, encadrés par le prestataire, inauguration, etc.). L'ensemble des salariés a été étonné de la capacité et de l'engagement des jeunes concernés par le projet en question.

Dans un autre domaine, la création d'une Junior association met en lumière, si besoin était, la capacité des jeunes à s'auto-organiser et à se projeter. La nature des besoins et des propositions exprimés par les jeunes oblige, comme dans le cas présent, les adultes à effectuer « des pas de côté », à modifier la représentation qu'ils ont des jeunes. Parfois ce sont leurs pratiques éducatives qui évoluent, comme après avoir retenu la demande « plus de transparence quant à l'utilisation des 5 euros prélevés mensuellement sur l'argent de poche par les éducateurs pour la sortie de fin d'année ». Les éducateurs se sont aperçus que leur pratique pouvait par endroits avoir une part d'arbitraire : les éducateurs choisissent la sortie et les jeunes n'ont aucune visibilité quant à l'utilisation de la somme collectée puisqu'ils n'ont aucune idée du coût de cette sortie de fin d'année. Cette prise de conscience amène les jeunes et les adultes à considérer ensemble qu'il leur est possible de cogérer cet argent et de décider collectivement de l'utilisation de l'argent et du choix de la sortie. Ce qui est essentiel ici, ce n'est pas tant la question de l'importance ou de la pertinence du projet, c'est la nature du processus qui est à l'œuvre. Les professionnels peuvent se représenter les jeunes comme étant *en capacité de*, les jeunes peuvent s'imaginer *capables de*. Par une responsabilité partagée chacun s'aperçoit qu'il est possible de fabriquer du vivre ensemble autour de « plans d'action » qui respectent et surtout croisent les intérêts individuels et collectifs.

Un autre exemple significatif de la portée de la participation en termes éducatifs est celui de la demande de « salle pour danser, pour la musculation et du foot en salle ». A partir de cette demande, les psychologues travaillant à la MECS ont proposé de partager avec les jeunes une salle

qu'ils occupent occasionnellement. Un projet de cogestion de cette salle est en cours et cette dynamique met en lien d'une façon inédite des jeunes et des professionnels du soin. Les psychologues et les jeunes doivent ensemble trouver un mode de gestion d'une pièce, jusque là à l'usage unique des psychologues. Cet échange contribue à modifier les représentations des uns et des autres. La conséquence importante est que la relation ainsi établie, en dehors du cadre des entretiens psychologiques, va produire d'autres échanges à d'autres moments et dans d'autres contextes, en particulier à la demande des jeunes, pour des besoins d'une autre nature. De fait la dynamique de relations qui est créée demande aux psychologues de répondre à de nouvelles sollicitations.

2 - LE GROUPE D'EXPRESSION DES PARENTS

Ainsi que nous l'avons décrit plus haut (cf. partie I), il existe une réelle dichotomie dans les rapports avec l'institution entre les parents des enfants hébergés et ceux accueillis au SASEP. Si les seconds sont relativement mobilisables dans leur ensemble sur des temps collectifs d'expression, il n'en est semble-t-il pas de même pour les premiers, si l'on excepte l'épisode de la formation CIRESE⁵².

2.1 - La difficile mobilisation des parents de l'hébergement

A la lecture des comptes rendus du Comité de pilotage, on repère que l'institution a été amenée, peu à peu, à abandonner l'idée de mettre en place un groupe d'expression pour les parents dont les enfants sont accueillis en hébergement.

Au début de l'année 2010, le CoPil prépare la mise en place de groupes d'expression pour les parents : « *Concernant le groupe d'expression parents des candidatures ont été recueillies par les SASEP et les services d'hébergement (22/01/10)* », et « *Concernant les groupes d'expression parents il y a 2 parents candidats sur les SASEP et 6 sur les services d'hébergement (...) La tenue des groupes aura lieu le 4 mai à 17h30 pour le groupe d'expression SASEP et le 7 mai pour le groupe d'expression hébergement* » (11/02/10). »

Mais rapidement, il s'avère que les parents pressentis ne pourront pas se libérer, qu'il convient de voir si une autre date peut être proposée (le 18 juin), et le comité s'interroge : « *un retour sur les problématiques rencontrées et les hypothèses pour y pallier a été évoqué. La question a été soulevée de savoir ce qui avait été fait pour que les parents y trouvent un intérêt* ». L'idée de constituer un groupe de « parents référents » se fait jour, un peu comme une alternative aux parents introuvables des GE hébergement.

Il n'est ensuite plus fait allusion au groupe de parents jusqu'au mois de janvier 2011, au moment de tenter à nouveau de relancer les groupes d'expression pour les parents ; le comité s'interroge alors sur le bien fondé de cette nouvelle démarche, vu que les parents de l'hébergement ont été sollicités très récemment sur la question du règlement intérieur : « *Pour le groupe d'expression des parents des unités d'hébergement s'est posée la question de la mobilisation des parents immédiatement*

⁵² Nous n'avons pas entrepris, sur cette question, de réelle investigation sur la présence/absence des parents de l'hébergement lors des journées CIRESE ; nous rapportons uniquement les informations qui nous ont été données au cours des entretiens avec les professionnels présents à l'époque (et qui ne sont plus très nombreux dans l'institution aujourd'hui).

après leur mobilisation pour les règlements de fonctionnement. Ce point a ouvert sur l'interrogation de l'articulation des groupes d'expression avec d'autres temps collectifs comme : les repas de fin d'année ou les rencontres autour des règlements de fonctionnement. Le choix a été arrêté d'organiser le groupe d'expression courant du mois de mars 2011. » (20/01/11).

Le protocole d'organisation est mis en place - un parent animateur volontaire est pressenti pour être formé, la documentation pour la communication est actualisée (courriers aux parents, invitations remises en mains propres, affiches), chaque service étant chargé de la diffuser au mieux. Cependant, le comité pose la question des possibles confusions entre les différents lieux de discussion avec les parents : *« Concernant les groupes d'expression, un point a été fait sur leurs différences avec les groupes de parole et les représentations entretenues sur cette différence, tant par les usagers que par les professionnel(le)s. L'hypothèse est faite que la rédaction d'un écrit clarifierait cette distinction. » (07/04/11).*

Le groupe d'expression des parents de l'hébergement n'aura finalement pas lieu, on le comprend dans la lecture "en creux" des comptes rendus des CoPil suivants : *« Retour a été fait sur les groupes d'expression des parents des unités d'hébergement. Il a été évoqué que des temps déjà formalisés (type: repas de fin d'année, réunion autour des règlements de fonctionnement) puissent servir de support pour amorcer une dynamique de participation »* ou bien *« Espace parents : Faute d'avoir pu mettre au travail la question de cet espace lors des groupes d'expression parents des unités d'hébergement, il nous revient de nous en saisir provisoirement dans l'attente de la constitution d'un groupe de parents tuteurs qui en prendra potentiellement le pilotage. » (12/05/11).*

Les parents de l'hébergement n'auront donc pas été réunis en GE, nous aurons l'occasion de revenir sur cette question lors de l'analyse des entretiens réalisés auprès des parents.

2.2 - Les parents des SASEP

Comme en 2010, les parents des SASEP ont été plus facilement mobilisables pour le groupe d'expression. Le comité de pilotage a saisi l'occasion de l'inauguration d'une fresque réalisée par les enfants des SASEP - et qui constituait un projet mis en place sur proposition des jeunes des SASEP lors des derniers GE - pour organiser dans la foulée la tenue de la réunion le 11 mai 2012, en fin d'après-midi.

Au préalable, outre les invitations personnelles et la communication des professionnels auprès des parents, un dossier préparatif leur avait été distribué qui reprenait dans une première partie le résumé des questions qu'avaient posé les parents lors du dernier GE, en mai 2011. En regard des questions posées, un résumé des réponses apportées dans l'immédiat et dans la durée (le document date de septembre 2011, il s'agit donc d'une forme de bilan à un an). Dans une seconde partie, le dossier contenait quelques rappels juridiques sur la participation des familles dans le code de l'action sociale et des familles ainsi que dans la loi du 2 janvier 2002 sur le droit des usagers. En direction des professionnels, une fiche action avait été préparée pour l'événement, résumant la démarche et les consignes relatives à l'inauguration - lieu, types d'invités, objectifs, moyens, organisation des équipes - et les thèmes à aborder pour le groupe d'expression.

2.2.1 - L'installation du groupe d'expression

Les parents présents à l'inauguration (9 en tout) sont conviés à la réunion du GE, deux d'entre eux ne peuvent pas rester. En cours de réunion, trois parents supplémentaires se joindront au groupe. Il y aura au total 6 parents des enfants du SASEP et 4 du Lieu-dit (les plus petits). L'ambiance est détendue, les parents ayant déjà échangé entre eux, et le groupe s'installe autour de la pièce tout en discutant. Les deux co-animateurs professionnels ne sont pas les éducateurs des SASEP mais le chef de service des unités d'hébergement et le chargé de mission ; il y a aussi deux animateurs parents. Le co-animateur chef de service présente la démarche, rappelle ce qui a été fait lors du dernier GE et les attendus pour celui-ci. Il passe alors la parole aux parents animateurs.

2.2.2 - Le déroulement

Modalités de l'animation	Animateur(s) professionnel(s)	Très présents dans le débat. Accompagnent, expliquent, reprennent les thèmes. Posent des questions, relancent. Sont plus dans un dialogue avec le groupe de parents que dans la conduite de réunion A la fin, les différents points abordés sont résumés rapidement
	Animateur(s) parents(s)	Plutôt à l'aise, parlent facilement, proposent, interpellent.
Respect des consignes		Cadrage en début de réunion sur les "règles du jeu", rappel en cours de route par les animateurs professionnels (" <i>nous n'avons pas encore parlé de...</i> ", " <i>vous souhaitez donc que l'on inscrive ceci...</i> ") Les parents ont l'habitude de dialoguer en groupe, il prennent facilement la parole et ne semblent pas contraints par les règles et les consignes
Les thèmes abordés		Des aspects organisationnels (courriers non reçus, possibilité d'être averti par mail, augmenter la fréquence des groupes de parole, faire des comptes rendus, ne pas multiplier les mêmes messages aux familles...), le choix des activités proposées aux enfants ; des demandes d'ordre relationnel (meilleure écoute des demandes, clarté dans les expressions et les échanges, plus de contacts entre les parents...) Beaucoup de témoignages personnels sur le vécu au SASEP et dans l'institution
Le comportement des participants		Après un moment de retenue, la parole devient plutôt facile. A plusieurs moments, tout le monde s'exprime en même temps. Certains parents restent cependant plutôt silencieux tout au long de la réunion (3) Convivial, pas de tensions entre les parents ni avec les animateurs professionnels (" <i>c'est déjà fini ? maintenant qu'on parle bien, il faut arrêter!</i> "). Les moments d'évaluation ou de bilan spontané (" <i>on devait faire cette activité, pourquoi ça n'a pas eu lieu ?</i> ") sont sans agressivité, plutôt dans le constat. Proposent des solutions (" <i>on pourrait faire comme ça</i> ")

2.2.3 - Conclusion et suite de la réunion

L'animateur chargé de mission reprend tous les points abordés dans un résumé conclusif, dont il explique qu'il sert de trame au compte rendu cosigné avec les animateurs parents. La discussion est relancée sur certains points, pour préciser une demande ou une remarque. Le groupe continue de discuter sur sa lancée. Le compte rendu sera réalisé dans le mois suivant, sur 2 pages, reprenant la liste des points abordés, signé par le chargé de mission "*pour le compte des parents participants*".

Nous serons amenés dans les parties suivantes de ce travail à revenir longuement sur la mobilisation très contrastée des parents selon qu'ils relèvent de l'hébergement ou du milieu ouvert. Ce point constitue d'ailleurs un aspect important de l'analyse compréhensive que nous proposons de développer concernant ce dispositif des groupes d'expression de la MECS.

A l'issue de ce groupe d'expression, une réunion de concertation aura lieu en juin 2012 pour débattre avec la direction des suites à donner aux besoins et propositions. Le tableau suivant, rend compte des résultats. Les 15 besoins et propositions (12 en 2011) exprimés par les parents lors de la tenue des deux groupes d'expression SASEP sont de nature à impacter, en fonction du mode de traitement :

- Les pratiques éducatives et de soutien aux fonctions parentales.
- Les modalités d'organisation des services.
- Le contenu des projets des services.
- La nature des interactions et la place occupée par les parents et les professionnels.

Les demandes portent à la fois sur des modifications organisationnelles (les parents font valoir que certains courriers arrivent trop tard, les parents souhaitent que des comptes rendus soient rédigés, etc.), des demandes « institutionnelles » (exemple d'une demande de dispositif de médiation), des souhaits de plus grande cogestion (exemple de parents désireux d'être davantage partie prenante dans le choix des activités), des modifications à apporter aux contenus du projet du service (cas d'un parent souhaitant que l'expression « faire avec » soit repensée) voire même, des réformes du dispositif de protection de l'enfance (entre autres, des parents souhaitent pouvoir être présents lors des bilans qui ont lieu à l'ASE et qui les concernent).

A titre d'exemple, les parents ont interpellé la direction sur la nécessité de distinguer groupe de parole et groupe d'expression. La modalité de traitement qui a, d'une manière assez naturelle, été retenue entre parents et professionnels a consisté à décider que ce travail de définition serait réalisé conjointement par les parents et les professionnels et que la définition nouvelle serait insérée dans le livret d'accueil. Tout comme dans les modalités de traitement des demandes des jeunes, il apparaît, là aussi, comme possible de coproduire ici, non pas de l'acte éducatif mais un travail autour des pratiques professionnelles, des outils institutionnels, des modes d'organisation et de fonctionnement participatif.

La concertation touche parfois directement le sens de l'action de la MECS. Ainsi, la remarque d'une mère de famille souhaitant que l'expression « faire avec » soit repensée porte loin. Elle pose la question des liens parents/enfants et du soutien aux fonctions parentales Cette femme fait remarquer que l'expression est inappropriée, car lorsque l'on « fait avec » c'est en général que l'on ne peut pas faire autrement. Les parents se sont accordés pour proposer à la place l'expression « faire ensemble ». Dans un premier temps, les professionnels ont plutôt été réticents, pour les conséquences possibles sur les pratiques. La pertinence de proposition a cependant été admise, permettant ainsi de réaffirmer le sens donné à la parentalité à la MECS du Chaudan.

	Besoins et propositions exprimés par les participants au groupe d'expression qui s'est tenu en 2012	Modalités de réponses et actions mises en œuvres	Acteurs mobilisés	Date de réalisation
1	Les parents ont demandé à ce que les courriers arrivent plus en avance et qu'ils ne soient pas multipliés (envoi de plusieurs courriers successifs dans des intervalles de temps très court).	Il a été expliqué l'organisation actuelle du secrétariat pour l'envoi des courriers et rappelé l'obligation qui est faite aux institutions de garder des traces des informations transmises aux parents. Pour autant, les professionnels reconnaissent qu'il serait possible de prendre soin à ne pas multiplier les envois à l'avenir (mettre plusieurs informations dans le même courrier).	Parents, professionnels de la MECS	Envisagé pour 2013
2	Certains parents souhaitent que d'autres canaux d'information soient employés pour leur correspondance avec les services et l'institution (SMS, internet).	Il a été rappelé que tous les parents ne disposent pas d'internet ou de la possibilité de recevoir des SMS. Pour autant, il sera envisagé que ceux qui souhaitent être contactés par internet puissent le signifier lors de l'admission de leur enfant.	Parents, professionnels de la MECS	Envisagé pour 2013
3	Les parents qui y participent ont exprimé leurs besoins que les groupes de parole soient plus fréquents.	Il a été expliqué aux parents les contraintes relatives aux temps de travail du psychologue clinicien et du professionnel éducateur qui animent le groupe de parole. Le groupe de parole se tient toutes les 6 semaines et il n'est pas possible aujourd'hui d'aller au-delà.	Parents, professionnels de la MECS	
4	Les parents souhaitent que les professionnels informent mieux de la distinction entre les groupes de parole et les groupes d'expression.	Pour clarifier la différence entre le groupe de parole et le groupe d'expression, il est proposé qu'une définition de chacun d'entre eux soit insérée dans le livret d'accueil remis aux parents lors de l'admission de leur enfant. Il est décidé que ce travail de définition soit réalisé conjointement par les parents et les professionnels.	Parents et professionnels de la MECS	Envisagé pour 2013
5	Les parents souhaitent que des comptes rendus puissent être rédigés à l'issue de la tenue des groupes de parole afin de ne pas perdre le fil des échanges et de permettre aux parents qui n'ont pas participé à une séance, de connaître le contenu de celle-ci. Ils souhaitent également que des questionnaires de satisfaction puissent être proposés afin de connaître les besoins et les avis des participants.	La rédaction des comptes rendus est soulignée comme possiblement problématique au regard de l'importance de l'anonymat des échanges qui se tiennent dans ce cadre. Pour autant, il est convenu que ces deux propositions fassent l'objet d'une discussion au sein de la tenue du prochain groupe de parole.	Parents et professionnels de la MECS	Envisagé pour le premier trimestre 2013
6	Un parent souhaite que l'expression « faire avec » soit changée. Les parents proposent celle de « faire ensemble ».	Cette expression est l'une des "marques de fabrique" des SASEP. Elle caractérise une pratique éducative particulière. La demande des parents est apparue à ce point si pertinente qu'elle a été retenue.	Parents et professionnels de la MECS	Réalisé en 2012
7	Les parents expriment à nouveau le souhait d'être davantage sollicités dans le choix des activités. Ils soulignent en cela l'insuffisance des réponses apportées sur ce point qui avaient été déjà exprimées lors du groupe d'expression qui s'était	Malgré les efforts fournis par les professionnels pour que les parents soient davantage associés au choix des activités, il est nécessaire de constituer un outil qui en quelque sorte fasse obligation aux professionnels de tenir compte de cette demande. Pour ce faire, nous avons pensé avec les parents à un questionnaire ne comportant pas un caractère obligatoire et qui puisse permettre de recueillir leurs appétences. Les		

	tenu en mai 2011. Ils demandent que ces activités répondent à des thématiques qui s'inscrivent dans la durée et soient plus en lien avec les passions de certains parents.	professionnels s'engagent à tenir compte des propositions des parents et à co-élaborer avec eux le choix des activités. Le chef de service éducatif est garant de cet engagement.	Parents et professionnels de la MECS	Envisagé pour 2013
8	Les parents souhaitent que les activités qui concernent l'enfant admis au SASEP, n'impliquent pas automatiquement le reste de la fratrie et que ce choix soit laissé aux parents.	Cette question n'a pas fait l'objet d'un échange dans le cadre de la réunion de concertation.	Parents et professionnels de la MECS	
9	Les parents souhaitent que leurs points de vue sur l'éducation de leurs enfants soient mieux écoutés par les professionnels.	Nous avons convenu avec les animateurs du groupe d'expression de ne pas prendre en compte cette question qui était dans le contexte de la tenue du groupe d'expression propre à un parent et non pas une question collectivement partagée. Pour autant, il se trouve que cette question fait l'objet pour partie du thème de recherche qu'a retenu de l'Université Populaire de Parents constituée en septembre 2012 par des parents dont les enfants sont accompagnés par la Maison d'Enfants du Chaudan.	Parents et professionnels de la MECS	
10	Les parents souhaitent qu'en cas d'indisponibilité pour se rendre à des entretiens, un point sur la situation puisse être fait par téléphone.	Si des points très brefs peuvent être réalisés par téléphone, les professionnels ont estimé que ceux-ci ne peuvent aucunement remplacer les entretiens entre enfants, parents et professionnels.	Parents et professionnels de la MECS	
11	Les parents souhaitent bénéficier davantage d'activités lors desquelles ils puissent se rencontrer, échanger, se connaître mieux.	C'est aujourd'hui concrètement le cas avec des projets réalisés par exemple en partenariat avec le centre socio culturel et pour lesquels les parents ont été accompagnés par des professionnels. Sur un autre registre, l'Université Populaire de Parents est aussi une illustration de l'accompagnement des parents à pouvoir davantage échanger entre eux, se connaître mieux, etc ... Mais, si les SASEP peuvent être fédérateurs pour des événements collectifs de façon ponctuelle, ils ont avant tout pour mission l'accompagnement familial et individuel. En revanche, comme évoqué ci-dessus, les SASEP peuvent être facilitateurs pour des projets de rencontre organisés par les parents eux mêmes (par la mise à disposition de locaux, de temps de secrétariat, etc ...) et permettre que les parents puissent fédérer des projets collectifs qui s'exportent en dehors des SASEP.	Parents et professionnels de la MECS	Réalisé en 2012
12	Les parents souhaitent que les services soient attentifs à faire le lien entre les parents (présentation, etc ...).	Il est acté que cette demande fasse l'objet d'un travail par les équipes éducatives des SASEP.	Parents et professionnels de la MECS	Non encore mis en œuvre
13	Les parents souhaitent que leurs enfants puissent bénéficier davantage du City Stade de la Maison d'Enfants du Chaudan.	Les échanges ont permis de faire des hypothèses pour expliquer le peu de fréquentation du City stade par les SASEP. Parmi elles, la question des véhicules, des éducateurs qui ne sont pas tous sportifs et du temps imparti. Il a été convenu que des réflexions seront menées en interne pour que l'espace sportif soit davantage employé par les SASEP.	Parents et professionnels de la MECS	Non encore mis en œuvre

			la MECS	
14	Les parents souhaitent que les professionnels d'une même équipe veillent à communiquer davantage entre eux pour ne pas répéter les informations ou les contacts téléphoniques.	L'exemple qui a été pris pour contextualiser la demande est la double information transmise parfois par deux professionnels différents. Cette remarque permet de souligner la pertinence de travailler avec les parents, seuls à même de témoigner de certains problèmes de fonctionnement des services. En réponse, il est proposé de mettre en place un outil simple, en plus du carnet de liaison, qui permette aux professionnels des services concernés de mieux se coordonner.	Parents et professionnels de la MECS	Non encore mis en œuvre
15	Les parents souhaitent que les professionnels soient davantage vigilants à ce que les activités qu'ils proposent soient bien adaptées à l'âge de tous les enfants.	Il a été pris l'exemple particulier de la piscine (un enfant plus âgé que les autres n'avait pas pu se baigner dans le grand bain du fait du jeune âge de ses camarades et du manque de personnel d'encadrement). Ce point a ouvert à discussion et les parents ont proposé de pouvoir accompagner des sorties pour permettre un "accompagnement plus individualisé". La question de la sécurité s'est posée : les parents peuvent-ils partager une co-responsabilité d'accompagnement avec un professionnel. La réglementation en la matière sera étudiée pour voir si cette proposition peut-être réalisable. Même si la proposition ne suffit pas à répondre à cette question, il a été évoqué la possibilité que des parents puissent, dans ce cadre spécifique, passer l'AFPS.	Parents et professionnels de la MECS	Non encore mis en œuvre

PARTIE III

LES GROUPES D'EXPRESSION : EN ETRE OU PAS ?

Cette partie constitue a priori le cœur de la démarche, au sens où il avait été proposé de centrer l'analyse sur la question des recourants et des non-recourants à l'offre d'expression de la parole à la MECS du Chaudan.

Pour des raisons conjoncturelles (date des GE repoussée au mois de mars 2012) puis structurelles (les non-recourants très inégalement répartis selon les groupes) nous avons été amenés à observer bien plus en amont la mise en place des GE et à recueillir ensuite la parole des participants et des non participants en fonction de ce que nous avons observé au préalable, tant auprès des professionnels (partie I) que dans le déroulement des groupes d'expression auxquels nous avons assisté (partie II).

Il s'agit ici de la parole de participants ou non participants aux GE, interrogés sur ce qu'ils pensaient de la possibilité qui leur est offerte de venir s'exprimer collectivement sur le fonctionnement de la structure qui les accueille. Les éléments qui suivent ne constituent donc pas une analyse de ce qui se déroule effectivement dans les GE mais bien de la façon dont un échantillon de ceux qui y étaient ou avaient refusé d'y être, ont vécu cette expérience.

Comme dans la partie précédente, nous verrons successivement ce qu'en disent les jeunes, puis les parents, recourants et non-recourants. Il convient de signaler que les personnes interviewées ont été choisies en collaboration avec le chargé de mission DPU, puis contactées au préalable par l'institution (éducateurs, administration, chargé de mission DPU) pour l'obtention de leur accord. Pour les parents et les jeunes majeurs, les rendez vous ont été confirmés par l'enquêteur par téléphone. Les entretiens se sont déroulés dans un lieu neutre (café), au domicile ou au SASEP pour les parents, dans l'institution pour les enfants.

1 - LES JEUNES PRESENTS DANS LES GROUPES D'EXPRESSION

Rappelons que les jeunes de l'hébergement jusqu'à 15 ans et les « grands » des SASEP sont présents dans les GE à 80%. Nous avons donc souhaité rencontrer certains d'entre eux, un pour chaque structure, pour qu'ils nous éclairent sur les raisons qui les ont amenés à participer à ces groupes, ce qu'ils pensaient y trouver et ce qu'ils en ont retiré. Compte tenu de ce que nous avons observé, il nous a semblé intéressant de solliciter des animateurs jeunes, afin d'approfondir leur perception tant du déroulement des GE, que de la diffusion, préparation et suites de la démarche d'une part, de la perception que pouvait en avoir eu d'autres jeunes, d'autre part.

A l'évidence, l'âge des interviewés a joué dans le mode de passation, la nature et le contenu de l'entretien ; nous distinguerons donc les plus jeunes des autres.

1.1 - Les plus jeunes (5 - 15 ans)

Parmi les présents aux GE, nous avons rencontré quatre jeunes de moins de quinze ans dont deux ont aussi été co-animateurs de leur groupe.

1.1.1 - Pourquoi aller au groupe d'expression ?

Parce qu'on le leur a demandé. Il y a eu une réunion d'explication - mais ils ne s'en souviennent pas toujours - et/ou l'éducateur du service leur a dit qu'il fallait y aller (« *j'ai vu la feuille en haut, j'ai demandé ce que c'était et ils [les éducateurs] m'ont expliqué* »). Il y a parfois une confusion entre les différentes réunions auxquelles ils sont conviés, dans le cadre de vie collective du Chaudan : groupes de parole, « réunions du lundi » pour certains, groupe de travail sur le règlement intérieur, groupes à thème ...

La raison du « pourquoi » aller aux GE n'est pas donnée directement, c'est une question qui leur paraît superflue. Pour les jeunes co-animateurs cependant, la formulation est plus réfléchie : ils vont au GE pour être porte parole (« *je voulais être animateur pour être la voix du groupe, y en a qui dépriment, les douches sont mal faites, etc. Je pensais que ça pouvait faire changer les choses*»), pour découvrir et/ou porter un projet « *je voulais voir comment ça faisait, je l'avais jamais fait, et puis j'avais préparé un truc à dire* » ; « *ça m'intéressait, je trouve ça bien, après on a la réponse [de ce qu'on a demandé]* »).

Certains sont indécis (« *je suis arrivé en retard parce que j'avais oublié, je m'étais embrouillé avec un éduc, je suis parti en ville... Après j'ai vu par la fenêtre qu'il y avait le groupe, alors je suis venu* »), ou changent d'avis (« *les éduc sont venus me voir pour être animateur, j'ai dit non, Tony a dit oui puis non. Alors j'y suis allé* »).

1.1.2 - Que fait-on dans les groupes d'expression ?

Les réponses sont parfois évasives (« *les GE, c'est bien* », « *ouais, la réunion, le machin pour parler, au sous-sol, on a demandé des trucs* »), ou très ciblées (« *je voulais aller voir un match de l'OM* ») ; l'ambiance est ressentie par les plus jeunes comme assez désordonnée (« *les petits, ils tiennent pas en place, ils sont fatigués* »), et la séance difficile à organiser (« *ils ont presque rien dit, ils voulaient surtout jouer* »). Les jeunes animateurs se désolent de cette situation (« *dans le groupe, on était deux à parler* », « *les petits, ils ne peuvent pas suivre, c'est trop long pour eux, moi aussi j'étais pareil avant, quand j'étais enfant (!)* »).

1.1.3 - Que se passe-t-il ensuite ?

Les jeunes animateurs sont assez au clair sur la suite (« *il y a eu des demandes, on a bien repris tout. Enfin surtout Z. [l'éducateur]* » ; « *il y a eu deux réunions en tout, pour savoir les réponses avec [le directeur], il nous dit oui, ou non, ou voir avec les éduc. On dit les questions et on nous dit oui ou non* ») ; ce qui est moins le cas des autres participants (« *je sais pas, j'ai pas demandé, ni aux copains ni aux éduc. On n'en a pas reparlé en fait* »).

1.1.4 - Y a-t-il d'autres moments pour échanger ?

La question des moments d'échange et de dialogue dans l'institution est assez confuse chez les plus jeunes (« *je ne sais pas s'il y a d'autres groupes, des fois on nous réunit, mais je ne me rappelle plus* ») ou vécue comme une contrainte aléatoire (« *les réunions du lundi soir tout le monde parle en même temps, et souvent on ne la fait pas* » ; « *ça fait deux mois qu'il y a plus de réunion le lundi. Les éducateurs ont pas dit pourquoi* »). Les jeunes interviewés restent évasifs sur les autres moments d'échange, qu'ils ne considèrent pas *a priori* comme des moments privilégiés d'expression pour eux (« *on a un truc contre la violence et puis aussi la réunion du lundi. C'est tout, pas d'autre truc. De toutes façons, c'est ch..., je m'en fous* »).

On a donc chez les plus jeunes, qui sont rappelés très présents dans les groupes d'expression, une certaine "mise à distance" de l'exercice, dont ils relativisent la portée ou minimisent l'intérêt. Il faut noter cependant que les jeunes qui sont animateurs semblent davantage concernés et au fait de ce qui se déroule dans les groupes. Ils ont pour cela été plus accompagnés que les autres dans la démarche : en étant désignés ou en se portant volontaires pour l'animation, en suivant la formation à la prise de parole organisée, en préparant la réunion avec leurs éducateurs (formalisation de leur propre projet), en assistant ensuite aux réunions de concertation entre les professionnels et les animateurs. Même si leur jeune âge les rend impatientes et peu enclins à accorder du crédit aux « réunions des grands » (à ce type d'exercice), ils semblent mieux intégrer les règles du jeu qu'on leur propose et savoir quand même jouer la carte de l'échange et du débat organisé.

1.2 - Les plus grands (16-21 ans)

1.2.1 - Pourquoi aller au groupe d'expression ?

Sur les trois jeunes « grands » présents aux GE que nous avons rencontrés, deux étaient animateurs de groupe. Pour eux, c'était une expérience intéressante (« *J'ai pensé que ça devait être bien d'être porte parole, c'est pour ça que j'ai été animateur* »), qui les mettait dans une position nouvelle (« *avec les adultes, on ne peut pas tout le temps s'exprimer, là ça changeait* ») ou vis-à-vis de laquelle ils se sentaient obligés (« *on m'a proposé d'être animatrice, j'ai pensé que j'étais la plus grande et la mieux placée pour le faire, les petits auraient pas su le faire* »). Pour l'un deux, on se situait dans le fil d'un engagement antérieur auprès de la Junior association – qui porte le projet réalisé du City stade ; il s'agit d'une démarche personnelle, menée malgré quelques aléas (« *on n'est pas venu me chercher pour être animateur* » ; « *il y avait une formation, j'y étais pas alors M. devait me remplacer. Mais comme lui n'avait pas envie et que je parle bien, je l'ai fait...* »).

Pour les non animateurs, la réponse est simple et sans plus d'exposé des motifs : on y va parce que la réunion est programmée (« *B. [l'éducatrice] m'a dit qu'il fallait y aller, j'y suis allée. C'était la première fois pour moi* »). Il n'y a pas davantage d'interrogation lorsqu'on leur demande pourquoi ils sont venus alors que d'autres jeunes de leur groupe se sont abstenus : si certains n'ont pas pu venir, ils ont pu parler à leur place parce que la réunion avait été préparée (« *on en a discuté avant entre nous, ils avaient des choses à dire, notamment les problèmes avec les éducateurs. Nous après on s'est bien exprimé là-dessus, on en avait parlé avant ensemble* »). Avec l'idée sous-jacente que l'important est que la parole soit portée et entendue par les interlocuteurs, ici l'institution, la présence de tous n'étant peut-être pas primordiale dans la démarche.

1.2.2 - Que fait-on dans les groupes d'expression ?

Chez les grands, on discute pendant le GE, mais pas forcément après (« *au Ge tout le monde s'est bien débrouillé, mais après on n'en a pas reparlé, ni entre nous ni avec les éduc* ») et tout le monde n'est pas forcément à l'aise dans cet exercice (« *certains ne se sentent pas bien dans ces réunions* », « *les plus jeunes, ça les intéresse pas* »). Lorsque le groupe compte plusieurs catégories d'âge, il y a des différences de comportement et d'intérêt qui sont notées (« *les enfants ils m'ont dit : ça me soûle, 1 heure à discuter au lieu de s'amuser. Mais les grands ils ont aimé, parce qu'ils ont pu dire ce qu'ils aimaient ou pas au Chaudan* »). Ils ont pu dire haut et fort parfois ce qui n'allait pas, faire la liste aussi « *des choses à changer* » et des griefs qu'ils pouvaient avoir à l'encontre de leurs éducateurs (« *sur ce problème, on en a parlé parce que l'éduc était pas là, c'était plus facile* »).

1.2.3 - Que se passe-t-il ensuite ?

Pour les animateurs, les réunions de concertation ont fixé les enjeux (« *il y a eu une réunion pour faire un rapport. Et là on va voir s'il y a des choses qui se mettent en place* », « *il y a eu une réunion pour dire ce qui était possible, et en fait on n'a pas fini, il y avait encore des choses à dire après 2 heures* ») ; ces réunions ont pu paraître trop longues pour certains (« *trois heures, c'est long, et en plus il a fallu revenir parce qu'on avait pas fini* »), notamment parce que les problèmes des différentes structures étaient traités en même temps (« *moi je m'en foutais du Chaudan, les jeunes là-bas ils y dorment, donc ils ont plus de choses à dire. Du coup c'était trop long pour tout le monde* »).

Pour ceux qui n'ont pas participé à la concertation, bien qu'ils n'aient plus de nouvelles des suites données aux GE (« *on n'a eu aucune réunion depuis pour nous dire ce qui allait se passer* »), ils pensent que les GE ont eu un effet positif sur certains points qui avaient été soulevés (« *des choses ont changé, par exemple la fouille dans nos affaires s'est arrêtée, je l'ai vérifiée* »).

1.2.4 - Ce qu'ils pensent des groupes d'expression

Pour les plus grands, c'est une bonne chose « *de faire ce type de réunion. Ça influence positivement sur notre manière de penser* ». Parce qu'il « *faut écouter les jeunes. Il faut continuer à faire des groupes d'expression, pour écouter les gens, savoir leurs idées* », « *ça serait bien qu'il y ait souvent des groupes pour dire ce qui va, ce qui ne va pas* », « *deux fois par an, ça serait bien* ». En même temps, ils pensent qu'on pourrait préparer davantage en amont ces réunions, pour qu'elles soient plus productives (« *penser au tri des idées, voir ce qui doit être débattu : une réunion pour chercher les idées à débattre, une autre pour les exposer et discuter* »). Préparer aussi la rencontre par des moments de rencontre avant (« *on ne se connaît pas forcément, on n'ose pas parler au début. On perd du temps à s'observer* »). Et puis certains ne peuvent pas s'empêcher d'avoir une parole un peu définitive, par provocation (« *j'attends pas grand chose de ces groupes* », « *l'année prochaine, j'en ferai pas, j'ai pas envie de m'y intéresser* »), parce que tout ça reste une initiative d'adultes, et qu'il convient sans doute de prendre ses distances.

1.2.5 - Les autres moments pour échanger

Il y a les « réunions du lundi » pour ceux de l'internat, qui sont parfois vécues comme des moments de contrainte, répétitifs et parfois peu productifs (« *chaque lundi on fait des demandes et on nous répond jamais* », « *on parle toujours des mêmes trucs, c'est ch...* », « *on est en train de faire un truc, on nous appelle, hop obligé d'y aller* », « *on devrait faire ça tous les 15 jours, un quart d'heure suffit* ». Les grands maîtrisent mieux l'exercice des GE que les plus jeunes, au sens où ils arrivent à en situer les enjeux – avoir un rapport d'interpellation avec l'institution – et à en intégrer les codes. Mais l'exercice auquel ils se livrent ressemble pour partie aux « réunions du lundi », où une série de réclamations sont aussi faites sur le fonctionnement de l'internat (repas, menus, contraintes collectives, demandes d'activités...). La différence semble tenir dans la possibilité qui est donnée ici de parler collectivement et transversalement – puisque plusieurs structures sont présentes dans le même GE – des problèmes relationnels rencontrés avec le personnel éducatif ou administratif. Il s'agit d'une sorte de chambre d'écho où les jeunes, déjà bien rompus à un exercice des réclamations en tous genres, viennent construire une parole plus collective sur des thèmes – l'écoute, le respect, comment vivre avec l'argent alloué, la relation à leur éducateur, l'intimité, etc. – qu'ils abordent plus rarement sur la scène institutionnelle.

2 - LES JEUNES QUI NE SONT PAS VENUS AUX GROUPES D'EXPRESSION

Comme on l'a vu, le plus fort taux d'absence se retrouve chez les grands et les plus petits. La moitié des plus petits et plus de la moitié des plus grands n'étaient pas là le jour de la réunion du GE. De nombreuses absences, notamment chez les plus jeunes, sont dues à un aléa, ou du moins sont présentées comme telles. Il est vrai que la dimension conjoncturelle des motifs d'absence est renforcée par le fait que la réunion a lieu une seule fois, et cette fois-là il a pu arriver que certains soient malades, qu'il y ait un problème de trajet ou un rendez vous fixé de longue date.

2.1 - Les petits des SASEP (5-10 ans)

Ainsi pour les plus petits, tous avaient un motif difficilement réfutable (maladie, accident, rendez-vous médical...), un seul n'ayant pas donné de motif aux éducateurs. Le groupe comportait 14 enfants au total, dont les 11 plus petits du SASEP la Courte Echelle (4 à 10 ans) ; sur ces derniers, 7 étaient absents dont 6 avec motif. Les 3 enfants du SASEP le Lieu-dit étaient présents. Le seul enfant absent sans motif n'a pu être interviewé, eu égard à son âge (5 ans) et au fait que les parents n'ont pas donné suite à la demande d'explication du motif de l'absence.

Un jeune du Lieu-dit (dans le groupe des « moyens ») signalé absent au GE sans motif a été approché pour être interviewé, il a refusé l'entretien.

Ces éléments expliquent pourquoi il n'a pas été possible de recueillir la parole des « non usagers » dans ce groupe des plus petits. Précisons par ailleurs que pour ce public, c'est aussi la parole des parents qu'il aurait fallu recueillir, dans la mesure où ce sont eux qui amènent les enfants au SASEP et non les enfants qui décident.

2.2 - Les grands de l'hébergement

Plusieurs difficultés méthodologiques ont été rencontrées pour obtenir le panel d'interviews souhaité au départ, à savoir quatre jeunes en situation de non recours par rapport aux GE. D'abord parce que l'essentiel des « non-recourants » sont des jeunes adultes, qui pour certains d'entre eux avaient des motifs à leur absence (maladie, maternité) ou des difficultés à rejoindre le groupe depuis leur lieu de résidence (jeunes du SAJM), ensuite parce que le turn-over des jeunes adultes dans l'institution fait que certains n'étaient plus dans l'institution peu de temps après la tenue des GE. Enfin une grande partie des jeunes adultes, ou en voie de l'être⁵³, qui n'était pas venue au GE ne souhaitait pas non plus venir en parler et être interviewée sur le sujet. Signalons enfin qu'une partie d'entre eux (trois sur les cinq pressentis), malgré l'accord donné au téléphone, ne s'est pas présentée à l'entretien.

Nous avons ainsi interviewé trois jeunes n'ayant pas assisté au GE, deux parmi les plus grands du service des jeunes majeurs et un, plus jeune, de l'internat. Il convient de souligner qu'aucun d'entre eux n'a expliqué son absence par un refus d'assister au groupe d'expression. Nous n'avons pas eu d'arguments directs sur l'intérêt - ou l'absence d'intérêt - de ce mode d'expression, mais plutôt une réflexion sur la manière dont les avis et les projets étaient pris en compte à la MECS du Chaudan.

2.2.1 - Raisons de l'absence au groupe d'expression

Pour l'un d'entre eux, c'est parce qu'il n'avait pas eu l'information qu'il n'y est pas allé. Il ne s'explique pas pourquoi cette information ne lui est pas parvenue, vu que son ami et colocataire est, lui, allé au groupe et qu'en principe ils se disent tout. Il est très véhément pour affirmer qu'il s'intéresse à la vie du collectif, (*« lorsqu'on me demande mon avis je le donne, je n'ai pas besoin d'anonymat pour parler »*). Il reste sur une position très ferme quant au fait que s'il était absent, c'est parce que personne ne l'a averti (*« j'ai demandé à l'éducatrice pourquoi elle ne m'avait rien dit, elle savait pas quoi dire »*). La raison pour laquelle les affiches placardées au local collectif, ou les rappels de l'éducatrice, ne l'ont pas alerté, reste assez floue (*« je ne viens ici que tous les quinze jours, pour le repas commun avec les éduc, j'ai pas dû voir »*).

Un autre jeune n'a pas pu venir au GE parce qu'il avait un entraînement sportif. Cet entraînement a lieu deux fois par semaine et en principe il ne peut pas le manquer. Il avait l'aval de l'éducateur pour son absence (*« je l'ai dit à l'éduc que j'avais entraînement. Autrement j'y serais allé »*). Il s'agit donc dans ce cas d'une absence non volontaire, s'il est admis que les jeunes ne doivent pas ajourner leurs activités extra scolaires dès lors que se tient un groupe d'expression. Relativement à la fréquence respective de chacune de ces deux « activités » (entraînement sportif d'une part, GE de l'autre), l'on peut se poser ici la question du choix à opérer et de l'incitation à produire, ou non, afin que les jeunes assistent à ce dispositif participatif.

Un autre jeune enfin était absent parce qu'il était malade, lui semble-t-il (*« je crois que j'étais malade, il y a eu une autre fois aussi où je n'y suis pas allé mais je ne me rappelle plus pourquoi »*). En fait, dès le début de l'entretien, il semble y avoir confusion entre les GE et d'autres groupes de parole

⁵³ Sur l'ensemble des absents au GE chez les 16-21 ans, un seul a moins de 17 ans.

(« ah oui, j'y étais bien sûr, ça fait très longtemps que je fais des groupes, tous les mercredis, on se réunit et on discute ») ; puis, après les précisions nécessaires pour situer l'objet de l'entretien, une difficulté à se souvenir précisément (« c'est là-bas qu'on décide ce qu'on va faire au SAJM, à la Villa ? »).

2.2.2 - Auraient-ils eu des choses à dire s'ils avaient participé ?

Tous les trois, de façon plus ou moins affirmative, disent qu'ils auraient parlé dans ces groupes, pour dire ce qui n'allait pas à leur avis (« ah oui, bien sûr, moi j'avais à dire les choses qui ne vont pas, comme l'argent de poche par exemple, et les justificatifs qu'il faut tout le temps donner » ; « il paraît qu'il y a des problèmes avec l'intimité dans les appart', mais ça dépend des éducatrices en fait »), ou pour proposer des projets (« j'ai entendu parler du skate-park comme projet. Moi ? Bof, j'aurais proposé un concert avec Joe Star ou un match de hockey »). La proposition de débat sur ce qui pourrait être amélioré ou mis en place ne rencontre pas d'opposition a priori chez les jeunes interviewés n'ayant pas assisté au GE. Du moins ne la manifestent-ils pas dans les entretiens.

2.2.3 - Qu'ont-ils su de la suite des groupes d'expression ?

A priori, personne n'a reparlé de ces groupes, ni de ce qui avait été dit pendant, ni de ce qui allait se passer ensuite⁵⁴ (« non, les autres ne m'en ont pas reparlé. En général mon éducatrice elle m'en parle, elle me dit si quelque chose est ressorti ou pas, mais là non. Si elle ne me dit rien, c'est que rien n'est ressorti » ; « on ne m'a rien dit ensuite, ni l'éduc ni les copains, je suis pas au courant »).

2.2.4 - Les autres lieux de la concertation

Pour certains, le rapport se fait directement aux éducateurs (« quand on a un problème, on va voir notre éduc, personnellement, en individuel »). Ils savent qu'il existe des moments de réunion dans leurs services, certains regrettent le temps où ils étaient très conviviaux (« ça fait longtemps que je fais les groupes du mercredi, on se réunit et on discute autour d'un repas », « c'était vraiment bien, mais maintenant mon éducatrice elle ne peut plus, elle ne travaille plus le mercredi, alors les groupes se sont arrêtés »), d'autres n'y trouvent pas d'intérêt particulier (« non, je viens jamais ici, sauf tous les quinze jours pour un repas commun, mais on ne dit rien, juste on mange »). Il y a aussi les moments de discussion autour d'une question à traiter, ponctuellement (« je crois qu'il y a eu un truc hier soir, j'ai pas pu y aller parce que je travaillais. C'est à propos du règlement intérieur, on avait des versions différentes, et il y avait un problème à cause des animaux [dans les appartements], on s'est dit : il faut se rencontrer pour en parler. Mais c'est la première fois en deux ans qu'on en parle »). Ou bien encore des réunions régulières (« une fois toutes les deux semaines on parle du respect. C'est le mercredi après midi, c'est sur la vie de groupe »). Le souvenir des années précédentes semble s'estomper vite (« avant ? non, il n'y avait rien »), et l'intérêt s'émousser (« ça ne m'intéresse pas beaucoup. J'aime pas attendre. Et on n'a pas envie des mêmes choses »).

⁵⁴ Au moment des entretiens, les réunions de concertation entre animateurs de groupe et direction pour le choix des projets avaient eu lieu.

2.2.5 - Iraient-ils à un prochain groupe d'expression ?

Les réponses sont en partie contradictoires. Il y a des réponses un peu tièdes (« *peut-être j'irais si je pensais que ça peut servir, mais bof...* ») ou désabusées (« *je ne suis pas sûr qu'on ait envie des mêmes choses en fait, alors pourquoi en parler ?* »).

Mais certains sont véhéments (« *il faut prévenir les gens, autrement ça ne peut pas marcher!* »), voire même regrettent qu'il n'y ait pas plus de groupes d'expression (« *finalement, il y en a très peu, des groupes* »).

3 - BILAN ET ANALYSE A PARTIR DES ENTRETIENS REALISES AVEC LES JEUNES

Sur la base des entretiens réalisés, l'on est en capacité de dresser un certain nombre de constats sur la perception de la démarche et le déroulement de ces groupes d'expression.

Parmi les motifs de non participation, on ne trouve pas d'oppositions de principe ou de refus caractérisé à l'égard de ce type de rencontre. Les motifs sont le plus souvent « matériels » : indisponibilité pour cause de maladie, de rendez vous ou de déplacement ; méconnaissance, du moins alléguée, de la tenue de la réunion. Etant donné les difficultés méthodologiques exposées - impossibilité d'interviewer les plus petits qui sont souvent absents avec motif et les plus grands qui refusent l'entretien ou ont quitté l'établissement – nous constatons donc que les non-recourants rencontrés n'ont pas développé d'argumentation directe concernant leur absence au GE. Le seul n'ayant pas de "motif" officiel s'est retranché derrière une raison invérifiable : « je ne savais pas ».

A cet égard, le caractère très ponctuel de l'espace participatif spécifique ouvert pour la tenue des ces GE, qui n'a lieu que sur une seule rencontre, permet sans doute d'expliquer une part importante des absences. Ces réunions concernent en effet un grand nombre d'enfants et de jeunes, avec des plannings très divers, ce qui accroît nécessairement les risques d'indisponibilités. C'est, comme on l'a vu, particulièrement vrai pour les petits en SASEP et les « grands hébergés » - les jeunes du SAJM. A l'inverse, les enfants en hébergement, très présents dans les GE, apparaissent, en tout état de cause, davantage captifs de la demande de participation : ils vivent sur le lieu où se déroulent les séances, à un horaire où ils sont dans les locaux, avec leurs éducateurs qui leur rappellent la tenue de la réunion, inscrite dans le planning de la journée, etc. Les autres participants potentiels ne vivent pas sur le lieu de tenue de ces réunions ; ils sont soit plus grands donc plus autonomes – les jeunes majeurs ; soit plus petits, et moins autonomes : les enfants de SASEP doivent être accompagnés par leurs parents ou être amenés par les éducateurs. Cela étant l'absence des jeunes majeurs, même expliquée par des questions de disponibilité et d'horaire, est peut être aussi le signe d'un manque de motivation de leur part.

L'âge des participants constitue par ailleurs un facteur décisif à prendre en compte, sur plusieurs plans.

Outre la distribution par classe d'âge de la participation – les non participants sont très jeunes ou très âgés – et bien que celle-ci soit aussi à croiser avec le statut d'hébergement, tous les jeunes rencontrés signalent des difficultés à faire participer les tout petits. Ce constat pose une véritable

question méthodologique et théorique. Méthodologique, quant à la nécessité de prendre en compte cette réalité, si la démarche vise une égale participation de tous ses usagers ; il s'agit peut être de définir des groupes plus homogènes, avec des formes d'animation spécifique par âge. Mais ce constat pose aussi une question théorique : on peut en effet s'interroger sur le sens d'une démarche participative en direction d'enfants de moins de 10 ans, ou sur la façon de concevoir, sous un vocable unique, la participation des usagers, dès lors qu'il existe de telles différences d'âge dans ce type d'institution.

Il est en effet manifeste que les enfants ne perçoivent pas la nature de cet espace spécifique de participation comme les « jeunes ». Les jeunes appartenant à la classe des 16-21 ans comprennent les enjeux de ce type de réunion, sont capables d'élaborer des propositions (très avancées et en faveur de davantage de réunions de ce type, mieux organisées, plus en amont, etc.) et de se saisir de l'opportunité qui leur est offerte - à tout le moins chez ceux qui se sont rendus à la réunion, puisque c'est paradoxalement dans cette classe d'âge qu'on trouve le plus fort taux de non-recours (plus de la moitié : 11/21). Ils comprennent par ailleurs l'articulation du GE avec les autres espaces participatifs existants.

La chose semble bien moins évidente pour les enfants. Pour eux, c'est avant tout une réunion, dont rien ne permet de dire qu'ils en saisissent réellement la portée, la teneur et la spécificité. Non pas qu'ils ne comprennent pas ce que participer veut dire, ou en quoi consiste le fait de donner son avis sur « les choses qu'ils aiment ou n'aiment pas », « les choses qu'ils voudraient faire ». Mais il paraît difficile pour eux de situer cela – un moment de 2 heures où leur parole et leurs souhaits seraient subitement pris en compte – étant donné l'ensemble des relations quotidiennes avec leurs éducateurs, la manière dont sont en général entendues leurs demandes, et leur participation à la vie de l'institution. De ce point de vue, la définition d'un espace spécifique dévolu à la participation apparaît quelque peu « artefactuelle », dans le sens où il est spécialement conçu pour une activité, participer, qui a de fait lieu en permanence, dans tous les instants de la vie de l'institution, au cours des espaces permanents dévolus aux échanges et à la gestion de leur mode de vie, mais aussi dans d'autres espaces de participation (réunions du lundi, etc.) avec lesquels il y a d'ailleurs souvent confusion, chez les 5-13 ans hébergés en particulier. Chez certains, on note d'ailleurs une forme de dépit à l'égard de ces espaces de participation se déroulant dans le cadre normal de la vie dans l'institution, supposément à intervalle régulier. Certains se souviennent que « parfois on les réunit », d'autres affirment que les « réunions du lundi », dédiées à la programmation des activités de la semaine n'ont en fait plus lieu depuis 2 mois, sans qu'on leur ait expliqué pourquoi. Autrement dit, si pour l'institution, c'est justement le fait de créer un espace dédié qui est le gage d'un engagement en faveur de la participation de ses usagers enfants, rien ne permet d'affirmer que pour les enfants, cet espace spécifique ait un sens particulier, en dehors de la réalité du quotidien de leur participation à l'institution, et désarticulé de la manière dont on prend en compte leur demande, dont on les écoute, dans ce quotidien.

Ces entretiens confirment par ailleurs l'absence totale d'information sur les suites du dispositif, chez les participants comme chez les non participants ; si les animateurs sont davantage informés, en raison de leur participation à la réunion de concertation, ils ne savent pas ce que va devenir la démarche, ni situer l'état d'avancement des différents « projets ». Aucun d'entre eux n'en a reparlé dans son unité, ni échangé sur le sujet avec les éducateurs. Bien que ce manque d'information ne constitue pas en soi un facteur de participation en amont, il n'en a pas moins un effet, selon nous,

sur le crédit porté à ce type de démarche, et sur l'adhésion qu'il peut ou non susciter chez les usagers enfants de l'institution – c'est-à-dire, par principe, sur les participations futures. Le fait de demander aux enfants/jeunes d'exprimer leurs souhaits crée, par principe, une attente de retour, comme le résume un peu abruptement l'une des jeunes animatrices interviewée : « *Là, on est dans l'attente que les choses se mettent en place, ce qu'on a demandé, sinon c'est pourri.* » Il est possible que des réponses aient été apportées, directement au sein des groupes, à certains des projets sélectionnés et présentés lors de la phase de concertation ; mais en tout état de cause, il n'y pas eu de communication, en interne, à ce sujet ; autrement dit, pas de possibilité de savoir que les projets sont engagés, les réponses apportées, à certains endroits.

Cette gestion de la chronologie du dispositif a donc selon nous un impact, non seulement sur la possibilité d'appropriation et de crédit porté à la démarche chez les jeunes, mais aussi sur la possibilité de portage de la démarche par les professionnels ; en l'absence d'informations sur les suites données au dispositif, il paraît en effet difficile de mobiliser les éducateurs : tant sur l'intérêt et l'importance de ces groupes, et des enjeux qu'ils matérialisent en termes de modification des rapports à l'institution, dans leur discours auprès et en direction des enfants et jeunes ; que directement pour eux-mêmes, en termes de changement des pratiques professionnelles par exemple.

4 - L'INEGAL INTERET DES PARENTS POUR LES GROUPES D'EXPRESSION

C'est, comme on l'a déjà souligné, un des points centraux de l'observation et de l'analyse : les parents ne réagissent pas de la même manière aux sollicitations institutionnelles selon la nature de la mesure dont font l'objet leur(s) enfant(s).

4.1 - Des parents volontaires dans les SASEP

Nous avons rencontré quatre parents dont les enfants sont accueillis dans les deux SASEP et qui ont été sollicités pour le groupe d'expression du 11 mai. Deux étaient présents, deux étaient absents en partie ou en totalité.

Globalement, les parents SASEP sont plutôt favorables aux groupes d'expression. Qu'ils soient « recourants » ou « non-recourants », ils considèrent qu'il s'agit là de moments importants, où ils peuvent s'exprimer et surtout faire des projets.

4.1.1 - Pourquoi venir aux groupes d'expression

Pour les enfants (« *je le fais pour mes enfants* »), pour se connaître, pour s'enrichir « *de la parole des autres* ». La question du dialogue et de la parole est mise en avant, qui laisse supposer une légère confusion entre les GE et les groupes de parole des parents. Un des parents était animateur du GE, (« *on m'a demandé d'être animateur parce j'ai l'habitude, je milite déjà dans une association de parole, on m'a dit : quand vous êtes là, les gens ils parlent!* »), et il est très impliqué dans ce rôle. Les GE sont importants pour l'entente collective (« *c'est très utile que les gens parlent, en fait on réinvente quelque chose qui a toujours existé dans les villages : on parle entre nous* ») et pour la réassurance des parents (« *ça les reconforte, on peut échanger nos expériences* »).

4.1.2 - Les absents

Ceux qui n'ont pas pu venir, c'est parce qu'ils en étaient empêchés (« *je travaillais ce jour-là* »), ou parce qu'ils ont dû partir avant la fin (« *je travaille de nuit, il fallait que je parte à 18h* ») ; s'ils avaient pu ils seraient restés ou venus. Même si, quand on avance un peu dans l'entretien, la crainte du regard des autres se fait jour aussi (« *moi, j'ai pas la parole facile. Les éduc's, on les connaît un peu, pour faire le point ça va. Mais si je connais pas les gens... mon fils aussi, il ne voulait pas rester, s'il y a des autres enfants* »). On leur a expliqué qu'il s'agissait d'une réunion où on pouvait parler avec les autres parents, (« *dire ce qu'on voulait améliorer* »), mais il y a ici confusion avec d'autres groupes de parole (« *oui, c'est bien de parler des enfants avec d'autres parents, des problèmes de tous les jours* », « *on m'a expliqué que c'est possible de parler de plein de choses avec des parents* »).

4.1.3 - Que fait-on dans les groupes d'expression ?

C'est un lieu de reconnaissance entre les parents, de discussion (« *on fait ce qui a toujours existé dans les villages : on parle entre nous* »), on y fait des projets (« *le dernier GE a bien marché, les projets roulent* »).

On est aussi là pour s'aider, pour un soutien réciproque (« *mettre les parents en face d'un autre parent, ça reconforte au départ. Pour les parents tuteurs, on va être 3, 2 éduc's et moi pour accueillir* ») ; on voit ici que s'opère un glissement sur la nature du GE, qui devient un outil d'accueil et de mise en confiance, comme le signale le parent.

Dans les entretiens, les parents donnent à voir des GE tout entiers tournés vers les fonctions d'écoute réciproque, d'accueil des parents et de mise en place de projets. Il n'est pas fait mention de la fonction d'énonciation de critiques et de souhaits émis sur le plan organisationnel ou relationnel avec l'institution, et qui ont en réalité constitué l'essentiel des échanges durant le groupe d'expression⁵⁵.

4.1.4 - Sur quoi débouchent les groupes d'expression ?

D'abord ça permet de créer des liens entre les parents, mieux que dans d'autres groupes (« *avant, dans les anciens groupes, on se sentait catalogués, les groupes ne tenaient pas longtemps. Maintenant il y a une entente, on est là pour s'aider, pour un soutien réciproque* »). Puis à faire avancer des projets (« *on a fait plusieurs projets, j'espère qu'ils vont aboutir. Je me suis déjà bien avancée, des recherches sur internet, deux propositions de sorties pour cet été, j'ai rendez-vous avec le directeur pour valider* »). En réalité, il s'agit de projets décidés dans d'autres groupes ; le parent en question est très investi dans ces projets – qu'il est en train de finaliser – et qui recouvrent le souvenir qu'il a du déroulement du groupe⁵⁶.

Certains n'ont pas eu de retour (« *je sais pas, on ne m'en a plus parlé* »), d'autres pensent que c'est intéressant, mais qu'ils n'ont pas plus d'information pour l'instant (« *non, je n'ai pas eu de retour sur*

⁵⁵ Se référer au compte rendu réalisé par le chargé de mission.

⁵⁶ Rappelons que nous étions présents lors de la tenue du GE, et que ces projets n'ont pas été débattus durant la réunion.

la réunion. On aurait pu me le dire à l'occasion du repas, j'aurais aimé », « en fait, je parle pas beaucoup. J'aurais dû demander, mais si on ne m'en parle pas, je ne vais pas le faire »).

4.1.5 - Les autres moments de rencontre

Il y a donc les groupes de parole, ainsi que les sorties en famille avec ou, plus souvent, sans les éducateurs. Même si, formellement, ces différents moments de rencontre sont distingués (« *alors les GE c'est pour les projets, et les groupes de parole c'est toutes les trois semaines et c'est pour les enfants* »), au cours de l'entretien, les glissements s'opèrent souvent entre ces différents temps de dialogue. Sur les quatre entretiens, il y a toujours eu un moment où ces différents temps se sont superposés dans les réponses, soit sur le contenu : « *les GE, c'est là qu'on fait des projets de sortie* », soit sur les objectifs : « *c'est là qu'on parle de nos enfants, de nos difficultés* ».

D'une manière générale, les parents des SASEP présents ou non au GE disent être demandeurs de rencontres collectives, de moments hors de la présence des éducateurs (les sorties), de moments festifs.

En résumé, les parents des SASEP ont une opinion positive des groupes d'expression mais ils les confondent en partie avec les groupes de parole où avec ceux où l'on fait des projets entre familles. On assiste à une parole surdéterminée par la superposition de l'offre de participation, qui leur fait gommer l'essentiel du contenu réel du GE – un débat autour de points à améliorer dans la vie du SASEP, listés en fin de réunion – au profit d'un plaidoyer pour le dialogue et l'entraide entre parents et pour les projets d'activité.

Reste que même les plus enthousiastes reconnaissent la difficulté à mobiliser les parents, notamment à cause de la crainte d'être jugés et de la réticence à rencontrer d'autres parents que l'on ne connaît pas, sans oublier la permanence du système dissymétrique entre éducateurs et parents (« *on ne se sent pas à égalité avec les éduc, on se sent jugés, même si les éduc font leur possible* »). Ils pensent que pour lutter contre cette tendance, il faudrait organiser plus de GE, pour banaliser le contact, un peu comme dans les groupes de parole ou lors des sorties familiales.

4.2 - Les parents de l'hébergement réfractaires aux groupes d'expression

Ainsi qu'on l'a décrit plus haut, les GE pour les parents de l'hébergement n'ont pu se tenir, ni lors du lancement en 2010 ni par la suite, les différentes convocations s'étant soldées par une absence des parents le jour J. Il n'était pas facile dans ces conditions d'aller interviewer des parents « non-recourants » et des « recourants », les effectifs s'étant dilués avec le temps. Nous avons toutefois pu rencontrer quatre parents de l'hébergement conviés au GE, dont trois qui n'avaient pas donné suite aux invitations et un qui s'était retrouvé seul le jour de la réunion.

4.2.1 - Une histoire tendue avec l'institution

Les parents interrogés ont en commun un souvenir assez flou des différents moments de réunion collective mis en place par l'institution ainsi qu'un certain nombre de griefs à son encontre, pour partie d'entre eux. L'entretien s'est déroulé en général dans un flot d'anecdotes et de récits autour de la difficulté à avoir une relation constructive avec le Chaudan par rapport à un enfant difficile,

voire impossible à élever. La question des GE se trouvant reléguée loin derrière dans l'ordre des préoccupations (« *c'est moi qui ait fait placer mon enfant. Maintenant je ne le vois plus, et j'ai porté plainte contre lui pour violences* », « *mon fils, il était pas gérable, je voulais qu'on le mette en maison de correction mais le juge a pas voulu* »). Il s'agissait alors d'essayer de recentrer l'entretien en abordant la question sous l'angle des outils du dialogue qui existaient dans l'institution, pour aider à situer les fameux groupes d'expression qui semblaient assez peu repérés dans la mémoire des interviewés.

4.2.2 - Quel dialogue avec l'institution ?

Pour certains, le dialogue avec l'institution est heurté et tendu (« *les éduc, ils ont un discours incompréhensible* », « *on a des rapports dans l'urgence, au sens propre, quand il y a une urgence !* », « *ils laissent trop faire les gamins* », « *au Gai Logis, on ne m'a jamais écoutée !* »), pour d'autres il n'y a pas de problème particulier avec les professionnels (« *non, j'ai eu des bonnes relations avec les éduc, je n'ai rien à redire* »), mais l'avis sur les outils du dialogue est désabusé (« *les réunions, ça n'apporte pas grand-chose, et c'est toujours la même chose* », « *le règlement intérieur, tout ça, ça m'apporte plus rien* »).

4.2.3 - Le dialogue de la participation

Soit les parents de l'hébergement n'ont pas entendu parler de ce type de réunion (« *j'ai pas le souvenir, on ne m'en a jamais parlé* », « *je devais travailler sans doute, j'ai pas les moyens de prendre ½ journée pour ça, c'est comme le pique-nique, j'ai pas pu y aller* »), soit ils les ont désertées (« *au début j'y allais, après ça m'a énervée, et puis mes filles étaient trop grandes* »). Pourtant certains ont participé aux réunions du CIRESE, voici plusieurs années (« *oui, je crois, je ne m'en rappelle plus* »), ou bien encore aux réunions dans les groupes de l'internat (« *j'ai participé à des réunions mais je ne sais plus lesquelles. Il y a eu des présentations du règlement je crois, mais c'était il y a deux ans* »), mais le souvenir ne s'est pas fixé.

Il y a une mise à distance des différentes propositions institutionnelles de participation, qui va de la perte d'intérêt poli à la négation pure et simple (« *non, je n'ai jamais rempli de questionnaire de fin de prise en charge, on ne me l'a jamais donné. Je n'ai jamais rien rempli, je m'en serais souvenue* », « *de toute façon, même quand il y a des réunions, ils ne nous écoutent pas !* »).

4.2.4 - Quelles propositions feraient-ils ?

Questionnés sur une éventuelle demande vis à vis de l'institution sur la participation des parents, les réponses sont à la fois évasives (« *peut-être que je pourrais m'impliquer auprès des nouveaux parents ?* ») et injonctives (« *il faudrait travailler plus avec les éduc en fait* », « *ils devraient être plus fermes avec les enfants* »). Avec en toile de fond comme le regret d'un rendez-vous manqué (« *j'aurais aimé rencontrer d'autres parents, pour voir comment ils faisaient avec le Gai Logis et avec leurs enfants* », « *il faudrait fêter les départs par exemple, faire un pot pour dire : au revoir et bonne chance. Montrer qu'on a un peu compté quand on était là, qu'on peut repasser les voir... Là, rien, pas un geste! Adieu et bon vent...* »).

4.2.5 - Un parent volontaire pour participer

Le seul parent de l'hébergement rencontré qui avait donné suite à l'invitation au groupe d'expression, a pour sa part toujours eu de bonnes relations avec les différents professionnels du Chaudan, même si son fils a connu, et lui a fait connaître, un certain nombre de difficultés durant son séjour.

La première fois que le groupe d'expression a été organisé, il s'est retrouvé seul à la réunion (« *on a bien discuté avec l'éduc, mais comme il n'y avait personne, ça s'est arrêté là* ») ; par la suite, lorsqu'il s'est agi de retenter la tenue d'un GE, il a été d'accord pour être animateur parent (« *je trouvais normal de rendre service à l'institution, vu qu'elle m'aidait aussi* »).

Cette réunion ne s'est finalement pas tenue, mais il va s'engager dans la démarche de « parent référent » que met actuellement en place le Gai Logis, démarche en partie substitutive au GE hébergement qui n'a pas débouché. Il s'agit de constituer un groupe de parents volontaires pour participer à l'accueil des nouveaux arrivants, avec les professionnels. Ils seraient chargés de créer une relation de confiance, de permettre l'échange et de faire part de leur expérience de parents d'enfants accueillis à la MECS.

Ce parent « recourant » est dans une position d'ouverture vis-à-vis du Chaudan, il se dit prêt à jouer le jeu du « passeur » et pense que les GE, c'était une bonne idée (« *on peut récupérer des idées de parents pour faire marcher le Gai Logis. Il faudrait les continuer, en fait. Par exemple pour comprendre aussi comment les éducateurs fonctionnent, parce que nous, on a parfois l'impression que les gosses ils sont au Club Med ici !...* »). Peut-être conviendrait-il parfois d'être un peu plus clair dans les courriers (« *je n'ai pas bien compris le dernier courrier reçu* ») et surtout de bien prévenir à l'avance (« *je fais les 3x8, il me faut 3 semaines pour prévoir si je dois changer d'horaire* »).

5 - Bilan et analyse à partir des entretiens réalisés avec les parents

Les parents semblent a priori dans une certaine confusion par rapport aux groupes d'expression. Qu'ils relèvent de l'hébergement ou des SASEP, qu'ils soient recourants ou non-recourants (c'est-à-dire présents ou non aux groupes), ils sont dans un discours décalé vis-à-vis de la réalité des GE, de la réalité qu'ils ont vécue quand ils étaient présents aux groupes ou qu'ils ont retenue quand ils en étaient absents.

Il y a d'abord la confusion des temps, plutôt compréhensible chez les parents de l'hébergement dont les invitations au GE remontent à un voire deux ans, mais surtout de type de réunion. Les différents lieux moments de rencontre se superposent dans le souvenir de parents, beaucoup plus chez les non-recourants certes, mais de façon assez sensible aussi chez ceux qui ont participé.

Il y a ensuite la confusion des objectifs poursuivis dans ces réunions de GE. Très vite, dans le discours des parents, un travail de glissement de sens s'opère vers les objectifs qui leur paraissent importants dans l'institution, au moment où ils parlent. Pour certains, recourants, ce sera le rôle de la parole et de l'écoute entre parents, pour d'autres des projets concrets à mettre en place et auxquels ils

s'attèlent. Pour les non-recourants, il y a le refus un peu global de ces réunions « *qui ne servent pas à grand-chose* », mais dont ils ne sont pas capables de dire en quoi elles devaient consister. Commodité pour refuser les échanges avec l'institution, ou réelle absence de distinction de ces moments de participation par rapport aux autres réunions, les entretiens ne permettent pas d'y répondre ; mais le thème de la confusion des genres et des motifs est bien là.

Nous avons pu parler de « surdétermination » de l'offre institutionnelle de participation à cet égard, en ce sens que les parents rencontrés savent qu'à un moment ou à un autre, ils ont été appelés à participer à des réunions qui avaient pour objet de parler de l'institution, et pas directement de leur enfant. Mais cette offre institutionnelle intervient, pour certains parents, dans une saturation de sollicitations, qui les empêche, entre autres, de situer clairement les GE dans la panoplie des rencontres organisées par la MECS. Ainsi, les parents « en empathie » avec l'institution vont-ils répondre très vite et afficher clairement leur soutien à la démarche, alors qu'ils n'arrivent pas à en retracer l'objet et le déroulement – à la décharge de leurs mémoires défaillantes, les GE n'ont eu lieu qu'une fois tous les deux ans – alors que les parents en retrait par rapport à l'institution peineront à donner clairement les raisons de leur absence lors des GE, notamment parce qu'ils ne se rappellent plus clairement de quel type réunion il était question. Certains resteront évasifs, d'autres, en tension avec l'institution, seront plus radicaux dans leurs propos.

Second point d'analyse, en partie liée au premier, à savoir le déni d'intérêt des parents non-recourants pour les réunions en général, et sans doute celles des GE en particulier, avec les réserves émises plus haut quant à leur souvenir précis chez les interviewés. Assez vite dans l'entretien, les parents qui n'ont pas participé aux GE avancent la raison qu'ils ressentent du désintérêt pour ces échanges, soit par lassitude, après avoir participé à de nombreuses réunions qui n'ont finalement pas changé grand chose aux problèmes qu'ils rencontraient, soit par « colère » après une institution qui ne les écoute pas assez sur les questions qui les préoccupent au premier chef, à savoir l'éducation et la prise en charge de leur(s) enfant(s). Sentiment similaire donc, qui varie seulement en intensité d'un parent à l'autre. L'attitude très négative, voire agressive, a certes été plutôt rencontrée chez les parents de l'hébergement, même si un parent de l'hébergement était lui très en colère contre son fils et pas du tout contre le Chaudan.

Il faut toutefois s'arrêter, et ce sera notre troisième point d'analyse, sur ce qui se dessine en arrière plan des relations à l'institution, tant dans le rejet des GE que dans leur soutien appuyé : l'attente d'un espace pour la parole et la rencontre. Chez les recourants, les GE sont avant tout un lieu de parole. Une parole qui délie, réunit, conforte ou reconforte, parce que les parents ont besoin de parler, d'échanger et de se (re)connaître. Le GE est un outil d'accueil et de mise en confiance. Mais chez les non-recourants aussi, on trouve parfois le regret de n'avoir pu trouver ce moment où l'on accueille collectivement, entre parents et/ou avec les professionnels, où l'on est dans la rencontre et l'échange. Même chez le parent le plus virulent à l'égard de l'institution, le regret d'un rendez-vous manqué était ainsi clairement verbalisé (« *on aurait pu faire un pot d'adieu, par exemple* »).

Alors des GE pour « s'appivoiser », se connaître, ne plus avoir honte (à la fois d'être parent du Gai Logis et vis-à-vis des autres parents), désir et crainte de se rencontrer à la fois ? Sans doute. Pourtant, le but des GE reste d'interpeller l'institution, de dire ce qui va ou pas, ce qu'on aimerait faire ou voir changer, et pas principalement de permettre aux parents de se rencontrer et d'être plus à l'aise. S'il est clair que ces réunions parviennent malgré tout à jouer ce rôle, et si les parents

rencontrés semblent effectivement satisfaits de pouvoir aborder collectivement les problèmes rencontrés avec l'institution et émettre des propositions, il semble demeurer comme une attente forte "d'autre chose", en décalage de la proposition de participation qui est faite par l'institution.

PARTIE IV

PARTICIPATION ET NON PARTICIPATION DES USAGERS, ET MODES PARTICIPATIFS

Ce dernier chapitre a pour objectif de présenter les principaux constats de la recherche, d'en dégager les analyses et les possibles pistes de réflexion. Il se présente en deux parties, distinguant les enfants/jeunes d'un côté, les parents de l'autre. Comme il l'a beaucoup été rappelé au cours du rapport, ces deux publics d'usagers peuvent porter avec eux des problématiques spécifiques en matière de participation.

1 - LA PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE DES DISPOSITIFS "GROUPES D'EXPRESSION" DES ENFANTS ET DES JEUNES

1.1 - Ce que nous dit la présence/absence des enfants et des jeunes lors des Groupes d'expression

Près des deux tiers des jeunes et des enfants conviés sont venus assister et débattre dans les groupes d'expression mis en place en mars 2012. Ce résultat peut être considéré en légère amélioration par rapport aux données de la première organisation des GE où l'on relevait moins de 60% de présents⁵⁷. A l'époque, sur les 68 jeunes et enfants accueillis à la MECS, 28 étaient absents au GE ; ils sont toujours presque autant à être absents en 2012 (27) mais le nombre d'enfants accueillis a augmenté (77 au mois de février 2012), ce qui fait baisser le ratio des absences (de 41% à 35%).

Ces résultats sont positifs. Ils abritent néanmoins une grande disparité, d'ailleurs constante entre les deux vagues de GE : la présence des jeunes et des enfants au sein des groupes est très différenciée selon l'âge et le mode de prise en charge. Ce sont les jeunes en internat, de 5 à 15 ans (25 sur 30) et dans une moindre mesure, les « moins jeunes » du SASEP (de 11 à 17 ans) qui participent le plus à ces groupes. Les très jeunes enfants du SASEP et les grands de l'hébergement (SAJM, Villa, Accueil de jour) se sont beaucoup moins déplacés.

Cette inégale distribution de la participation parmi les usagers enfants et jeunes pose question. Comment expliquer de telles différences et à quoi renvoient-elles ? Pourquoi certains usagers, plus que d'autres, ne participent pas à un dispositif fait pour eux ?

Le matériau rassemblé au cours de cette enquête nous permet d'avancer un certain nombre d'éléments de compréhension. Ils portent moins sur les motifs de la non participation aux GE que sur un aspect très pratique permettant d'expliquer pour partie la plus grande participation de certains groupes. Les causes de la non participation renvoient le plus souvent à des motifs d'ordre matériel, et on ne trouve pas de franche opposition de principe dans les entretiens réalisés auprès des non-recourants.

⁵⁷ Voir Partie I.

1.1.1 - Un public captif

A l'analyse des résultats, il est en effet notable que les plus participants – les enfants en hébergement, tous présents à l'exception d'un seul – sont aussi ceux qui apparaissent les plus captifs à l'égard de la demande de participation : ils vivent sur le lieu où se déroulent les séances, à un horaire où ils sont dans les locaux, la réunion est inscrite dans le planning de leur journée, et leurs éducateurs le leur rappelle juste avant. La présence à la réunion s'effectue donc dans le flux des activités organisées à l'internat, dans l'environnement d'organisation des enfants et des jeunes adolescents. Il est difficile de se soustraire de la proposition institutionnelle qui leur est faite, compte tenu des marges de manœuvre dont ils disposent pour gérer leur emploi du temps, qu'ils ne peuvent modifier qu'avec l'accord de l'éducateur. A l'inverse, les autres participants potentiels sont externes au lieu de rencontre des groupes. Les jeunes majeurs ou les enfants fréquentant l'accueil de jour ne vivent pas au Gai Logis, pas plus que les jeunes enfants des SASEP. Par ailleurs plus âgés, les jeunes majeurs ou les jeunes de la Villa sont aussi plus autonomes, c'est-à-dire plus en capacité de choisir et décider s'ils veulent participer ou non ; de ce point de vue, ils sont moins captifs que les hébergés plus jeunes. Les très jeunes enfants des SASEP sont quant à eux très peu autonomes et dépendent de la volonté de leurs parents.

De même, le caractère très ponctuel de l'espace participatif spécifique ouvert pour la tenue des ces GE, qui n'a lieu que sur une seule rencontre, pèse sans doute différemment sur les participants potentiels et leurs planning respectifs. Comme le montrent les résultats, et les motifs d'absence, les petits de SASEP et les « grands hébergés » – les jeunes du SAJM – ont souvent opposé leur indisponibilité en raison d'autres rendez vous. Qui plus est, comme le signalent les professionnels, les jeunes majeurs rentrent parfois tard chez eux, et il est difficile de les faire ressortir. A l'instar de ce qu'on observe en matière d'accès aux droits, le coût de l'entrée dans le dispositif serait au final inégal entre les différents usagers, et conditionnerait en partie leur participation.

Cela étant, l'inégale répartition des contraintes matérielles (disponibilité, lieu de réunion, horaire) n'explique pas tout. L'absence des jeunes majeurs est aussi, sans doute, le signe d'un manque de motivation de leur part. Quel que soit le motif invoqué ou rapporté (puisque les jeunes majeurs non participant ont pour la plupart refusé de nous rencontrer), tout indique que les GE n'ont pas retenu l'intérêt d'une grande partie (plus de la moitié) des plus grands. Pour une partie d'entre eux, la nécessité de participer au GE n'a manifestement pas été perçue : l'invitation et la présentation qui leur en a été faite n'a pas été suffisante pour susciter leur adhésion et déclencher leur participation.

1.1.2 - Quelles procédures d'intéressement ?

La prise en compte de cette dimension conduit à questionner sur un autre plan la mise en place d'une telle démarche. A suivre l'hypothèse formulée ici, on voit que les enfants/jeunes les plus participants sont d'abord ceux qui sont les plus captifs, et peut être pas ceux qui sont les plus intéressés. En retour, on peut dès lors s'interroger sur les procédures d'intéressement – comprises comme ce qui est fait pour intéresser ou concerner des publics ou des acteurs à participer à un processus – mises en œuvre, de la part de l'institution, à l'égard de ses différents usagers. Ainsi, s'il est vrai que les jeunes majeurs ont d'autres contraintes que les enfants en hébergement par rapport à leur emploi du temps, on peut supposer qu'il eut été possible d'anticiper leurs difficultés à se rendre à une réunion à cette heure là et la placer par exemple à un autre moment afin de réduire le

risque, manifestement connu, d'une indisponibilité. Qui plus est, ce problème ne se pose a priori pas pour les jeunes de la Villa, alors qu'ils ont eux aussi très peu participé.

Il est très difficile, de notre place, d'estimer ce que l'institution, et plus particulièrement les professionnels au contact des usagers, a fait pour faire connaître la démarche et intéresser ses usagers. Nous n'avons eu accès qu'aux lettres d'invitation et affiches, et aux propos des éducateurs rencontrés, dans chaque unité. Globalement, il ressort néanmoins de notre enquête de terrain que les professionnels, dès lors qu'ils ne sont pas animateurs, ont une vision assez confuse de la démarche, et paraissent parfois perdus dans la multiplicité des dispositifs en marche, les instances de coordination et d'échanges. Qui plus est, rappelons qu'un très faible nombre d'entre eux a assisté à la première vague de GE, compte tenu du fort turn-over des éducateurs dans l'institution⁵⁸; paramètre qui, en tout état de cause, ne favorise pas l'acquisition d'une culture professionnelle commune sur la question de la participation. Au final, il ne nous est pas possible de nous positionner sur la manière dont les professionnels ont, chacun à leur niveau, tenté d'intéresser les divers publics d'enfants afin qu'ils participent à ces groupes : cela aurait supposé un temps d'observation sur place beaucoup plus long.

Au regard des résultats, il est malgré tout permis d'affirmer que le processus d'intéressement n'a que partiellement réussi : il a par exemple très bien fonctionné avec les animateurs jeunes, dont on a pu voir l'engagement, la capacité d'animation des séances et la participation active à la phase de concertation ; et plutôt mal fonctionné auprès des jeunes plus âgés. Aussi, au-delà de l'intention louable de favoriser la participation des enfants/jeunes en mettant en place un dispositif leur permettant de s'exprimer, apparaît-il indispensable que l'institution se pose la question de la manière de créer les conditions propices de *la participation au dispositif participatif*, chez l'ensemble de ses usagers et en tenant compte de la diversité de ses publics.

Cela d'autant plus que l'âge, dont on a vu qu'il jouait fortement sur la distribution entre participants et non participants, est un facteur qui travaille aussi à l'intérieur des groupes, entre les participants eux-mêmes.

1.1.3 - Prendre en compte l'âge des enfants

Les observations réalisées ont en effet montré les difficultés à animer de tels groupes, en particulier avec des enfants jeunes (en dessous de 15 ans). Ne saisissant pas toujours le cadre de ces rencontres et l'enjeu de leur participation par le biais de tels dispositifs, les maintenir concentrés ou motivés n'a pas été aisé. Comme nous l'avons vu, ces réunions ont souvent été perçues, par les plus jeunes, comme du temps perdu. D'ailleurs, tous les animateurs jeunes rencontrés signalent les difficultés à faire participer les tout petits, et conséquemment une inégalité certaine dans les prises de parole des enfants – en particulier quand les plus petits faisaient partie d'un groupe comportant des enfants plus âgés. Certains enfants sont apparus perdus, voire effrayés par le déroulement de la séance. Impressionnés par le groupe et l'obligation de prendre la parole dans un collectif, certains d'entre eux sont d'ailleurs restés muets.

⁵⁸ Seul un tiers des éducateurs en place a suivi le travail entrepris avec CIRESE.

Ce constat, partagé, pose par conséquent une question de méthode. Si la démarche vise une égale participation de tous ses usagers, il apparaît nécessaire de prendre en compte cette réalité : des différences d'âge importantes créent de fait un décalage, et des conditions peu propices à la bonne et égale possibilité d'expression de tous les enfants. On peut donc s'interroger sur la pertinence qu'il y a à penser la démarche participative sous une méthodologie unique, dès lors qu'il existe une telle variété d'âge et de statuts (par rapport à l'hébergement et au placement) dans ce type d'institution.

Il est en effet manifeste que les enfants ne perçoivent pas la nature de cet espace spécifique de participation comme les « jeunes », c'est-à-dire les enfants de plus de 15 ans. Pour les plus jeunes enfants, c'est avant tout une réunion, dont rien ne permet de dire qu'ils en saisissent réellement la portée, la teneur et la spécificité. Les jeunes appartenant à la classe des 16-21 ans comprennent à l'inverse les enjeux de ce type de réunion et sont capables d'élaborer des propositions très avancées : ils sont d'ailleurs parfois en faveur de davantage de réunions de ce type, annuelles voire semestrielles, mais organisées plus en amont afin de mieux les préparer. Le paradoxe veut que ce soit ceux qui sont le plus à même de situer les enjeux de ces groupes et de construire des propositions qui, dans le cas présent, participent le moins à ces GE. Rappelons que c'est dans cette classe d'âges qu'on trouve le plus fort taux de non-recours (plus de la moitié : 11/21).

1.1.4 - Un dispositif « artefactuel » ?

Cette question de méthode introduit une question plus large sur la mise en place de dispositifs spécifiques de participation : comment des enfants peuvent-ils (se) saisir la proposition d'un espace de parole dédié portant sur leur vie dans l'institution ? On peut en effet se demander si la définition d'un espace spécifique dévolu à la participation ne revêt pas un caractère « artefactuel », dans la mesure où cet espace est spécialement conçu pour une activité, participer, qui a de fait lieu en permanence, dans tous les instants de la vie de l'institution. A l'analyse des entretiens, on comprend qu'il puisse être difficile pour les enfants d'investir un espace de 2 heures où leur parole et leurs souhaits seraient subitement pris en compte, dans un dispositif à part, déconnecté de l'ensemble des relations (quotidiennes ou hebdomadaires) avec leurs éducateurs, de la manière dont sont en général entendues et prises en compte leurs demandes dans la gestion de leur mode de vie. Qui plus est, il existe de nombreux autres espaces de participation (réunions du lundi, etc.) dans les différents groupes. Dans les entretiens, les enfants (5-13 ans hébergés en particulier) les confondent d'ailleurs souvent avec le GE. Chez certains d'entre eux, on note même une forme de dépit à l'égard de ces espaces de participation se déroulant dans le cadre normal de la vie dans l'institution, supposément à intervalle régulier. Certains se souviennent que « parfois on les réunit », d'autres affirment que les « réunions du lundi », pensées pour établir la programmation des activités de la semaine, n'ont en fait plus lieu depuis 2 mois, sans qu'on leur ait expliqué pourquoi.

Autrement dit, si, pour l'institution, c'est justement le fait de créer un espace dédié qui est le gage d'un engagement en faveur de la participation de ses usagers enfants, rien ne permet d'affirmer que pour les enfants, cet espace spécifique ait un sens particulier, en dehors de la réalité du quotidien de leur participation à l'institution, et surtout désarticulé de la manière dont on prend en compte leurs demandes et dont on les écoute en mode courant. D'une part, parce que les lignes de partage entre les différents espaces participatifs – dont certains devraient porter sur la vie collective et d'autres sur la vie de l'institution « en général » – demeurent sans doute assez abstraites pour eux ; d'autre part,

parce qu'on voit mal comment ils pourraient percevoir l'offre d'un espace fait pour les écouter, s'ils ont le sentiment de ne pas être écoutés par ailleurs, tout au long de l'année.

L'ensemble de ces éléments conduit donc à porter deux réflexions générales sur la démarche mise en place :

- D'une part, pour rappeler que la participation ne se décrète pas : décider que les usagers enfants/jeunes doivent venir s'exprimer dans un espace dédié ne garantit en rien leur participation. En la matière, on peut rapprocher leur comportement de celui des usagers ou citoyens lambda, qu'il est souvent difficile de mobiliser pour participer à des réunions, débats ou forums sur des questions générales qui les concernent *a priori*. A leur égard, il importe donc de déployer un véritable travail d' enrôlement, qui a peut être été quelque peu négligé sur les GE mis en place.
- D'autre part, pour insister sur la nécessité de penser l'ensemble des divers dispositifs ou espaces de participation mis en place, de manière globale, homogène et articulée. Cela, afin que la participation des usagers ne soit pas cantonnée à un dispositif qui les réunit une fois tous les deux ans, mais soit davantage intégrée, de manière permanente, comme une pratique.

1.2 - Retour sur l'organisation du dispositif

1.2.1 - Des aspects à repenser dans l'animation des séances

Nos observations ont montré que les professionnels paraissent parfois démunis pour animer les séances de discussion. Malgré leur « formation », le déroulement de certains GE peut parfois attester un certain manque de préparation. Comme vu, le fait de désigner des professionnels n'intervenant pas auprès du groupe d'enfant du GE n'a dans certains cas pas facilité l'animation des séances.

Par ailleurs, nombre de professionnels ont incité les enfants à « libérer leur parole », c'est-à-dire tout ce qu'ils voulaient, sans limitation, selon l'idée que leurs propositions seront ensuite discutées par le directeur. Ce parti pris de méthode conditionne de fait un horizon d'attente pour ceux qui émettent les propositions ; il engage en retour l'institution à apporter des réponses à ces demandes. Or, le traitement réservé aux « souhaits non retenus », dans la suite de la démarche (lors de l'étape de concertation) montre qu'ils disparaissent totalement du processus : écartés par les animateurs enfants/jeunes et les co-animateurs professionnels. Lors du travail de sélection, ils n'apparaissent plus dans le classement des projets soumis au directeur, ni dans les comptes rendus de CoPil DPU. Cette manière de faire est selon nous susceptible de nourrir une certaine incompréhension voire une frustration chez les enfants qui ont énoncé des souhaits : on leur demande de dire ce qu'ils désireraient sans se censurer, mais certains avis sont ensuite écartés, « sans traces ». A cet endroit, il serait intéressant de voir comment les enfants/jeunes percevront les retours qui leur seront faits sur la démarche des GE et quel sort sera réservé, dans ces retours, à ces avis non retenus.

1.2.2 - De la visibilisation du dispositif

La réalisation de cette enquête a montré l'importance de ce que l'institution rendait visible et lisible ou non dans sa démarche, non seulement à l'observateur extérieur, mais aussi et surtout à l'interne.

Comme nous l'avons signalé, les comptes rendus des GE apparaissent en effet très succincts au regard de ce qui s'y est effectivement déroulé. Bien que peu homogènes entre eux, ils comportaient néanmoins un certain nombre d'éléments permettant de situer la tenue des échanges, l'ambiance des groupes voire la satisfaction des participants. Mais ces éléments disparaissent dans la synthèse qui en est faite pour constituer le matériau de la phase de concertation⁵⁹ – les GE se résumant finalement à une suite de propositions distribuées par groupes. La visibilisation de la phase de concertation a suivi à peu près la même opération « d'écramage ». Alors que les notes prises par le chargé de mission DPU rendent compte de discussions et d'échanges entre les jeunes eux-mêmes, et avec le directeur, il ne reste in fine des quelques éléments formalisés sur cette étape que les projets retenus et les réponses à engager. Autrement dit, les documents formalisant la démarche jouent à la manière de filtres successifs à l'issue desquels ne reste plus qu'une liste de demandes.

Au final, tout se passe comme si le cœur des attendus de la démarche participative était centré sur la constitution de propositions et non sur ce qui se déroule effectivement à travers et par la mise en place de ces groupes. La formalisation des propositions peut donc être trompeuse, au sens où elle écrase en quelque sorte le travail même de la participation, qui est de (re)donner des capacités à être soi. En tant que telle, la participation est encouragée et valorisée, dans les GE et au-delà. Toutefois, ce n'est pas nécessairement cette production là, de la participation, que les jeunes retiennent, mais plutôt les propositions qu'ils ont pu suggérer et retenir. Cela montre la nécessité d'expliquer tout au long, que ce qui est important, ce sont non seulement les propositions faites pour améliorer la vie individuelle et collective à la MECS, mais aussi le fait même de participer aux GE pour la maturité personnelle que cela procure.

Du coup, la nécessité de se doter d'un objectif concret (produire des propositions réalistes) peut l'emporter sur l'apprentissage personnel qui est recherché sur le fond. Pour cette raison, les suites à donner aux propositions est une question délicate. D'un côté, il est nécessaire d'informer les participants et au-delà toute la collectivité de la MECS de ce qu'il advient des propositions. Sur ce plan, notons que les enfants rencontrés, participants comme non participants, même les animateurs enfants, sont tous en attente d'information sur les suites du dispositif. Ces suites ont lieu et sont connues (voir Point 1.3.4.). Cela dit, il est très certainement possible d'améliorer les choses, notamment pour raccourcir les délais entre les différentes étapes du processus. D'un autre côté, les réponses à apporter – et qui le sont pour un nombre important de propositions – peuvent en quelque sorte réifier la démarche participative en mettant en avant les décisions qui sont prises au final. Elles tendent à faire de ces décisions le résultat de la démarche participative, alors même que son principal résultat se situe dans le fait même de participer. Sur ce plan, mais sans que nous ayons de suggestions à faire, il nous semble particulièrement important que les étapes de suivi et de décisions donnent lieu à une « communication de démonstration de l'intérêt de participer », qui, outre la présentation des résultats tangibles obtenus en termes de décisions matérielles ou

⁵⁹ Il est remarquable par exemple que dans certains groupes, les animateurs aient choisi d'interroger les enfants sur ce qu'ils aimaient et que les réponses aient totalement disparu du matériau établi pour la phase de Concertation, comme si les éléments positifs ne pouvaient être entendus dans les GE.

réglementaire, valorise les effets personnels de la participation, en termes d'acquisition de « capacités » utiles dans la vie en général.

1.2.3 - De l'importance de faire vivre le dispositif

Ce mode de gestion du suivi du dispositif, étendu dans le temps, a un double impact potentiel : d'une part sur la possibilité d'appropriation et de crédit porté à la démarche chez les jeunes, d'autre part sur la possibilité de portage de la démarche par les professionnels.

Il est selon nous essentiel, ici comme dans de nombreux dispositifs participatifs, d'être plus attentif à la manière de faire vivre le dispositif dans le temps. A trop espacer les « retours » aux enfants/jeunes, à ne pas les tenir informés, on court le risque que la démarche soit perdue de vue, recouverte par d'autres choses, que les GE et les propositions soient oubliées, avec le sentiment que les demandes ne sont au final pas entendues par l'institution. Comme dit précédemment, le fait de demander aux enfants/jeunes d'exprimer leurs souhaits crée, par principe, une attente de retour, ainsi que le résume un peu abruptement l'une des jeunes animatrices interviewée : « Là, on est l'attente que les choses se mettent en place, ce qu'on a demandé, sinon c'est pourri. » S'il est entendu que le temps institutionnel ne peut être celui de la réponse automatique et immédiate aux propositions formulées, il est malgré tout important, selon nous, de davantage communiquer sur tout ce qui se fait dans et à partir des dispositifs (au-delà des seuls GE), afin de le faire exister dans la tête des enfants, mais aussi entre eux et plus globalement dans l'institution. Cela afin de donner corps à l'expérience de participation et construire une adhésion qui puisse être durable dans le temps. Car, si ces éléments ne constituent pas en soi un facteur de non participation aux groupes qui ont déjà eu lieu, on peut par contre supposer qu'ils auront un effet sur la perception du dispositif passé par les enfants/jeunes, et sur leur participation à des dispositifs futurs annonçant prendre en compte leurs demandes.

Du côté des professionnels, en l'absence d'informations sur les suites données au dispositif, il paraît en tout état de cause difficile de mobiliser les éducateurs : non seulement dans leur discours auprès et à direction des enfants et jeunes, sur l'intérêt et l'importance de ces groupes relativement aux enjeux qu'ils portent en termes de modification des rapports à l'institution ; mais aussi plus directement pour eux-mêmes, en termes de changement des pratiques professionnelles que ces dispositifs supposent et/ou mettent à jour.

2 - LA PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE DES DISPOSITIFS "GROUPES D'EXPRESSION" DES PARENTS

Pour ce qui concerne les parents, l'analyse de la situation de présence/absence aux GE repose sur des éléments distincts de celle des jeunes et des enfants. Tant par le nombre de groupes organisés, que par le mode de préparation et d'installation de ces groupes, les situations diffèrent et ne sont donc pas réductibles à la même grille d'analyse.

Il y a eu en tout 3 GE de parents, uniquement de parents SASEP depuis l'origine (2009) et aucun GE parents de l'hébergement. Ce qui donne à la fois un certain recul pour parler des GE des parents SASEP vu que trois ans se sont écoulés et moins de moyens pour travailler sur les GE des parents de

l'hébergement si ce n'est à partir des éléments recueillis dans les entretiens auprès des parents absents lors des GE et auprès des professionnels.

2.1- La difficile équation de la participation des parents de l'hébergement

2.1.1 - Un double biais méthodologique révélateur

Pour ce qui concerne les parents de l'hébergement, l'analyse se heurte à un biais méthodologique lié au temps qui s'est écoulé entre les premières sollicitations en direction des parents et les entretiens menés dans le cadre de cette étude. En effet, tant chez les parents que chez les professionnels, le souvenir direct de la mise en place de ces GE n'était plus très net. Il s'ensuit que :

- Chez les professionnels, nous avons pu nous appuyer sur les documents produits à cette époque (2010-2011), mais qui ne sont ni très nombreux ni spécifiques aux GE la plupart du temps, surtout aux GE de parents de l'hébergement. Nous avons ainsi travaillé à partir des comptes rendus de ce qui deviendra le « Comité de Pilotage DPU », existants depuis 2001, mais dont certains étaient égarés ou du moins n'ont pu nous être transmis⁶⁰. Dans ces comptes rendus, nous avons fait un travail fin de repérage ligne à ligne de ce qui concernait les GE. Nous avons été amenés aussi à « lire entre les lignes » pour comprendre par exemple que l'on renonçait à l'organisation du GE parents de l'hébergement en 2011. D'autres documents nous ont été remis, essentiellement des supports à l'organisation des groupes (invitations, courriers aux parents...) qui ne donnaient qu'une vue parcellaire de la réalité.

- Chez les parents interviewés (quatre au total pour l'hébergement), le souvenir était flou et la confusion avec d'autres moments de réunion collective très présente, comme nous l'avons déjà décrit. De surcroît, le ressenti vis-à-vis de l'institution avait tendance à recouvrir l'expression des parents interviewés, tant dans la mise à distance que dans tension affichée. En clair, la question des groupes d'expression passait par le filtre des ressentis des parents en regard du Chaudan : les parents « en colère », voire en détresse, ayant un jugement négatif sur toutes les formes de concertation et de réunion qui avaient pu leur être proposées durant le séjour de leur enfant, les parents en distance préférant rester dans des considérations générales sur la difficulté à communiquer collectivement ou la lassitude à assister à ce type de réunion.

Deuxième biais méthodologique, le fait que les GE parents de l'hébergement n'aient jamais pu avoir lieu, compte tenu des difficultés qu'ont rencontrées les professionnels de la MECS à pouvoir mobiliser les parents concernés, crée en fait une situation inédite pour la démarche d'analyse. Nous n'avons donc pu de fait, qu'engager un travail d'observation et d'analyse que sur le seul groupe d'expression des parents des SASEP.

2.1.2 - Des parents en retrait

D'une manière générale, on retrouve une faible adhésion aux propositions institutionnelles de participation, comme nous l'avons décrit précédemment, jugées peu pertinentes au regard des

⁶⁰ Pas de compte rendu de février à octobre 2003, de janvier à novembre 2004, un seul compte rendu en 2005, un seul en 2007, trois en 2008 (mai, juin, juillet), deux en 2009. A partir de 2010, les documents deviennent réguliers (quasi mensuels).

problèmes « bien plus graves » que les familles vivent quand leur enfant est en situation de placement. Soit parce que les parents sont en opposition avec l'institution et qu'ils ne conçoivent pas d'aller « discuter de choses générales », alors que leurs problèmes ne sont pas suffisamment pris en compte à leur sens ; soit parce que les parents ont un regard désabusé sur l'intérêt d'une énième réunion, tout en étant dans une relation réputée apaisée et d'entente avec les professionnels du Chaudan.

Second point : la confusion de tous ces moments de réunion et de sollicitation de l'avis des familles proposés dans l'institution, et qui ont dû se multiplier avec la démarche de valorisation des droits et de la participation des usagers (questionnaires de satisfaction, groupes d'expression, réunions sur le règlement intérieur, espace de médiation, espace parents, ...).

Il ne s'agit donc pas d'un refus de principe, mais plutôt lié à la nature du projet proposé, pas assez motivant ou ciblé sur les préoccupations de ces parents et lié aussi à l'apparente « sur sollicitation » des parents à participer à des moments communs d'échange.

Si le travail de vérification de ce dernier point peut être aisément réalisé, en décomptant les invitations faites aux parents depuis 2010, le premier point est bien sûr plus difficile à mesurer. Qu'est-ce qui peut « intéresser » les familles à venir débattre collectivement pour « *donner son avis et faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle, les projets de travaux et d'équipement, [...], l'entretien des locaux, l'animation de la vie institutionnelle ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge* »⁶¹ ? Dit comme ça, ce n'est sans doute pas une accroche suffisante pour mobiliser des publics plutôt en retrait sur des temps collectifs. Ce que savent bien les professionnels.

2.1.3 - Des professionnels en recherche d'outils de médiation

La difficulté à mobiliser apparaît en filigrane à la fois dans les entretiens et dans les documents de travail que nous avons consultés.

Ainsi, comme on l'a déjà rapporté, certains professionnels pensent que les parents sont épuisés par des années de relations et de gestion problématiques à propos de leur enfant - en particulier quand les prises en charge sont anciennes - et qu'ils ne répondent pas à l'appel ou sont moins mobilisables. Ils évoquent aussi une possible fatigue ou lassitude des parents qui seraient en quelque manière essorés par la demande permanente de parole en provenance de l'institution.

On retrouve ces questionnements dans les réflexions du comité de pilotage, après le premier échec de mobilisation des parents de l'hébergement pour la réunion du GE : « *Un point a été fait sur leur différence avec les groupes de parole et les représentations entretenues sur cette différence, tant par les usagers que les professionnels. L'hypothèse est faite que la rédaction d'un écrit clarifie cette distinction. Cet écrit pourra éventuellement figurer dans le livret d'accueil.* »⁶²

⁶¹ Extrait de l'art. 4 de la loi du 14 janvier 2002, repris dans les documents envoyés aux parents

⁶² extrait du CR du comité de pilotage du 07/04/2011

Mais d'une manière générale, le questionnement sur les difficultés à mettre en place le GE parents en hébergement est davantage tourné sur des aspects conjoncturels et d'opportunité. Dans le « diagnostic des problématiques des groupes d'expression parents », entendons par là le diagnostic des problèmes liés à la non fréquentation du GE parents, en date du 11 mai 2010, on relève deux types de « problématiques » repérées :

- Celles liées au public : horaires ou jours qui ne conviennent pas, concours de circonstances, des rendez-vous à l'extérieur, ce qui revient à mettre l'accent uniquement sur les aspects conjoncturels.
- Celles liées à l'organisation : un lieu proposé méconnu du public, des courriers trop longs et compliqués, un manque de coordination au niveau des courriers envoyés dans les services.

Par ailleurs, la réflexion n'a pas été engagée – à notre connaissance – pour savoir pourquoi un travail collectif avec les parents de l'hébergement possible quelques années auparavant n'a pu être reproduit ensuite. En 2009, dans un compte rendu du CoPil on peut lire, concernant la mise en place des premiers groupes parents, milieu ouvert et hébergement : « *D'ici le 4/05 chaque service en présence d'un chef de service présentera les objectifs et les modalités de fonctionnement du groupe d'expression destinés aux parents. Ils seront sollicités pour une co-animation (avec un chef de service), les candidatures seront recueillies avant le 4/05. Les postulants se présenteront le 4/05 aux autres parents. Les parents voteront par courrier pour élire un titulaire et un suppléant pour le secteur milieu ouvert et de même pour le secteur de l'hébergement. L'animation sera croisée, c'est-à-dire que les personnes du milieu ouvert animeront les réunions de l'hébergement et vice-versa.* »⁶³ Démarche organisée, qui s'adresse à tous les parents à qui l'on demande d'élire un animateur, et qui seront ensuite invités par courrier (il semblerait toutefois⁶⁴ que les GE n'aient ensuite été organisés que l'année suivante, en 2010).

Avait-on supposé qu'il y aurait une telle différence de réponse entre les parents de l'hébergement et ceux du SASEP ? Et suite aux premiers échecs de réunion du GE avait-on réfléchi à un mode d'organisation spécifique pour les parents qui ont répondu « absent » ?

Nous n'avons pas repéré dans les documents qui nous ont été remis, ni dans les entretiens avec les professionnels, ce type de réflexion : à chaque fois la procédure est relancée avec le format qui avait été pensé auparavant. A savoir une demande aux parents d'élire des animateurs, le recueil des « candidatures », un temps de préparation formation, puis une invitation à l'ensemble des parents à venir assister à un GE dont la date a été fixée dans un CoPil. Ce qui donne parfois des temps très longs entre le lancement et la date de tenue de réunion (mars 2009 – mai 2010). Comment faire tenir un groupe de parents en alerte sur ce thème de la participation et de l'expression collective pendant tout ce temps ? Et ce d'autant plus qu'un certain nombre d'autres moments et réunions viennent percuter le dispositif : mise en place de l'espace parents, présentation et mise en œuvre des autres outils d'évaluation : DIPEC, livret d'accueil, charte des droits et libertés, règlement intérieur, rapport d'évolution, questionnaires d'appréciation, les espaces de médiation etc.⁶⁵

⁶³ Extrait littéral du CR du comité de pilotage du 19/03/2009.

⁶⁴ Nous restons au conditionnel en l'absence du reste des CR pour l'année 2009 qui n'ont pu nous être remis.

⁶⁵ Cf. le compte rendu du comité de pilotage du 06/02/2009.

Cette difficulté à tenir le temps long de la démarche explique peut être en partie le moindre investissement dans la démarche GE des professionnels qui sont au contact quotidien avec les enfants et les jeunes – mais pas des parents de l'hébergement. Fallait-il alors réinterroger le dispositif, changer le mode d'accroche, donner des objectifs ciblés et plus simples à faire partager, scinder le groupe des parents en plusieurs sous-groupes, abandonner la procédure de désignation des animateurs au profit de modes plus souples et moins formalisés, bref revoir les conditions de l'institution de ces groupes ? Ça n'est a priori pas l'option qui a été choisie, la question de l'impossibilité à réaliser une réunion de GE pour les parents de l'hébergement n'étant jamais abordée de front dans les comptes rendus et se diluant peu à peu dans les ordres du jour, à telle enseigne que la non tenue du GE fin 2011 et son éventuel remplacement par un groupe de parents tuteurs - qui n'a évidemment pas la même fonction - n'est jamais actée dans les écrits.

La difficulté pour les professionnels à poser les questions au fond est d'autant plus grande que pour ce qui concerne les parents des SASEP, la situation sera toute autre, avec trois réunions de groupe d'expression qui se sont tenues depuis le début de la démarche.

2.2 - Des parents mobilisables dans les SASEP

Dès le début de la mise en place des GE, les parents répondent « présent », du moins ne relève-t-on pas dans les documents de question relative à la difficile mobilisation des parents SASEP et la tenue de ces groupes en 2010 et 2011⁶⁶.

La fréquentation des GE sera d'ailleurs toujours à peu près identique, avec un léger regain en 2012 (10 parents présents) ; ce ne sont certes pas tous les parents invités qui viennent, mais seulement entre un quart et un tiers d'entre eux. Ce qui est beaucoup moins que chez les jeunes, même les plus grands, où près de la moitié a assisté au GE, mais toujours plus que chez les parents de l'hébergement qui ne sont jamais venus. En fait, on ne peut pas réellement rapprocher ces ratios, les jeunes étant davantage dans une position de "public captif" comme nous l'avons déjà avancé. Les parents du SASEP qui viennent aux GE le font donc sans contrainte, parce qu'ils adhèrent à la démarche.

2.2.1 - Des parents présents et en demande

Dans les GE, les parents sont actifs dans le dialogue, si l'on en croit les comptes rendus et les échanges permettent de lister un certain nombre de demandes liées à l'organisation, aux activités proposées aux enfants, à l'information souhaitée, aux rapports avec l'administration, etc.

Sur les trois comptes rendus, il y a des demandes qui reviennent d'une année à l'autre, des explications qui sont données par les animateurs, des points d'avancée qui sont signalés. Une activité classique en quelque sorte, de réunions de consultation, de questions et de mises au point entre usagers et service. Nous soulevons toutefois la question, dans l'analyse des entretiens, de la confusion que semblent entretenir les parents interrogés sur les finalités de ces GE : si le déroulement des GE et les comptes rendus qui en attestent portent bien sur des questions très

⁶⁶ En 2010, 26 parents invités, 8 présents, en 2011 24 parents invités, 7 présents.

précises d'organisation et de fonctionnement de la prise en charge⁶⁷, les parents retiennent essentiellement la dimension « échanges » et « lieu d'écoute » dans les GE.

2.2.2 - Des procédures maîtrisées par les professionnels

Le même déroulement se reproduit pour chaque GE : recherche de parents animateurs, préparation de la réunion, envoi des invitations, réalisation d'un compte rendu. Avec quelques variantes (envoi des points qui peuvent être débattus avec les lettres d'invitation, ou du dernier compte rendu, préparation d'un dossier distribué aux parents avant la réunion, etc.), le mode opératoire s'est peu à peu fixé en deux ans. Il faut dire que c'est le chargé de mission DPU qui gère et co-anime le déroulement du GE, toujours avec le même chef de service. Il y a un certain rodage de l'exercice, et un effet positif d'apprentissage dans la manière de procéder. Restent quelques points sujets à variations, comme le choix des parents animateurs, les délais – parfois très longs – entre les différentes phases du processus de concertation, la teneur et le détail des comptes rendus, qui peuvent être de simples relevés de décision ou beaucoup plus développés.

Il s'ensuit une phase de concertation et de rapprochement des demandes des parents avec les réponses de la direction, phase importante du processus, vu qu'elle permet d'une fois sur l'autre de montrer l'intérêt pour les usagers de participer à ce genre de réunion. C'est un moment clé de la démarche, sur lequel les professionnels vont pouvoir ensuite s'appuyer dans une optique d'évaluation (mesurer ce qui a été prévu de ce qui est devenu effectif) et dans une optique d'exemplarité (montrer aux parents, les anciens et les nouveaux, que l'institution a la mémoire de ses engagements et qu'il y a donc une contrepartie à l'engagement-même des parents).

2.3 - Ce que signale la différence de mobilisation des parents du milieu ouvert et de l'hébergement

On pourrait dire qu'en termes de turn-over les parents des SASEP sont plus souvent amenés à changer, les mesures de prise en charge en milieu ouvert étant globalement moins longues qu'en hébergement. C'est donc un public qui devrait être plus difficile à mobiliser, car plus volatile que celui des parents de l'hébergement, certaines mesures ne durant que 6 mois. Or c'est le contraire qui se produit : les parents SASEP répondent présent pour partie d'entre eux et ils sont globalement dans une relation plus coopérative avec l'institution que les parents de l'hébergement, qui n'ont jamais donné suite aux différentes sollicitations de l'institution pour les groupes d'expression.

Nous n'avons pas dans cette étude les ressources nécessaires pour proposer des hypothèses d'explication à partir des différences qui existeraient entre les parents dont les enfants sont hébergés et ceux dont les enfants sont en milieu ouvert, et ça n'était d'ailleurs pas l'objet de cette étude.

Mais nous pouvons dire que puisque l'institution s'adresse avec les mêmes procédures de mobilisation aux deux catégories de parents, qu'ils sont en quelque sorte traités de la même manière dans l'invitation à l'expression, c'est peut-être là qu'une partie du problème se situe. Il convient sans

⁶⁷ Ainsi, le compte rendu du GE de 2011 relève-t-il les points suivants qui ont été débattus : quid de la présence des enfants lors des entretiens familiaux ; équiper les professionnels d'un téléphone portable ; des temps de "faire avec" plus longs ; des temps collectifs à mettre en place ; possibilité d'être prévenus en cas d'annulation d'un rendez-vous ; mieux expliquer certains termes de vocabulaire ; faire des GE autour d'un moment convivial ; rencontrer régulièrement la hiérarchie, etc.

doute de ne pas appliquer le même protocole d'interpellation et de mobilisation pour les deux catégories de parents et de prises en charge.

Les parents SASEP sont plutôt dans l'empathie avec l'intervention institutionnelle, qu'ils assimilent plus souvent à une aide qu'à une contrainte imposée – du moins c'est ce qui est apparu lors des quelques entretiens que nous avons conduits. Il n'en est pas de même pour les parents de l'hébergement, dont l'histoire est plus lourde et compliquée à gérer, pour eux et pour leur entourage ; la mesure n'est pas de même nature, les modes d'invitation et d'expression devraient aussi être différents.

A cet égard, il est sans doute nécessaire de repenser le protocole de mobilisation des parents de l'hébergement, ainsi que les modalités de la parole (des petits groupes, des thèmes ciblés, des moments festifs support, des lieux de « parole sans enjeu », comme cela a été plusieurs fois répété au cours des entretiens).

CONCLUSION

Ces éléments de contexte étant rappelés, quelles réflexions appelle l'expérience de la participation au sein de la MECS du Chaudan, telle qu'elle apparaît à l'issue de l'enquête ? Pour répondre à cette question, nous proposons d'abord de caractériser la participation organisée par cette structure, puis de discuter en conclusion plusieurs de ses mécanismes fondamentaux.

La MECS du Chaudan a mis en place une offre de participation globale, au sein de laquelle prennent place les groupes d'expression et les groupes-projets qui ont été principalement étudiés. Les premiers sont des espaces d'expression directe d'opinions, d'attentes et de besoins ; ils visent l'apprentissage de la parole dans des collectifs et du débat. Les seconds favorisent le pouvoir d'initiative ; ils cherchent à renforcer la capacité d'agir et d'influer sur son propre environnement. Au vu de l'enquête réalisée, dont le rapport a signalé les limites, il apparaît que le niveau de participation est bon mais inégal.

Ce résultat global ne permet pas de discuter de la réussite de la participation des publics à la MECS du Chaudan ; ce n'était d'ailleurs pas le but de la recherche. En revanche, il nous incite à rendre compte de façon analytique de ce qu'est la participation dans cet établissement – au niveau des groupes d'expression et des groupes-projets –, afin de montrer que sa réussite dépend du type d'engagement qui est atteint. Aussi, est-ce sur la conception de la participation dans cet établissement et les conditions qu'elle suppose, que nous voulons ouvrir une discussion.

1 - LA PARTICIPATION ORGANISEE A LA MECS DU CHAUDAN

Au Chaudan, la participation est conçue comme l'élément central d'une culture d'établissement. Le choix de recruter un sociologue chargé de l'animation de la participation atteste de l'importance accordée à cette pratique collective. De cette façon, les modalités de fonctionnement des groupes d'expression et des groupes-projets sont assurées, ce qui n'empêche évidemment pas certaines difficultés de programmation, d'information et de suivi, mais aussi parfois de mobilisation des professionnels, que le rapport a signalé. En même temps, la structure a mis en place des questionnaires d'appréciation, suivant en cela les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)⁶⁸

La démarche complète mise en œuvre à la MECS du Chaudan n'apparaît pas comme la plus courante. Sinon, face à une pratique participative hétérogène, l'ANMECS n'appellerait pas les structures à penser « *la définition d'un modèle de gouvernance et de management* » à l'intérieur duquel la participation donne du sens aux pratiques professionnelles et dirigeantes⁶⁹. Au Chaudan en

⁶⁸ Ces enquêtes sont présentées comme une forme de la participation par l'ANESM. Voir en particulier ses *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale*, Paris, mars 2008.

http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=129

⁶⁹ Ibidem.

revanche, l'organisation de la participation des publics repose sur des choix qui semblent plutôt en avance. Si nous tenons compte de l'expertise de Catherine Sellenet, nous pouvons dire en effet que cette MECS va au-delà de ce que l'auteure constate à plus large échelle. Cette chercheuse, professeure en sciences de l'éducation, a établi une grille des types de réunions qui peuvent structurer une participation organisée. Cette grille différencie : « *la réunion d'information, la réunion de sondage, la réunion de créativité, la réunion de gestion des conflits affectifs, la réunion de résolution des problèmes, la réunion de négociation, la réunion de prise de décision* » (Sellenet, 2012, 59). Selon Catherine Sellenet, « *l'utilisation de cette grille dans les institutions révélerait sans doute que les professionnels proposent majoritairement des réunions d'information, très rarement des réunions de créativité ou de résolution des problèmes, à l'instar de ce qui se pratique en Australie avec les conférences des familles ou en Allemagne* ».

En la matière, la MECS du Chaudan ferait plus que la moyenne. Dans cet établissement, la participation est organisée dans le cadre de réunions qui ne sont pas seulement d'information, mais aussi et surtout de créativité au sens où les groupes d'expression et groupes-projets visent à construire des propositions collectives⁷⁰. Les points de vue sont débattus afin de soumettre des propositions au directeur. La participation atteint ainsi le seuil de la préparation des décisions, au sens où les propositions sont utiles pour le directeur pour anticiper de possibles décalages entre l'existant et les besoins ou les demandes (Miramon, Couet, Paturet, 2001). Aussi, la démarche organisée à la MECS du Chaudan vise-t-elle un niveau élevé d'implication selon le continuum habituel de la participation (information, consultation, concertation, codécision) (Blondiaux, Sintomer, 2002).

Le fait que certains types de réunions (gestion des conflits affectifs ; résolution des problèmes) soient différenciés des espaces où il est question de la participation des usagers à la vie institutionnelle relève de choix réfléchis et non d'un impensé. Cette situation illustre, selon nous, la place donnée à la participation dans l'approche de la suppléance telle qu'elle a été voulue dans cet établissement. Si la gestion des conflits affectifs et la résolution des problèmes n'entrent pas en ligne de compte, c'est probablement parce que la participation organisée ne recherche pas l'expression de difficultés personnelles qui renverraient aux rapports familiaux ou au vivre ensemble dans l'établissement. Cela ne veut pas dire que les professionnels ignorent ces difficultés ; simplement, celles-ci sont gérées dans le suivi des projets d'accompagnement. L'intervention sur ces difficultés se situe dans un autre cadre, plus individualisé, visant un « *faire ensemble* » entre professionnels, enfants ou jeunes, et parents, utile au travail de « *co-éducation* »⁷¹.

A la MECS du Chaudan, la participation organisée ne cherche donc pas à trouver des accords suite à des difficultés ou des conflits. De même, elle ne cherche pas à fabriquer des convenances personnelles. Elle ne joue, ni sur l'affirmation de principes pour légitimer des positions, ni sur le registre de l'affectif ou de l'intime. Dit autrement et pour reprendre l'idée de « *régime d'engagement* » proposée par Laurent Thévenot (2006), la participation voulue dans cet établissement n'engage pas les publics visés et les professionnels concernés dans un registre de la « *justification* » ou dans celui de la « *familiarité* ».

⁷⁰ L'idée de créativité est bien différente de celle à l'œuvre par exemple dans des « ateliers de créativité », où au travers d'expressions corporelles et artistiques, il s'agit de faciliter une « expression de soi ».

⁷¹ Cohérent avec la logique de la suppléance familiale, la co-éducation cherche à se décentrer des difficultés immédiates pour prendre appui sur les compétences de l'enfant ou du jeune et sur le soutien de ses parents, selon la définition proposée par Paul Durning (1999), cité par Abdel Afquir (pp. 42-43).

En revanche, et c'est là toute la singularité de la participation organisée au Chaudan, l'engagement attendu dans les groupes d'expression et les groupes-projets s'inscrit davantage dans ce que Thévenot appelle le régime du « *plan* », où il est demandé aux acteurs de déterminer collectivement des améliorations possibles dans le fonctionnement général de l'établissement. Ce régime d'engagement, tel qu'il est proposé par Thévenot et discuté à sa suite par différents auteurs (Gardella, 2006 ; Genard, 2011 ; Grossetti, 2011), a trois caractéristiques principales :

- En premier lieu, ce régime d'engagement assure l'autonomie d'un porteur individuel ou collectif d'un projet.
- Ensuite, il a une portée étendue dans le temps.
- Enfin, le rapport aux autres est organisé autour d'accords.

En reprenant ces caractéristiques, nous proposons maintenant de discuter les termes de la participation qui est à l'œuvre à la MECS du Chaudan, en particulier au travers des groupes d'expression qui ont été principalement étudiés.

2 - SUR L'AUTONOMIE DES PARTICIPANTS

Sur ce premier plan, plusieurs observations issues de l'enquête méritent d'être prises en compte :

- En direction des enfants ou des jeunes, les groupes d'expression visent à leur permettre d'exprimer des « *avis* » sur le fonctionnement habituel de l'établissement, partant de leurs vécus et de leurs attentes. Ces propositions concernent pour beaucoup les usages et fonctionnements internes à l'établissement. Elles portent notamment sur l'aménagement des espaces, des temps et des activités. Cela n'a rien de résiduel dans la mesure où les rapports d'usage et la vie dans la structure servent à l'apprentissage de l'individualité.
- En direction des parents, les groupes d'expression sont sans ambiguïté non plus, ce qui semble rare selon l'ANMECS qui note que « *les pratiques d'accompagnement des parents dans les MECS sont multiples mais trop souvent ne correspondent ni à des objectifs clairement définis, ni à des techniques d'intervention formalisées.* »⁷² Au Chaudan, la participation mise en œuvre au travers de ces groupes cherche à associer les parents à la vie de l'établissement. De cette façon, il s'agit de leur permettre d'endosser un rôle actif dans le parcours de leur enfant. Cette contribution à la parentalité se situe sur un autre plan que celui du travail d'accompagnement autour d'objectifs familiaux personnalisés. Il ne s'agit pas dans le cadre de ces réunions collectives d'engager les parents dans un « *travail sur eux-mêmes* », qui relèverait d'une « *expertise sur autrui* » (Lima, 2010) ou même d'une expertise avec autrui. En revanche, la participation organisée permet un travail sur la parentalité puisque son but est que les parents se (ré)approprient leur pouvoir d'agir en s'impliquant dans la vie de l'établissement. La participation est une composante de ce pouvoir d'agir, que certains auteurs qualifient d'*empowerment*, en même temps que l'estime de soi et la conscience individuelle de ses propres capacités (Le Bosse, 1998). C'est en cela que la participation sert la logique de la suppléance familiale rendue nécessaire par l'échec de la

⁷² ANMECS, op. cit.

logique substitutive. Ce qui montre combien cette logique générale a besoin de s'appuyer sur des modalités d'action très fines.

En visant à (re)donner à la fois la capacité à prendre la parole, à débattre et à se confronter au collectif, et un pouvoir d'initiative et d'action sur son environnement, la participation est une façon d'activer des registres essentiels de la vie en société. Cela est vrai aussi bien pour les enfants et les jeunes que pour les parents. En cela, la participation se présente comme un levier primordial pour l'insertion. De ce point de vue, l'expérience du Chaudan est tout à fait en phase avec l'objectif principal fixé à la participation des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, que l'ANESM rappelle en préambule de ses recommandations de bonnes pratiques.

Partant de ces observations, nous pouvons discuter de la façon dont les groupes constitués contribuent effectivement à renforcer l'individualité et la parentalité. Qu'un écart existe entre ce qui est présenté aux publics et ce qui est visé par l'institution n'est pas *a priori* un problème. Peut-on, du reste, expliciter le but social recherché, sans prendre le risque d'être incompris, dès lors que l'explication, aussi pédagogique soit-elle, ne peut éviter que celui à qui l'on s'adresse ne se perçoive parfois comme déficitaire (incapable, incompetent) ? Cela serait très probablement contreproductif. En revanche, plusieurs observations méritent d'être discutées. Nous les formulons sous forme de questions.

Première question, peut-on s'accommoder d'une offre de participation qui, pour certains enfants ou jeunes, est optionnelle, et pour d'autres moins ?

Cette différence réside dans l'organisation de la participation par groupes d'âges (avec une première distinction entre enfants et jeunes majeurs) et par statut : « *Service d'action sociale et éducative de proximité* » (SASEP) ou « *hébergement* ». Près des deux tiers des jeunes et des enfants conviés sont venus assister et débattre dans les groupes d'expression mis en place en mars 2012. Mais ces résultats cachent une grande disparité : la présence des jeunes et des enfants au sein des groupes est très différenciée selon l'âge et le mode de prise en charge. Ce sont les jeunes en internat, de 5 à 15 ans (25 sur 30) et dans une moindre mesure, les « *moins jeunes* » du SASEP (de 11 à 17 ans) qui participent le plus à ces groupes. Les très jeunes enfants du SASEP et les grands de l'hébergement (Service d'accueil jeune majeur, Villa, Accueil de jour) se sont beaucoup moins déplacés. Il est notable que les plus participants sont aussi ceux qui apparaissent les plus captifs à l'égard de la demande de participation : ils vivent sur le lieu où se déroulent les séances, à un horaire où ils sont dans les locaux, la réunion est inscrite dans le planning de leur journée. Il leur est *a priori* difficile de se soustraire de la proposition institutionnelle qui leur est faite. A l'inverse, les autres participants potentiels sont externes au lieu de rencontre des groupes et ont d'autres plannings : les absents ont d'ailleurs souvent opposé leur indisponibilité en raison d'autres rendez-vous. Rappelons que les groupes d'expression n'ont lieu que sur une seule rencontre de deux heures. Les jeunes de l'hébergement sont par ailleurs plus autonomes, c'est-à-dire davantage en capacité de choisir et décider s'ils veulent participer ou non, donc moins captifs que les enfants hébergés. Les très jeunes enfants des SASEP sont quant à eux très peu autonomes et dépendent de la volonté de leurs parents.

A l'instar de ce qu'on observe en matière d'accès aux droits, le coût de l'entrée dans le dispositif serait au final inégal entre les différents usagers, et conditionnerait en partie leur participation. Cela étant, l'inégale répartition des contraintes matérielles (disponibilité, lieu de réunion, horaire)

n'explique pas tout. L'absence des jeunes majeurs est aussi, sans doute, le signe d'un manque de motivation de leur part. Tout indique que les groupes d'expression n'ont pas retenu l'intérêt d'une grande partie (plus de la moitié) des plus grands. L'invitation et la présentation qui leur en a été faite n'a peut-être pas été suffisante pour susciter leur adhésion et déclencher leur participation.

Toutefois, pour aller vers la responsabilité et l'autonomie, une condition indispensable doit être remplie : celle qui permettrait que l'engagement dans les dispositifs de participation soit délibéré. En effet, l'individualité qui est recherchée à travers l'exercice de la participation repose *in fine* sur un engagement qui a valeur de nécessité ou d'obligation pour les personnes elles-mêmes (Ricœur, 2004). On n'est pas dans l'ordre de l'adhésion à une pratique parce qu'elle plaît, mais dans l'ordre du besoin *pour soi* de s'engager dans une pratique ou une activité que l'on pressent comme positive *pour être soi*. De ce point de vue, et selon Ricœur, le seul engagement qui assurerait la participation est donc celui qui serait « *consenti* » par l'enfant ou le jeune.

Cette conception de l'engagement a une portée générale. A l'échelle des relations de service public, l'engagement consenti apparaît aujourd'hui comme une condition majeure (Ginsbourger, 2013). Il est la clé de voute de l'appropriation par les usagers des prescriptions institutionnelles, quels que soient les domaines concernés. Ainsi par exemple, pour que l'élève fasse sienne la prescription éducative, il faut, comme l'expliquait Armand Hatchuel, que l'enseignant rende ses élèves acteurs de la prescription (Hatchuel, 1996).

Si l'engagement consenti est la condition principale de la réussite de la participation, on peut se demander en quoi, dans le cas de la MECS du Chaudan, le caractère parfois facultatif de la participation organisée peut compliquer un engagement consenti. Mais on peut également considérer que cette situation, à l'inverse, garantit ce type d'engagement lorsque les participants pourraient éviter de s'impliquer. C'est d'ailleurs ce qui ressort aussi des enquêtes, lorsque la participation *habite* des enfants ou des jeunes qui semblent se révéler à eux-mêmes au travers de ces moments collectifs. Il s'agit alors de « *parcours de participation ascensionnels* »⁷³, selon l'expression utilisée à la MECS. Par conséquent, la question est de savoir comment tirer le plus grand nombre vers un engagement consenti ou délibéré, qui se traduit, selon nos observations, en termes d'assiduité, de prise de parole, de construction d'argumentaires, d'écoute, de médiation comme porte-parole, en un mot en termes d'envie.

Restons un instant sur la question du facultatif, pour préciser – s'il le fallait – que la participation n'a rien d'obligatoire. Il s'agit d'un droit et non d'une injonction. Le but de la participation étant d'aider

⁷³ L'expression « parcours ascensionnel » est employée pour qualifier certain type de parcours, individuel et/ou collectif, qu'autorise l'offre de participation globale de la MECS du Chaudan. Cette offre autorise certains enfants et jeunes à emprunter des parcours ascensionnels qui les conduisent à occuper successivement des postures d'agent, d'acteur et d'auteur. Participation dans un premier temps aux outils que sont les questionnaires d'appréciation et les rapports de fin d'accompagnement ; participation ensuite aux étapes de consultation au même titre que d'autres enfants et jeunes de la Maison d'Enfants ; participation encore aux étapes de concertation en tant qu'animateur de groupe ; fondation enfin d'une association jeune. Ces observations valent pour certains parents qui ont successivement participés à des groupes de parole, des groupes d'expression, des groupes projets et constituer « au final », pour certain d'entre eux, l'Université Populaire de Parents cité en début de document. Ils ont emprunté ainsi eux aussi des parcours de participation que l'on peut qualifier d'ascensionnels, faisant l'expérience progressive des postures d'agents, d'acteurs et d'auteurs évoquées précédemment.

les enfants et les jeunes à s'affirmer comme des individus, sa pratique – même si elle se réalise dans le cadre de réunions – reste intimement individuelle dans la mesure où elle ne peut passer outre l'hétérogénéité des désirs ou des possibilités de chacun de s'engager.

Deuxième question, comment réduire l'inégal intérêt des parents pour les groupes d'expression qui leur sont dédiés ?

Il existe un réel écart de mobilisation entre les parents des enfants hébergés et ceux accueillis au SASEP. Alors que les parents de l'hébergement n'ont jamais donné suite aux différentes sollicitations de l'institution pour les groupes d'expression, les parents SASEP répondent présents pour partie d'entre eux et sont relativement mobilisables sur ces temps collectifs.

Chez les parents d'enfants hébergés, on retrouve une faible adhésion aux propositions institutionnelles de participation, jugées peu pertinentes au regard des problèmes « *bien plus graves* » que les familles vivent quand leur enfant est en situation de placement. Soit parce qu'ils sont en opposition avec l'institution et qu'ils ne conçoivent pas d'aller « *discuter de choses générales* » alors que leurs problèmes ne sont pas suffisamment pris en compte à leur sens ; soit parce qu'ils ont un regard désabusé sur l'intérêt de ces réunions, compte tenu des nombreuses sollicitations de l'institution en matière de participation (questionnaires de satisfaction, groupes d'expression, réunions sur le règlement intérieur, espace de médiation, espace parents, ...).

Les parents SASEP sont plutôt dans l'empathie avec l'intervention institutionnelle, qu'ils assimilent plus souvent à une aide qu'à une contrainte imposée. Ils sont actifs dans le dialogue et participent aux groupes d'expression mis en place, bien que leur spécificité soit assez confusément identifiée. Dans les entretiens réalisés, les groupes répondent surtout au besoin de se rencontrer et d'échanger, entre parents et avec les éducateurs et responsables.

Dans l'ensemble, la demande de parole reste élevée, autant chez les parents actifs et porteurs de la démarche des groupes d'expression, que chez les parents en retrait voire en situation de tension et de conflit par rapport à l'institution. En revanche, compte tenu des différences importantes existant entre les deux catégories de parents, il conviendrait sans doute de ne pas appliquer le même protocole d'interpellation et de mobilisation : la mesure prononcée à l'égard de leur enfant n'étant pas de même nature, les modes d'invitation et d'expression devraient aussi être différents.

Troisième question, comment réunir les conditions d'un engagement consenti ?

En particulier, est-on certain que les dispositifs de participation mis en œuvre offrent pleinement les relations de proximité qui permettraient de répondre au besoin de soutien personnel pour « *s'engager soi* », c'est-à-dire au préalable à la question centrale de la confiance en soi et dans autrui ? Ce que Paul Ricœur appelle le « *paradoxe de l'autonomie et de la vulnérabilité* » (Ricœur, 2001). Car participer n'a rien d'évident et *a fortiori* ne se décrète pas.

L'interrogation soulevée ici est commune à tous les établissements ou structures qui recherchent la responsabilité et de l'autonomie de leur public (Pattaroni, 2005). Face à ce défi, les institutions sont amenées à s'interroger sur les conditions de l'échange avec leur public et à réfléchir en particulier sur les compétences dont les professionnels doivent faire preuve pour construire, dans le cadre imparti

des dispositifs de participation, une relation favorable à l'émergence d'engagements individuels délibérés. Dans les débats sur la politique de l'autonomie, la question du sens du travail social se trouve ainsi posée frontalement (Breviglieri, 2005). L'organisation de la participation des publics n'échappe pas à cette politique, dont elle est l'une des modalités.

Pour réunir les conditions d'un engagement délibéré, les professionnels rencontrés à la MECS du Chaudan insistent sur l'importance qu'ils accordent aux explications et aux encouragements à apporter pour inciter chacun à s'engager. Leur souci permanent du respect de l'écoute et de la parole montre que les professionnels ont conscience de l'enjeu et de sa difficulté. Tous sont amenés à réfléchir aux conditions mêmes de la participation, c'est-à-dire à tenir compte des capacités cognitives, des états affectifs, etc., bref de la singularité de chacun dans un cadre de relations qui reste nécessairement asymétrique. Et tous se tiennent à l'écart de deux obstacles à éviter – que souligne Catherine Sellenet au sujet de la participation des parents et qui semblent vrai également concernant celle des enfants et des jeunes – à savoir, celui de « *l'instrumentalisation* » (une participation dans un autre but que celui de l'individualité ou de la parentalité) et celui de « *l'exposition* » (une participation qui, n'étant pas respectueuse des acteurs, les exposerait aux risques de l'incompréhension, de la dérision ou de la moquerie).

De par leur formation, mais aussi par les temps collectifs de réflexion, professionnels et direction ont évidemment intégré l'importance de la dynamique des groupes, entre participants « faibles » et participants « forts ». Chaque groupe d'expression et groupe-projet réserve cependant son lot de difficultés et de dérapages. C'est donc la pratique à la longue qui forme les professionnels à la participation, et les temps d'échanges entre professionnels qui consolident les savoirs faire individuels et collectifs. De cette façon, il n'y a pas de place pour une représentation naïve ou enchantée de la participation. Quelle que soit son ancienneté ou son expérience, chaque professionnel sait qu'il s'agit d'un défi qui est loin d'être gagné. Chacun a conscience que le but n'est pas de réunir tous les points de vue, ni de répondre à toutes les attentes, mais bien avant tout d'amener chacun à être soi durablement, le temps de son parcours à la MECS et au-delà. Il ressort toutefois de l'enquête de terrain que les professionnels, dès lors qu'ils ne sont pas animateurs, ont une vision moins précise de la démarche au regard de la multiplicité des dispositifs à l'œuvre dans l'établissement.

3 - SUR L'ENGAGEMENT DANS LA DUREE

Le processus de la participation au Chaudan s'appuie sur un « modèle de l'intéressement » au sens où il cherche à éveiller les raisons que les enfants, les jeunes et les parents peuvent avoir de s'engager dans les groupes (Akrich, Callon, Latour, 1988 : 21-22). Les professionnels s'efforcent ainsi de mettre en scène les uns et les autres pour qu'ils se saisissent des dispositifs. Pour cela, ils cherchent à les sortir de leurs intérêts immédiats, préconçus, habitudes et absence d'habitudes, pour recomposer « *les buts de chacun* » autour de plans communs (Legros, 2008), aussi divers que le sont les propositions qui remontent au directeur. Partant de ce cadre d'analyse, plusieurs observations peuvent être discutées, sachant que tout processus d'intéressement repose à la fois sur un travail de mobilisation et un travail de traduction.

Le travail de mobilisation passe notamment par la constitution de porte-parole désignés pour présenter les « avis » des participants. Ces porte-parole sont aussi sollicités pour se tourner vers leurs pairs afin de les inciter à s'impliquer. Au regard des résultats, il est permis d'affirmer que ce processus d'engagement n'a que partiellement réussi : il a très bien fonctionné avec les animateurs jeunes, dont on a pu voir l'engagement, la capacité d'animation des séances et la participation active à la phase de concertation ; et plutôt mal fonctionné auprès des jeunes les plus âgés. Aussi, au-delà de l'intention louable de favoriser la participation des enfants et des jeunes en mettant en place un dispositif leur permettant de s'exprimer, apparaît-il indispensable de se questionner sur les conditions propices de *la participation au dispositif participatif*, en tenant compte de la diversité des publics.

On peut en même temps s'interroger sur la nature du travail de traduction qui est produit. Les propositions qui résultent des groupes sont classées selon une grille qui distingue les « demandes matérielles », les « demandes organisationnelles » et les « demandes humaines ». Cette synthèse structurée est nécessaire afin de porter au mieux les propositions vers la direction, c'est-à-dire sous une forme qui les rende audibles. Cependant, les observations *in situ* de groupes d'expression montrent une grande diversité de points de vue et de propositions. Aussi, un décalage apparaît-il entre ce qui est exprimé et ce qui ressort au final dans les propositions formalisées. Il est normal que ce travail de traduction ne retienne pas l'ensemble des propos tenus. A l'évidence, tout ne peut pas être pris en compte. Pour autant, si le travail de traduction a à produire un certain filtrage, les éléments permettant de rendre compte de la tenue des échanges (entre les jeunes eux-mêmes mais aussi avec les professionnels ou le directeur), de l'ambiance des groupes voire de la satisfaction des participants disparaissent dans un processus qui ne retient que les propositions sélectionnées et les réponses à engager. Tout se passe alors comme si le cœur de la démarche participative était centré sur la constitution de propositions et non sur ce qui se déroule effectivement à travers et par la mise en place de ces groupes. Ce constat interroge sur les possibles conséquences de ce travail de traduction. N'y a-t-il pas en effet un risque à ce que les participants, considérant leur parole escamotée, hésitent à s'impliquer ? Cela hypothéquerait le but recherché d'un engagement délibéré nécessaire à la réussite de la pratique participative.

De la même façon, la pratique peut être fragilisée si les participants s'aperçoivent ensuite que ce qu'ils ont proposé n'a pas été retenu, ou lorsque tardent les réponses attendues. La participation organisée ne peut très probablement pas se permettre de trop longs délais entre les différentes étapes – de l'annonce de la constitution de groupes, aux réponses du directeur sur les propositions – si elle veut retenir l'attention et gagner l'intérêt de ceux à qui elle s'adresse. A trop espacer les séquences, le risque existe que la démarche soit perdue de vue, que les propositions soient oubliées, avec le sentiment que les propositions ne sont au final pas entendues par l'institution. Le fait de demander à une personne d'exprimer ses souhaits crée légitimement une attente de décisions.

Les entretiens réalisés montrent en effet un besoin d'information sur les suites données aux propositions. Aussi, la participation demande-t-elle de communiquer aux différentes étapes du processus. Cette communication donne corps à l'expérience de participation et peut faciliter une adhésion durable dans le temps. Si ces éléments ne constituent pas en soi un facteur de non participation aux groupes qui ont déjà eu lieu, on peut par contre supposer qu'ils auront un effet sur la perception du dispositif passé par les enfants et les jeunes, et sur leur participation à des dispositifs futurs annonçant prendre en compte leurs demandes.

La question est aussi celle du rythme, c'est-à-dire du nombre de groupes de parole que la structure est en mesure de lancer sur une période donnée. Une participation organisée, ancrée dans la vie de l'établissement et les pratiques professionnelles, a probablement besoin de chantiers réguliers. La participation nécessite une périodicité pour élargir et pérenniser son recrutement, ainsi que pour s'inscrire durablement dans le temps.

4 - SUR LE RAPPORT AUX AUTRES ORGANISES AUTOUR D'ACCORDS

Si la conformité réglementaire fonde la légitimité de la participation des publics, c'est par une forme d'attachement à une démocratie sociale et par des objectifs complexes de responsabilisation et d'autonomie des publics que le bien-fondé de la participation trouve un écho favorable auprès des professionnels. Cependant, l'idéal émancipateur et démocratique dans lequel la participation s'inscrit peut se heurter à des réalités sociales qu'il est également nécessaire de traiter. En particulier, la participation peut engendrer des déséquilibres sur le plan de l'expression, des savoirs, et par conséquent sur la possibilité de s'engager délibérément.

Les observations réalisées ont montré les difficultés à animer des groupes d'expression et des groupes-projets en particulier avec de jeunes enfants (en dessous de 15 ans). Tous les animateurs jeunes rencontrés ont fait état des difficultés à faire participer les tout petits, et conséquemment une inégalité certaine dans les prises de parole des enfants, surtout quand les plus petits font partie d'un groupe comportant des enfants plus âgés.

Certains enfants sont apparus perdus, voire effrayés par le déroulement des séances. Impressionnés par le groupe et l'obligation de prendre la parole dans un collectif, certains d'entre eux sont d'ailleurs restés muets. Dans ces conditions, ces enfants peuvent difficilement être auteurs de propositions et ainsi être à l'origine de ce qui pourra faire accord entre les participants et qui sera ensuite remonté à la direction. De fait, ils ne sont pas acteurs du régime d'engagement (régime du « plan ») sur lequel repose la participation organisée à la MECS du Chaudan. Des conditions peuvent manquer.

Pour faciliter la participation du plus grand nombre, il apparaît donc nécessaire de prendre en compte cette réalité – des différences d'âge importantes créent un décalage, et des conditions peu propices à la bonne et égale possibilité d'expression de tous les enfants – et de s'interroger sur les méthodes, dès lors qu'il existe une telle variété d'âges et de mesures éducatives (mandats administratifs ou judiciaires). Selon nous, la question des méthodes demande de s'interroger sur les limites de la participation organisée. En effet, parler, comme nous le faisons, de participation organisée a pour inconvénient d'occulter une conception plus informelle de la participation, qui renvoie à la vie au quotidien au sein de la structure et dans les environnements familiaux et institutionnels qui lui sont reliés.

La vie au quotidien dans une MECS est, à n'en point douter, faite d'une profusion d'échanges entre les enfants, les jeunes et les professionnels. Ceci est vrai dans n'importe quelle structure accueillant un public. Aussi, en reprenant les résultats de travaux anciens sur les relations de service entre agents et usagers (Warin, 1993), nous faisons l'hypothèse que cette myriade d'interactions met en tension les règles explicites et implicites qui organisent la vie au sein de la MECS, comme ailleurs

l'accès à des droits ou des services. Alors même que nous avons démontré l'impact des relations de service dans le secteur public sur la construction des représentations sociales – de soi, des autres, des services prestataires, des politiques publiques –, nous soutenons ici que les interactions auxquelles participent en permanence les enfants et les jeunes au sein de l'établissement contribuent à leur socialisation, c'est-à-dire à la transmission de représentations, valeurs ou croyances qui, en activant une conscience de soi, structurent leur personnalité. L'idée est qu'en plus de les faire participer de façon organisée au fonctionnement de la vie collective, s'appuyer le plus possible et donc de façon moins formelle sur leur parcours dans la structure et en dehors peut également contribuer au développement de leur individualité.

La vie à la MECS du Chaudan est faite de participations spontanées à de multiples échanges qui, pour les enfants ou les jeunes, peuvent avoir valeur de nécessité pour être soi. De même que les organisations auraient intérêt à s'appuyer sur les relations de service pour réussir leur adaptation aux attentes et aux besoins des usagers, l'apprentissage collectif des multiples interactions vécues au quotidien pourrait certainement enrichir les résultats de la participation organisée. Sans démultiplier les dispositifs, des groupes d'expression plus fréquemment réunis pourraient aider à en tenir compte.

Suivant cette lecture de nos résultats d'enquête au sein de la MECS du Chaudan, la question de *la participation à la participation organisée* dépend, aussi bien pour les enfants et les jeunes que pour les parents, de leur compréhension de son importance, soit pour cheminer ou grandir, soit pour (re)prendre pied dans sa parentalité. De la même manière, on peut faire l'hypothèse que les professionnels sont impactés pour ce qui les concerne dans le travail éducatif qu'ils mènent en direction de l'émancipation d'autrui.

La non participation de certains peut apparaître dans l'instant comme une occasion manquée. Pour autant, en s'inscrivant dans la durée comme elle le fait de façon structurée, la MECS du Chaudan n'a pas d'autre choix que de persévérer pour que le plus grand nombre s'engage *délibérément* dans les dispositifs proposés, d'autant que comme le montrent les résultats complémentaires à l'enquête apportée par la MECS, un certain nombre d'enfants, de jeunes et de parents s'engage dans des « parcours de participation ascensionnels ». L'individualité comme la parentalité, visées au travers de la participation organisée, sont des résultantes de cet engagement. Dans ces conditions, le principal enjeu se situe, de notre point de vue, dans le renforcement de la démarche mise en place – que ce soit dans le suivi des propositions retenues et des décisions, ou dans la périodicité des groupes de d'expression – afin que le plus grand nombre d'enfants, de jeunes et de parents atteignent cette forme d'engagement. Le renforcement de la démarche participative sur ces différents plans nous paraît d'autant plus important que les publics se renouvellent et que les temps de passage à la MECS sont relativement brefs.

En examinant qu'en partie, au cours d'une période limitée, l'offre de participation globale de la MECS du Chaudan, cette recherche présente forcément un regard partiel sur le travail fait pour accroître l'individualité et la parentalité. Aussi, est-ce en tenant compte de tout ce qu'elle met en œuvre pour activer, dans ce but, les relations avec les enfants, les jeunes et les parents, que la MECS du Chaudan pourra tirer profit de cette recherche, si celle-ci lui apporte des éléments utiles pour son projet éducatif. Aussi, est-il important de reprendre en toute fin, des éléments conclusifs tirés d'une note écrite par Laurent Pachod et Patrice Calmo en janvier 2013.

« Il apparaît que l'analyse, si elle se veut compréhensive, ne peut pas opérer de scission méthodologique pour l'observation des différents dispositifs. Les outils de recherche comme les grilles d'observation ou d'entretien doivent permettre d'échapper à une segmentation des liens qui articulent les outils et dispositifs les uns aux autres (groupes d'expression des enfants et groupes d'expression des parents par exemple). L'analyse ne peut non plus s'appuyer sur une différenciation ex nihilo entre les enfants et parents qui relèvent de l'hébergement et ceux qui relèvent des services ouverts.

Pour témoigner au plus prêt des effets produits, il s'agit bien davantage de fonder l'analyse à partir de la conception d'une offre de participation globale. C'est à la condition de considérer les outils, les dispositifs participatifs et leur contenu en tant qu'ils relèvent chacun de cette globalité, que l'observation peut se dégager du registre de l'évaluation et témoigner, dans une approche compréhensive, de ce qui se produit à l'endroit des bénéficiaires, comme les parcours de participation ascensionnels que nous avons observés, ou les phénomènes de mobilisations intrafamiliales. »

5 - PREMIERES PISTES DE REFLEXION DE LA DIRECTION DE LA MECS DU CHAUDAN A PARTIR DES ELEMENTS ISSUS DU RAPPORT DE RECHERCHE

5.1 - Un questionnement sur les modes d'enrôlement des enfants et des jeunes

Le travail de recherche fait clairement apparaître la nécessité d'adapter les modes de participation à l'âge et au type de mesure éducative. Ainsi, peut-on se poser la question de la pertinence du groupe d'expression, dans sa forme proposée, à des enfants de 5 ans qui, de facto, se trouvent être en difficulté dans l'expression de leurs ressentis et/ou de leurs besoins parmi des enfants beaucoup plus âgés (10 à 12 ans).

De la même manière, il est utile de s'interroger sur la mixité du groupe de jeunes 16/21 ans qui regroupent des jeunes mineurs (16 à 18 ans) qui sont en hébergement collectif (dans les murs de la MECS) et des jeunes, âgés de 17 à 21 ans, qui vivent seul ou en colocation dans des appartements/studios à l'extérieur de la MECS. La démarche d'accompagnement et les objectifs éducatifs sont différents. Le vécu, les aspirations, les besoins de ces deux catégories de jeunes ne sont pas les mêmes.

Nous nous sommes également questionnés dans le prolongement de cette recherche sur la compréhension que pouvaient avoir, de ces dispositifs participatifs, les jeunes mineurs et majeurs isolés étrangers que nous accompagnons. Les questions de la maîtrise de notre langue ainsi que des codes sociaux et culturels nous paraissent devoir être réfléchies.

Par ailleurs, il convient probablement, de corréler le contenu du groupe d'expression aux questions que se posent, pour exemple, les jeunes majeurs qui ne vivent pas au sein des murs de l'institution. Que peut leur importer et leur apporter, qu'ils puissent exister ou non un espace sportif au sein des murs de l'institution ? Le besoin pour soi de participer ou non à un groupe d'expression est à mettre en lien avec la question de son propre intérêt. Ainsi par exemple, la difficulté de trouver un logement pour les jeunes du territoire d'implantation de la MECS et la manière dont on pourrait ensemble se

mettre au travail autour de cette problématique afin de faire évoluer les politiques publiques locales pourraient être une thématique mobilisatrice pour les jeunes de 17 à 21 ans que nous accompagnons.

Enfin, nous avons à faire porter un certain nombre d'efforts sur la lisibilité, l'importance et la compréhension des offres de participation que nous proposons aux usagers (*cf.* p. 77-78 du rapport de recherche).

5.2 - Un questionnement sur les modes d'enrôlement des parents

Nous l'avons vu, il ne nous a pas été possible de mobiliser des parents dont les enfants étaient pris en charge au sein des trois unités d'hébergement, dans le cadre d'un groupe d'expression.

Les parents des enfants/jeunes des unités d'hébergement sont largement mobilisés pour être au travail avec les professionnels sur les questions qui ont amené à la mesure éducative concernant leur enfant. Ils viennent, pour la plupart, dans l'institution pour l'élaboration du DIPEC, du projet personnalisé, pour faire le point sur l'évolution de la situation, pour se mettre au travail parfois eux-mêmes avec ou sans leur enfant (travail de soutien à vocation thérapeutique, ou travail familial avec la participation d'un psychologue de l'institution), participer à des activités. Les parents sont donc pour la majorité d'entre eux mobilisables pour des questions qui concernent leur enfant et eux-mêmes.

A partir de cet état des lieux, nous devons nous poser les questions de savoir :

- Si ces parents ne sont pas effectivement « essorés » (*cf.* p. 22 du rapport de recherche) par les nombreuses sollicitations de l'institution.
- Si la proposition faite par l'institution à participer à un groupe d'expression est lisible, compréhensible. A cet égard, les parents nous ont interpellés dans le cadre d'un groupe d'expression sur l'absence de lisibilité et de différenciation (de leur point de vue) entre le groupe de parole et le groupe d'expression (*cf.* p. 51 du rapport de recherche. Proposition n°4 du tableau). Cette interpellation nous a fait constituer un groupe mixte professionnels/parents qui a eu pour mission de redéfinir clairement ces deux espaces de parole. Cette co-élaboration nous a permis de mettre à jour que si la finalité, le contenu, les objectifs de ces deux espaces de parole n'étaient pas clairs pour tous les parents, ils ne l'étaient pas non plus pour nombre de professionnels.
- Si la proposition faite aux parents de venir « regarder », se « mêler » des affaires institutionnelles ne peut pas être vécue comme dangereuse, disqualifiante à leur endroit ainsi que pour leur(s) enfant(s) et génératrice d'une stigmatisation accrue par les professionnels ? En d'autres termes, si j'ai des désaccords, des critiques à formuler, ne vais-je pas me mettre en danger ?

Par ailleurs, on peut noter que là où des groupes de parole existent (au sein des SASEP)⁷⁴ la création d'un groupe d'expression est possible pour une partie de ces parents là.

Au sein des unités d'hébergement, il n'existe pas de groupe de parole. Les parents sont convoqués individuellement, parfois collectivement (échanges autour du règlement de fonctionnement, participation à des activités, etc.) et pour ce qui les concernent à savoir, leur enfant.

Il nous semble que c'est dans les « éprouvés », ensemble, dans « du collectif », que les parents peuvent aussi se sentir « autorisés », « rassurés ». Ces éprouvés sont d'ailleurs soulignés comme les fondements d'un agir collectif par les parents eux-mêmes, ainsi que par l'observation du parcours de certains d'entre eux qui ont montré la possibilité de parcours de participation ascensionnels.

La mise en œuvre de cet outil (groupe d'expression) passe peut être avant, par d'autres expériences à vivre par les parents ensemble (du type groupe de parole). Il est symptomatique à cet égard de constater que deux des parents qui ont constitué l'Université Populaire de Parents sont deux mères (dont les enfants résident au sein des unités d'hébergement dans le cadre de mesures judiciaires) qui ont précédemment vécu une expérience de création collective avec deux autres parents, des enfants et des professionnels (il s'agissait de décorer dans l'institution la porte d'accès à l'espace parents).

Nous pouvons faire l'hypothèse que certains parents ont besoin de s'éprouver collectivement, d'appivoiser l'institution avant de pouvoir s'engager à participer à autre chose (aux affaires de l'institution) qu'à ce qui est directement lié aux questions concernant la mesure éducative.

5.3 - La mobilisation directe de chaque professionnel sur la question de la participation

S'il existe un mouvement de fond au sein de l'institution sur la question de la participation, pensée comme un ressaisissement pour les usagers (enfants, parents) des affaires qui les concernent au premier chef (affaires qui vont jusqu'à porter intérêt à la matière dont est faite l'institution : fonctionnement, pratiques éducatives, projet immobilier, travaux, etc.), il n'en reste pas moins évident que chaque professionnel porte cet impératif démocratique et éthique de manière différente et singulière.

A cet égard, nous avons pu noter, pour exemple qu'en 2012 l'ensemble des co-animateurs professionnels étaient issus du comité de pilotage « Droits et Participation des Usagers » (cf. p. 25 du rapport de recherche). Nous avons pu également voir questionner le niveau d'engagement des professionnels à délivrer l'information, à inviter les usagers à participer, dans le cadre de cette recherche. Quand bien même savons nous que les niveaux d'engagement, d'implication, d'adhésion à un projet collectif sont différents, inégaux et ce quel que soit la nature de l'entreprise, il nous est apparu utile :

- de faire l'hypothèse de l'écriture d'un document élaboré par le directeur (au-delà du projet d'établissement) intitulé « Quel projet politique et institutionnel pour la MECS du Chaudan »

⁷⁴ Groupes au sein desquels l'expression, les échanges entre pairs (les parents) portent sur des questions éducatives : l'autorité, les conduites alimentaires, le sommeil, etc.

(juin 2013) qui puisse porter plus avant les dimensions politiques, théoriques, et qui puisse indiquer de manière plus claire « un chemin », « une voie » à emprunter ;

- d'imaginer une formation collective susceptible de faire mettre au travail la question des postures, des outils favorisant la participation des usagers, des questionnements qui se sont révélés à partir de cette recherche, et à partir des effets produits par la participation des usagers (naissance de l'Association Junior Gailo'Jeunes, de l'UPP, etc.). Il s'agirait également de s'intéresser aux interactions entre les individus (usagers/travailleurs sociaux, etc.), aux configurations sociales dans lesquelles les acteurs sont pris (ces configurations sont-elles affaiblissantes, habilitantes ? etc.).

Nous pouvons faire aussi l'hypothèse que tous les parents ne se sentent pas concernés d'une manière égale par l'intérêt de la question de la participation. La participation ne se décrète pas, et n'est pas une obligation. La participation renvoie à la question de son propre intérêt. Ainsi, pourquoi faudrait-il que tous participent ? Il est nombre de citoyens qui ne participent pas à la vie de la cité. Certes, on peut le déplorer mais pour autant il s'agit de l'affaire de chaque individu.

Il ne peut, rappellent Marcel Jaeger, Yves Matho et d'autres avec eux, y avoir d'injonction à participer. Ainsi, devons-nous interroger sur la question de l'efficacité de la performance. L'enjeu est-il de faire en sorte que tous les usagers participent quand bien même malgré eux, ou bien ne doit-il pas plutôt porter sur les conditions de la participation mises en œuvre proposées par l'institution afin que les usagers aient un choix à faire en toute connaissance de cause ?

5.4 - La participation comme matrice et comme moteur du projet institutionnel

« Si la question de la place des usagers et de la mobilisation de leur parole est en effet une histoire longue à la MECS du Chaudan » (cf. p. 10 du rapport de recherche), nous souhaitons nous questionner sur l'architecture des dispositifs de participation et de leur intégration dans les pratiques professionnelles de l'ensemble des salariés de la MECS (cf. p. 91 du rapport de recherche).

Nous constatons actuellement des effets intéressants liés au processus de participation engagé tant au niveau des jeunes qu'au niveau des parents. Ainsi, au regard de la proposition n°15 (cf. p. 44 du rapport de recherche) formulée par les jeunes renvoyant à plus de transparence quant à l'utilisation d'une partie de l'argent de poche par les éducateurs pour la sortie de fin d'année, les deux équipes éducatives des unités d'hébergement concernées ont radicalement changé leurs pratiques. La part de l'argent de poche « épargné » est cogérée par deux jeunes et un éducateur et les choix quant à l'utilisation de cet argent est co-décidée par l'équipe éducative et les jeunes.

Au-delà de la question des effets, c'est véritablement l'engagement d'une démarche ascendante plutôt que descendante qu'il convient de promouvoir. Ainsi, nous nous posons la question de repenser le dispositif des groupes d'expression qui seraient pour chacun d'entre eux référés et affiliés à chaque service éducatif. Il existe à ce jour sept services éducatifs qui ont une dynamique et une « vie propre ». Chacun de ces services pourrait porter dans son projet le principe d'un groupe d'expression. Ce dernier aurait sa propre existence et sa propre temporalité (il pourrait se réunir en tant que de besoin) et être prolongé par un ou des groupes projets, voire d'autres modalités d'implication, de participation à la vie institutionnelle que co-décideraient usagers et professionnels.

Cette logique n'empêche nullement, d'ailleurs, des croisements et des échanges au plan des expériences menées par les usagers.

A cet égard, l'Université Populaire de Parents en est un exemple. Créée dans un premier temps par des parents des SASEP, elle accueille aujourd'hui en son sein des parents dont les enfants sont accompagnés par des unités d'hébergement. Cette dynamique souhaite privilégier une démarche ascendante plutôt que descendante nécessitant une modification des missions du comité de pilotage « Droits et participation des usagers ». La participation systématique de parents en 2013 à cette instance décisionnelle en matière de « Droits et de Participation des Usagers » permet la reconnaissance progressive des savoirs expérientiels et participe de facto à un changement des représentations entretenues par les professionnels sur les parents et réciproquement. Ainsi, il est fait l'hypothèse que le comité de pilotage ait progressivement moins une vocation d'impulser une dynamique afférente à la participation mais plutôt une mission de recueil des expériences, d'analyse des interactions entre les personnes et des effets produits par les expériences participatives.

5.5 - Un questionnement autour de l'hypothèse d'une meilleure articulation entre les savoirs d'action et les savoirs théoriques

Il n'est pas possible de nier que ce travail de recherche a été enfanté dans la douleur entre ce qu'il est coutume d'appeler le « terrain » (l'objet de la recherche) et l'équipe de chercheurs du laboratoire Odenore. Nous sommes parvenus collectivement à dépasser ces difficultés à partir du moment où l'équipe de chercheurs s'est départie d'une posture de « surplomb » de l'objet d'étude et dans la mesure où le « terrain » a aussi accepté d'entendre qu'il s'agissait pour le laboratoire de mettre en œuvre une recherche que l'on pourrait qualifier d'académique au regard de la place qu'a occupée le terrain (Charmillot, Seferdjeli, 2002).

Aujourd'hui, le soutien apporté à l'Université Populaire de Parents dans son actuelle démarche de recherche, c'est-à-dire le soutien à un dispositif qui positionne les parents comme chercheurs, dépositaires d'un savoir expérientiel et l'universitaire en tant que soutien méthodologique, nous fait formuler l'hypothèse de l'importance d'une meilleure reconnaissance d'une certaine expertise professionnelle dans les recherches conduites en travail social. Ce constat tient également compte de deux partenariats successifs de la Maison d'Enfants avec des laboratoires de recherche ayant donné lieu, chacun à leur manière, à des travaux marqués par leur doxa académique respective.

Autrement dit, le soutien de l'UPP avec ce que cela suppose de changements, de regard, de considération, de type d'interaction et de prétention à l'endroit des « capacités parentales » nous porte à penser qu'un travail de réappropriation des connaissances instituées et instituant sur le travail social est à conduire par les professionnels et les usagers. Il va s'en dire, là aussi tout comme les parents de l'UPP, mais aussi les acteurs d'autres champs, d'autres expérimentations en cours ou passées de ce type (voir ATD Quart Monde, l'ACEPP) que ce travail de réappropriation ainsi que la requalification de l'expérience des professionnels ne pourra se faire que dans un partenariat étroit mais nécessairement renouvelé avec ceux là mêmes qui ont participé à la confiscation de leurs propres expertises comme d'autres en leur temps à la captation de ce qu'il convenait d'appeler « *le savoir ouvrier* » (Dubéchet, 2005). Nous souhaitons soutenir et promouvoir une recherche en travail social centrée, non pas sur un « objet » mais avec des sujets, une recherche intégrée qui se construit

dans un partenariat et avec les personnes concernées. Recherche visant par ailleurs un effet sur l'action des pratiques de « terrain » sans pour autant s'engager dans une démarche évaluative.

5.6 - Un questionnement sur le mode de gouvernance associative et sur la participation des usagers à l'élaboration des politiques publiques

Nous avançons l'idée (compte tenu du fait que nous nous sommes engagés à penser comme un impératif démocratique et éthique le fait que les usagers se « mêlent » des affaires de l'institution) que le mode de gouvernance de l'Association Le Gai Logis puisse évoluer en accueillant en son sein un collège de professionnels, un collège d'enfants/jeunes et un collège de parents. Cette perspective s'inscrit dans le droit fil de ce qui est aujourd'hui à l'œuvre au sein de la MECS du Chaudan mais aussi au sein des deux autres établissements gérés par l'Association.

A cet égard, Marcel Jaeger rappelle qu'en matière de participation des usagers de l'action sociale et médico-sociale, la recommandation de l'ANESM de 2008 portant sur « l'expression et la participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale » propose « quatre registres théoriques de l'action dans les institutions sociales » (Jaeger, Bouquet, Draperi, 2009 : 23).

- Le registre de la démocratie représentative à travers le conseil de la vie sociale,
- Le registre de la participation collective à travers les groupes d'expression ouverts à tous les usagers,
- Le registre relatif au pouvoir d'initiative à travers des groupes d'organisation d'activités internes ou externes,
- Le registre de la participation et de l'expression individuelle telles qu'elles ressortent des enquêtes de satisfaction.

Nous postulons qu'il est possible d'en proposer au moins un cinquième :

Le registre relatif au pouvoir de coproduction des politiques publiques (même si cette hypothèse est porteuse d'une vraie utopie).

BIBLIOGRAPHIE

Afquir A., 2007, « L'évolution de la prise en charge des enfants en MECS. Quelles modalités sont mises en place par les équipes éducatives », mémoire du diplôme supérieur en travail social, sous la direction de Anne-Marie Doucet-Dahlgren, Paris, Ecole Supérieure du Travail Social.

Akrich M., Callon M. et B. Latour, 1988, « A quoi tient le succès des innovations ? 1 : L'art de l'intéressement », *Gérer et comprendre, Annales des Mines*, pp. 4-17.

Bianco J.-L., Lamy P., 1980, *L'aide à l'enfance demain – Contribution à une politique de réduction des inégalités*, Paris, La Documentation, française.

Becquemin M., 2011, « Le contrat en protection de l'enfance », *La revue française de service social*, n° 243, pp. 60-67.

Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif participatif », *Politix*, vol. 15, n° 57, pp. 17-35.

Breugnot P., 2011, *Les innovations socio-éducatives. Dispositifs et pratiques innovants dans le champ de la protection de l'enfance*, Rennes, Presses de l'EHESP.

Breviglieri M., 2005, « Bienfaits et méfaits de la proximité dans le travail social », in Ion J. (dir.), *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, pp. 219-234.

Calmo P., 2008, « D'autres chemins possibles », *Journal du Droit des Jeunes*, n° 276, pp. 36-41.

Charmillot M., Seferdjeli L., 2002, « Démarche compréhensive : la place du terrain dans la construction de l'objet », in Leutenegger F., Saada-Robert M. (dir.), *Expliquer et comprendre en sciences de l'éducation*, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 187-203.

http://www.unige.ch/fapse/publications-ssed/RaisonsEducatives/REenligne/EXPCOM/Pages_de_187_EXPCOM.pdf

Chauvière M., 2011, *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions*, Paris, La Découverte.

Clariana L., 2012, « Le contrat dans le champ éducatif », *La revue française de service social*, n° 246, pp. 52-60.

Dubet F., 2005, « Pour une conception dialogique de l'individu », *Espaces Temps.net*.

<http://test.espacestems.net/articles/pour-une-conception-dialogique-de-lrsquoindividu/>

Dubéchet P., 2005, *La sociologie au service du travail social*, Paris, La Découverte.

Durning P., 1999, *Le partage de l'action éducative entre parents et professionnels*, Vaucresson, CNFE-PJJ.

Ginsbourger F., 2013, « Réinventer la relation de service public », *Esprit*, n° 392, pp. 80-93.

Grossetti M., 2011, « Les ressources de l'activité sociale », *SociologieS*, <http://sociologies.revues.org/3575>

Hatchuel A., 1996, « Coopération et conception collective, variété et crise des rapports de prescription », in De Tersac G., Friedberg E. (dir.), *Coopération et conception*, Toulouse, Octares, pp. 101-121.

Houzel D., 2003, *Les enjeux de la parentalité*, Ramonville St Agne, Erès.

Jaeger M., Bouquet B. et J.-F. Draperi, 2009, *Penser la participation en économie sociale et en action sociale*, Paris, Dunod.

Le Bosse Y., 1998, « Introduction à l'intervention centrée sur la personne », *Cahiers de la recherche en éducation*, vol. n° 5, pp. 349-370.

Legros M., 2008, « Pour conjuguer les intérêts professionnels. Les espaces d'intéressement », *Recherche et formation*, n° 58, pp. 5-10.

Lima L., 2010, « L'expertise sur autrui comme nouveau mode de régulation de la protection sociale. Principes et dispositifs », Association française de sociologie, RT6 « Politiques sociales, protection sociale, solidarités », working paper 2010-1.

http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/69/96/34/PDF/pdf_WP2010-1Lima.pdf

Miramont J.-M., Couet D. et J.-B. Paturet, *Le métier de directeur*, Rennes, Editions ENSP.

Naves P., Cathala B., 2000, *Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille*, Paris, Rapport de l'IGAS/IGSJ.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/004001642/0000.pdf>

Pattaroni L., 2005, « Politiques de la responsabilité. Promesses et limite d'un monde fondé sur l'autonomie », Thèse de doctorat, Université de Genève et EHESS.

Ricœur P., 2001, *Le juste*, tome 2, Paris, Seuil/Esprit.

Ricœur P., 2004, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Plon.

Roméo C., 2001, *L'évolution des relations parents, enfants, professionnels dans le cadre de la protection de l'enfance*, Paris, La Documentation française.

Sanchez J.-L. (dir.), Dottori S., Grevot A. et D. Lesueur, 2010, « La place des parents dans la protection de l'enfance. Contribution à une meilleure adéquation entre les pratiques et le droit », Paris, ODAS, *Les Cahiers de l'ODAS*, juin.

<http://odas.net/Les-Cahiers-de-l-ODAS-La-place-des>

Sellenet C., 2010, « La participation des parents en MECS, une utopie ? », *ERES/Empan*, n° 85, pp. 57-63.

Szwed C., 2002, « Penser l'avenir : la métamorphose des MECS », *Journal du Droit des Jeunes*, n° 213, pp. 28-43.

Thévenot L., 2006, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.

Warin P., 1993, « Les relations de service comme régulations », *Revue française de sociologie*, n° XXXIV, pp. 69-95.